



Plan indicatif régional de développement stratégique de la SADC (RISDP)

2020–2030

Octobre 2020



Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) de la SADC 2020-2030

Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Plot 54385 CBD Square
Private Bag 0095
Gaborone, Botswana
Tél. : +267 395 1863
Courriel : registry@sadc.int
Site Internet : www.sadc.int

©SADC 2020

ISBN 978-99968-464-2-7

Les informations contenues dans cette publication peuvent être reproduites, utilisées et partagées avec le plein consentement de l'éditeur, le Secrétariat de la SADC.

Référence : Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) 2020-2030, Gaborone, Botswana, 2020.

Au sujet de la SADC

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation fondée et maintenue par les pays d'Afrique australe visant la promotion de la coopération socio-économique, politique et sécuritaire entre ses États membres et à favoriser l'intégration régionale afin de parvenir à la paix, stabilité et richesse. Les États membres sont : l'Angola, le Botswana, l'Union des Comores, la République démocratique du Congo, l'Eswatini, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, l'île Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.



3	TABLES DES MATIÈRES
4	LISTE DES FIGURES
5	LISTE DES TABLEAUX
6	LISTE DES ABRÉVIATIONS
7	AVANT-PROPOS - PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE MOZAMBIQUE ET PRÉSIDENT EN EXERCICE DE LA SADC
8	REMERCIEMENTS - SECRÉTARIAT EXÉCUTIF DE LA SADC
9	SOMMAIRE EXÉCUTIF
12	INTRODUCTION
15	CHAPITRE 1 : ANALYSE SITUATIONNELLE ET GRANDES TENDANCES
1.1	Contexte global
1.2	Contexte continental
1.3	Contexte socio-économique de la SADC
28	CHAPITRE 2 : PROGRÈS ET RÉALISATIONS DU RISDP 2015-2020 RÉVISÉ
2.1	Développement industriel et intégration des marchés
2.2	Développement des infrastructures
2.3	Développement du capital social et humain
2.4	Questions transversales
2.5	Paix et sécurité
40	CHAPITRE 3 : VISION, MISSION ET PRINCIPES
3.1	Vision de la SADC à l'horizon 2050
3.2	Mission
3.3	Principes
3.4	Théorie du changement
3.5	Chaîne des résultats du RISDP
48	CHAPITRE 4 : PRIORITÉS STRATÉGIQUES
4.1	Fondation : Paix, sécurité et bonne gouvernance
4.2	Pilier 1 : Développement industriel et intégration des marchés
4.3	Pilier 2 : Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale
4.4	Pilier 3 : Développement du capital social et humain
4.5	Questions transversales : Genre, jeunesse, environnement, changement climatique et gestion des risques de catastrophes
59	CHAPITRE 5 : GESTION STRATÉGIQUE DU RISDP
5.1	Cadres juridique, politique et institutionnel
5.2	Stratégie de financement durable
5.3	Suivi, évaluation et établissement de rapports
5.4	Communication, visibilité et sensibilisation
62	ANNEXE



Fig. 1 : Prévisions de l'OMC : Effondrement du commerce mondial 2020 (2015 = 100)	16
Fig. 2 : Tendances en matière d'inégalité de la richesse dans le monde 2000–2019	17
Fig. 3 : Afrique vs. Monde : Croissance du PIB	21
Fig. 4: Part de l'extrême pauvreté : 1990 vs. 2015 – « Plus de la moitié des pauvres du monde vivent en Afrique »	22
Fig. 5: Taux de croissance (%) du PIB des pays de la SADC	24
Fig. 6: Graphique en radar de la facilité des affaires au sein de la SADC en 2019	24
Fig. 7: Changement de température dans les zones de culture en 2015-2016, juxtaposé à une période de 15 ans	26



Tableau 1 : Résultats des impacts (déclins) et croissance escomptée en 2020	20
Tableau 2 : Principaux risques et opportunités associés aux grandes tendances continentales et mondiales	22
Tableau 3 : Principaux indicateurs économiques de la SADC	25
Tableau 4 : Objectifs et résultats stratégiques du RISDP 2020–2030	45



4IR	Quatrième révolution industrielle	IT	Technologie de l'information	SARCIS-DR	Services régionaux d'information climatique d'Afrique australe pour la résilience aux catastrophes naturelles
ADF	Fonds de développement agricole	ITU	Union internationale des télécommunications	SAWIDRA	Informations satellitaires et météorologiques pour la résilience aux catastrophes en Afrique
AEC	African Economic Community	ISACIP	Projet d'appui institutionnel aux institutions africaines du climat	SDG	Objectifs de développement durable
AfCTA	Zone de libre-échange continentale africaine	IWRMD	Gestion et développement intégrés des ressources en eau	SEforAll	Énergie durable pour tous
AfDB	Banque africaine de développement	LEAP	Stratégie d'application de la loi et de lutte contre le braconnage	SHOC	Centre d'opérations humanitaires et d'urgence de la SADC
AFRICA CDC	Centres de contrôle et de prévention des maladies en Afrique	M&E	Suivi et évaluation	SIPO	Plan stratégique indicatif pour l'organe chargé de la coopération en matière de défense, de politique et de sécurité
AI	Intelligence artificielle	MCS	Centre de suivi, de contrôle et de surveillance	SIRESS	Système régional intégré de règlement électronique de la SADC
AIDA	Développement industriel accéléré pour l'Afrique	MESA	Surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique	SISR	Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC
AMSS	Système de commutation automatique des messages	MSMEs	Micro, petites et moyennes entreprises	SMEs	Petites et moyennes entreprises
AMV	Vision minière africaine	NAIP	Plan national d'investissement agricole	SPPS	Système de services d'achats groupés des produits pharmaceutiques et fournitures médicales de la SADC
AnGR	Ressources zoogénétiques	NIXP	Point d'échange Internet national	SPS	Sanitaires et phytosanitaires
APPSA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique	NMHS	Services météorologiques et hydrologiques national	SRGES	Stratégie régionale pour l'économie verte de la SADC
APRM	Mécanisme d'évaluation intra-africaine	NQF	Cadre national des certifications	SRHR	Droits relatifs à la santé en matière de sexualité et de procréation
ARC	African Risk Capacity	NSA	Acteur non-étatique	SRII	Information régionale de la SADC sur les infrastructures
AU	Union africaine	NSO	Bureau national de la statistique	SSF	Force en attente de la SADC
AWS	Station météorologique automatique	NTB	Obstacles non tarifaires	STEM	Science, technologie, ingénierie et mathématiques
BIAT	Stimulation du commerce intra-africain	NVAC	Commission nationale d'évaluation de la vulnérabilité	STI	Science, technologie et innovation
BUPUSA	Buzi, Pungwe, and Save (tri-basin)	ODA	Aide officielle au développement	STISA	Stratégie scientifique, technologique et de l'innovation pour l'Afrique
CAADP	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique	OSBP	Poste frontière à guichet unique	STISA-2024	Stratégie scientifique, technologique et de l'innovation Stratégique pour l'Afrique 2024
CCAS	Stratégie d'adaptation au changement climatique (du secteur hydraulique)	PGR	Ressources phytogénétiques	STR	Cadre du régime commercial simplifié
CERT	Équipe d'intervention en cas d'urgence informatique	PPP	Partenariat public-privé	SWOT	Forces, faiblesse, opportunités et menaces
CIRT	Équipe d'intervention en cas d'incident informatique	PSC	Conseil Paix et Sécurité (UA)	TB	Tuberculose
CLISYS	Système de gestion et de traitement des données climatiques	PSEM	Mécanisme d'engagement du secteur privé	TFCA	Aire de conservation transfrontière
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019	R&D	Recherche et développement	TFTA	Zone de libre-échange tripartite
CSC	Centre des services climatiques	RAP	Politique agricole régionale	TPCCMA	Programme tripartite sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
CSTL	Soins et soutien pour l'enseignement et l'apprentissage	RAIP	Plan régional d'investissement agricole	TVET	Enseignement et formation techniques et professionnels
DRC	République Démocratique du Congo	RCTG	Règlement régional des douanes sur la garantie de transit	TWIX	Système d'échange d'informations sur le commerce des espèces sauvages
DSB	Radiodiffusion audionumérique	RDF	Fonds de développement régional	UN	Organisation des Nations Unies
DTT	Télévision numérique terrestre	REASAP	Plan régional d'action stratégique et d'accès à l'énergie	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
E-CoO	Certificats d'origine sur support électronique	REC	Communauté économique régionale	UNSCR	Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies
EO	Observation de la Terre	REESAP	Stratégie et plan d'action en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique	U.S.	États-Unis d'Amérique
EU	Union européenne	RETOSA	Organisation régionale du tourisme en Afrique australe	WHO	Organisation Mondiale de la Santé
EWS	Système d'alerte rapide	REWC	Centre régional d'alerte rapide	WISETO	Organisation des femmes dans les sciences, l'ingénierie et la technologie
FNSS	Stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle	RISDP	Plan indicatif régional de développement stratégique	WMO	Organisation météorologique mondiale
FTA	Zone de libre-échange	RLD	Dépôt logistique régional	WTO	Organisation mondiale du commerce
GCF	Fonds vert pour le climat	RMD-WEEP	Programme régional multidimensionnel d'autonomisation économique des femmes	ZAMCOM	Commission du bassin du Zambèze
GDP	Produit intérieur brut	RMV	Vision minière régionale		
GGWI	Initiative de la Grande Muraille Verte	RPO	Observatoire régional de la pauvreté		
GMO	Organismes génétiquement modifiés	RSAP	Plan d'action stratégique régional pour le développement et la gestion intégrés des ressources en eau		
HPC	Serveur de calcul haute performance	RTGS	Règlement brut en temps réel (système SADC)		
ICP	Partenaires internationaux de coopération	SADC	Communauté de développement d'Afrique australe		
ICT	Technologies de l'information et de la communication	SADCQF	Cadre des certifications de la SADC		
IDI	Indice de développement des TIC				
IMF	Fonds monétaire international				



J'ai l'immense honneur de vous présenter le Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) 2020-2030 de la SADC. Il s'agit du résultat d'un processus consultatif complet marquant une nouvelle étape dans nos efforts de promotion de la coopération et l'intégration régionale.

Alors que la SADC célèbre son 40e anniversaire, nous faisons le point sur les réalisations et défis passés. C'est l'occasion pour nous de redoubler nos efforts pour le maintien de la paix, la sécurité et la transformation socio-économique de la région. À l'avenir, cette région s'appuiera sur la Vision 2050 de la SADC, qui consiste à créer, à l'horizon 2050, une région industrialisée pacifique, inclusive, compétitive, à revenu moyen ou élevé, où tous les citoyens jouissent d'un bien-être économique durable, de la justice et de la liberté. Fondé sur cette vision, le RISDP 2020-2030 est un cadre cohérent et complet pour la mise en œuvre du programme d'intégration régionale de la SADC pour les 10 prochaines années. Il définit, de manière progressive, les étapes et jalons concrets à franchir afin d'atteindre la Vision 2050.

En tant que Communauté, nous avons parcouru un long chemin couronné de succès. Nous avons continué à faire des progrès significatifs en renforçant la coopération dans divers secteurs et en créant des institutions aux niveaux régional et national pour faire avancer le programme d'intégration. Ainsi, une pléiade de protocoles, politiques et stratégies régionales ont conduit à une harmonisation accrue de la législation et des politiques à l'échelle nationale dans un certain nombre de domaines et secteurs. Nos programmes continuent de gagner du terrain et de champ d'application, ce qui permet ainsi de poser des bases solides pour une meilleure intégration régionale.

Dans la perspective de la prochaine décennie et au-delà, la réussite de la région de la SADC sera celle qui nous mènera sur la voie d'une croissance inclusive et durable, avec une amélioration du niveau et de la qualité de vie de nos populations. Le RISDP 2020-2030 contribuera à la réalisation de cet objectif. Nous devons donc nous assurer que toutes les ressources sont clairement orientées vers nos priorités telles qu'elles sont définies dans le RISDP 2020-2030. À cet effet, j'invite nos partenaires de coopération actuels et émergents, notamment le secteur privé, à harmoniser leur soutien en fonction des priorités du RISDP.

Bien qu'ayant connaissance de l'énormité de la tâche qui nous attend dans la mise en œuvre du RISDP 2020-2030, nous continuons à poursuivre notre programme avec la volonté et le désir de réussir. Grâce à l'engagement et à la vision des dirigeants, aux domaines stratégiques prioritaires, aux dispositions de mise en œuvre, ainsi qu'au dévouement et aux efforts concertés de tous, nous cheminons sur la bonne voie pour atteindre l'excellence.

Permettez-moi d'exprimer ma gratitude à toutes les parties prenantes des États membres de la SADC, aux partenaires coopérants et au Secrétariat de la SADC, pour leur contribution à l'élaboration de cette stratégie qui, j'en suis convaincu, permettra à la région d'atteindre des sommets toujours plus exaltés. Nous avons tous l'occasion de travailler ensemble pour l'obtention des résultats et impacts visibles sur la qualité et le niveau de vie des citoyens de la SADC. Soyons fiers d'être des participants privilégiés de la mise en œuvre du RISDP 2020-2030 et nouons des partenariats efficaces pour y parvenir et pour répondre aux aspirations de notre peuple.



S.E. Filipe Jacinto Nyusi

Président de la République du Mozambique

et Président en exercice de la Communauté de développement de l'Afrique australe



La Vision 2050 de la SADC et le Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) 2020-2030, sont le résultat d'efforts de collaboration et de contributions considérables de plusieurs parties prenantes, notamment les États membres de la SADC, par le biais d'organisations publiques et du secteur privé, de partenaires de coopération, d'acteurs non étatiques, de groupes de réflexion et d'universités. Permettez-moi, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe, d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de la Vision et du Plan indicatif régional de développement stratégique.

La préparation de la Vision et du RISDP s'est faite à l'aide d'une approche participative qui a donné lieu à de vastes consultations. Nous sommes reconnaissants envers toutes les parties prenantes qui ont participé aux ateliers consultatifs, fourni un large éventail d'expertise, d'expériences et d'informations précieuses qui sont toutes reflétées dans le document de stratégie. Tout en remerciant tout le monde, permettez-moi de mentionner certains dont le rôle mérite une reconnaissance particulière.

Nous reconnaissons avec gratitude le rôle primordial joué par les États membres de la SADC, qui, par leurs soumissions écrites et leur participation à des fora consultatifs, ont contribué de manière significative à l'élaboration de la Vision et du Plan indicatif régional de développement stratégique.

Nous exprimons également notre profonde gratitude à l'endroit du Conseil des ministres de la SADC, soutenu par le Comité permanent des cadres supérieurs, pour son leadership exceptionnel dans le pilotage du développement et de l'adoption finale du RISDP 2020-2030. Nonobstant les défis posés par la pandémie de COVID-19, un certain nombre de moyens innovants, dont les consultations par visioconférence et les rencontres statutaires, ont été conçus pour faciliter les échanges. L'engagement du Conseil des ministres et les moyens innovants ont permis de finaliser cette élaboration avec succès malgré la COVID-19.

Permettez-moi également de saluer le rôle prépondérant joué par une équipe de consultants d'Imani Development International, qui a apporté un soutien technique au processus. Cette équipe a mené des recherches et réalisé des analyses et des synthèses à partir des contributions reçues de toutes les parties prenantes. Nous sommes reconnaissants pour ce soutien technique très important. Ces informations de synthèse ont permis au Secrétariat de la SADC de finaliser les projets Vision 2050 et Plan indicatif régional de développement stratégique 2020-2030, qui ont été présentés pour examen.

La SADC est également reconnaissante du soutien financier et technique reçu de la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies (CEA-ONU), de la Commission de l'Union européenne et du Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et du Développement (BMZ) à travers la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).

Permettez-moi également de reconnaître le travail acharné et le dévouement du personnel du Secrétariat pour l'élaboration de ces documents stratégiques. Leur volonté de bien faire et leur engagement ont été exemplaires.



Dr Stergomena Lawrence Tax
Secrétaire Exécutif de la SADC



Le Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) 2020-2030 de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) s'inspire de la Vision 2050 de l'organisation, qui envisage « une région industrialisée pacifique, inclusive, compétitive, à revenu moyen ou élevé, où tous les citoyens jouissent d'un bien-être économique durable, de la justice et de la liberté ». Le cadre stratégique qui sous-tend le RISDP 2020-2030 repose sur un engagement, celui de défendre les principes fondamentaux de la Communauté, à savoir : l'égalité souveraine de tous les États membres, la solidarité, la paix et la sécurité, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, l'équité, l'équilibre et les avantages mutuels, ainsi que le règlement pacifique des différends. Sur cette base, la Mission 2050 de l'organisation relie le RISDP 2020-2030 aux aspirations de la Vision 2050 de la SADC, en décidant de « tirer parti des domaines d'excellence et de mise en œuvre des priorités, pour parvenir à un développement socio-économique durable et inclusif, à travers une bonne gouvernance, pour maintenir la paix et la sécurité dans la région, ainsi que favoriser la levée de tous les obstacles pour une intégration plus poussée et en s'inspirant des objectifs et principes du traité et de l'Agenda de la SADC ».

Les aspirations énoncées dans la Vision et Mission 2050 de la SADC sont en adéquation avec les principaux cadres mondiaux et continentaux, tels que l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies (ONU) et l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA). Conformément aux exigences du traité de la SADC pour une intégration et un développement économique régional plus large et profond, la Déclaration de mission de l'organisation vise : (1) la création d'un environnement propice à la coopération et à l'intégration régionale, (2) l'accélération de la mobilisation des ressources au sein de la Communauté et des sources extérieures, (3) l'amélioration de la mise en œuvre des politiques et programmes de la SADC, (4) le renforcement de la conformité des États membres par la mise en œuvre de mécanismes efficaces de contrôle et d'assurance de la conformité, et (5) la croissance de la visibilité ainsi que la sensibilisation comme moyen de déclenchement de la participation des citoyens de la SADC à la bonne marche du programme d'intégration régionale.

Le principe fondamental du RISDP 2015-2020 révisé était la promotion des chaînes de valeur régionales et la croissance de la valeur ajoutée dans certains secteurs prioritaires, notamment l'agroalimentaire, la valorisation des minéraux et produits pharmaceutiques à court et moyen terme. L'objectif à long terme était la croissance de la capacité de production, la compétitivité et la capacité commerciale de la région et par conséquent, la réalisation d'une transformation économique durable. S'appuyant sur les enseignements tirés et réalisations de la stratégie précédente, le RISDP 2020-2030 définit un programme de développement décennal complet visant à résoudre les problèmes sociaux, économiques, politiques et de gouvernance dans la région. Contrairement aux pratiques antérieures, le RISDP 2020-2030 regroupe des questions précédemment présentées séparément dans le cadre du RISDP révisé et du Plan stratégique indicatif de l'organe de coopération en matière de défense, de politique et de sécurité (SIPO). L'inclusion des questions de paix, de sécurité et de gouvernance dans le RISDP 2020-2030 est une innovation qui reconnaît leur importance fondamentale pour l'assurance des conditions préalables nécessaires à la réalisation des autres priorités.

Le RISDP précédent a fait des progrès notables dans divers domaines sur lesquels le RISDP 2020-2030 cherche à s'appuyer. Ces réalisations, soulignées dans cette nouvelle stratégie, méritent d'être célébrées, car elles démontrent l'engagement inébranlable des États membres de la SADC dans la poursuite du programme d'intégration régionale. Plus important encore, elles fournissent une plateforme solide sur laquelle le RISDP 2020-2030 peut s'appuyer, avec son pilier fondamental, ses trois piliers de base et ses questions transversales qui se déclinent en 24 objectifs stratégiques et 48 résultats clés avec l'ambition partagée de contribuer à la Vision 2050 de la SADC. Ces trois piliers sont : (1) développement industriel et intégration des marchés, (2) développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale, et (3) développement du capital social et humain ancré dans une base solide de paix, sécurité et bonne gouvernance.

Dans le cadre du pilier fondamental « **Paix, sécurité et bonne gouvernance** », le RISDP 2020-2030 vise le renforcement des mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits grâce à un système d'alerte rapide efficace capable de suivre et de surveiller les menaces politiques, sécuritaires et socio-économiques. Les résultats escomptés sont les suivants : renforcement des systèmes d'alerte rapide ; amélioration des capacités de médiation, de prévention des conflits et de diplomatie préventive pour soutenir les États membres ; engagement structuré de la société civile, en particulier les jeunes et femmes dans la prévention et gestion des conflits et le règlement des différends dans la région ; mesures et stratégies régionales pour lutter contre la criminalité transnationale organisée. Ces efforts porteront également sur le renforcement de la coopération politique et l'amélioration de la démocratie, bonne gouvernance, État de droit, droits de l'homme et sécurité humaine. À cet égard, les améliorations prévues comprennent le renforcement de la coopération politique entre les États membres, la participation inclusive des citoyens et le contrôle du respect des engagements des États membres en matière de droits de l'homme, de paix, de sécurité et de bonne gouvernance dans la région.

Pour la mise en place d'un système de défense et de sécurité collective amélioré, capable de sauvegarder l'intégrité territoriale de la région, on s'efforcera, entre autres, de procéder au renforcement de la capacité de la force en attente de la



SADC (FAS) à sauvegarder l'intégrité territoriale de la région et à mener des opérations complexes et multidimensionnelles de soutien de la paix. Cela sera complété par une mise en œuvre efficace de la politique de défense commune globale et des stratégies régionales en matière de sécurité maritime, de cybersécurité et de lutte contre le terrorisme, ainsi que par un engagement accru des jeunes dans les processus de défense et de paix.

Dans le cadre de la priorité qu'elle accorde à la paix, sécurité et bonne gouvernance, la SADC s'efforcera de mettre en place un mécanisme de coordination réactif et proactif pour faire face à l'impact du changement climatique, des pandémies et catastrophes naturelles, à travers la mise en service du Centre des opérations humanitaires et d'urgence de la SADC (COHUS), ainsi que des efforts efficaces de réponse, sauvetage et rétablissement face à l'impact de ces phénomènes.

Le pilier « **développement industriel et intégration des marchés** » comprendra des efforts visant à mettre en place une économie régionale industrialisée utilisant ses ressources naturelles de manière durable. Ainsi, le développement industriel axé sur les secteurs prioritaires de l'agroalimentaire, de la valorisation des minéraux et des produits pharmaceutiques sera privilégié, de même que le renforcement des capacités technologiques régionales par la science, la technologie et l'innovation. À cet égard, l'accent sera également mis sur la transformation du secteur agricole pour la promotion d'une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, tout en assurant la productivité et un meilleur accès au marché des produits agricoles. Une attention particulière sera en outre accordée au développement durable d'économies verte et bleue intégrées devant générer des revenus et emplois. Le RISDP continuera également à intensifier les efforts en faveur de la libre circulation des biens, services et compétences, en accordant une attention accrue au renforcement de la coopération et de la coordination entre les États membres dans le secteur du tourisme.

Une priorité essentielle de ce pilier sera d'assurer la convergence macroéconomique, une intégration financière accrue, la coopération monétaire et les investissements. Les interventions se concentreront sur l'intensification de l'intégration financière et de l'inclusion financière, ainsi que sur le renforcement de la coopération monétaire, ce qui entraînera sans aucun doute une croissance des investissements directs étrangers nationaux et infrarégionaux.

La transformation économique de la région de la SADC nécessitera des infrastructures adéquates et fonctionnelles qui guideront la région vers une industrialisation préalable dans le contexte de l'évolution des technologies. Cela signifie que le pilier « **Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale** » visera à mettre en place des infrastructures et réseaux interconnectés, intégrés et de qualité, notamment des infrastructures transfrontalières, qui joueront un rôle essentiel pour faciliter la circulation des personnes, biens, services et connaissances. Par conséquent, dans le RISDP, la priorité est également accordée à l'harmonisation des politiques, stratégies et initiatives en faveur des infrastructures et services transfrontaliers.

Reconnaissant que les infrastructures et services régionaux requis sont la clé du développement économique et de l'intégration régionale, il sera vital de garantir un accès abordable à ces infrastructures et services. Ainsi, le RISDP considère que des infrastructures et services régionaux diversifiés sont essentiels pour faciliter la circulation des biens, services et compétences, ainsi que le développement de marchés énergétiques régionaux, notamment les énergies renouvelables, les technologies de l'information et les communications, l'eau et les transports.

Le « **développement du capital social et humain** » est une composante essentielle de l'industrialisation et de l'intégration régionale, qui veille à ce que le développement socio-économique soit réalisé d'une manière centrée sur l'homme, inclusive et durable. Le pilier du développement du capital social et humain vise donc la création d'un tel environnement favorable en encourageant un lien vertueux entre la croissance économique et le bien-être humain, grâce à des interventions holistiques qui ne laissent personne pour compte et mettent fin à la pauvreté. Plus précisément, le RISDP 2020-2030 vise la mise en place des systèmes de santé modernes et dotés de ressources suffisantes, qui soient accessibles et réactifs pour faire face à la charge de morbidité et aux situations d'urgence. Il s'agira d'intensifier les efforts de lutte contre le VIH/SIDA et les maladies transmissibles, ainsi que les investissements destinés à lutter contre toutes les formes de malnutrition. Avec un accent particulier sur la gent féminine, les jeunes et enfants, le RISDP accorde également une attention particulière à l'amélioration des opportunités pour tous les citoyens de jouir du bien-être socio-économique dans un contexte de sécurité alimentaire et nutritionnelle améliorée. Les interventions comprendront une éducation accélérée et le développement des compétences, ainsi que l'accès à un plein-emploi productif.

Dans le RISDP 2020-2030, **les questions transversales comprennent le genre, la jeunesse, l'environnement et le changement climatique, ainsi que la gestion des risques de catastrophes**. Ces questions sont essentielles pour garantir que l'élaboration, la délibération, l'adoption et la mise en œuvre des protocoles, stratégies, politiques et programmes régionaux - étayés par les instruments critiques existants - soient entrepris de manière inclusive. À cet égard, l'accent



est mis sur l'intensification de l'égalité de genre, le renforcement des capacités et le développement par l'accélération de la participation égale des femmes, hommes et surtout des jeunes au développement régional, aux processus socio-économiques et politiques, tant au niveau national que régional. La résilience au changement climatique et l'intensification des mesures d'atténuation du changement climatique sont également mises en avant comme une question transversale dans le RISDP. On s'attend à ce que les investissements dans la gestion des risques de catastrophes connaissent une intensification pour assurer une plus grande résilience. Dans l'ensemble, le RISDP reconnaît l'importance du développement d'un système statistique robuste et réactif de soutien au processus d'intégration régionale, notamment la mesure des progrès et d'impact.

Gestion stratégique du RISDP 2020-2030

Le cadre juridique de la région est fourni par le traité modifié et les protocoles de la SADC, tandis que son cadre politique est constitué de documents politiques nouveaux et existants guidant la réponse de la Communauté aux opportunités et défis existants et émergents. Le cadre institutionnel de la SADC se manifeste par ses huit institutions clés. Le championnat thématique sera utilisé comme un outil permettant de réaliser des progrès qui pourront être facilement reproduits dans toute la région à un stade ultérieur. En outre, une étude a été commandée par la SADC et l'Union européenne (UE) pour examiner les dispositions et mécanismes institutionnels existants de la SADC qui seront pris en compte dans le processus d'élaboration des dispositions institutionnelles et de mise en œuvre révisées du RISDP 2020-2030.

La mise en œuvre des politiques et programmes de la SADC dépend fortement de la mobilisation réussie des ressources au sein de la Communauté et des sources extérieures par le biais du cadre de mobilisation des ressources de la SADC. À cette fin, l'opérationnalisation du Fonds de développement régional (FDR) de la SADC sera une priorité. En plus de ses relations avec les partenaires internationaux de coopération, la région SADC encouragera également l'utilisation de sources alternatives et innovantes de ressources de développement à fort potentiel. Il s'agit notamment des envois de fonds de la diaspora de la région, des produits innovants financés par les fonds de pension africains, de l'amélioration de la législation fiscale du continent et de la suppression des échappatoires fiscales, qui peuvent collectivement libérer des ressources supplémentaires pour le développement de la région. L'accent mis par la SADC sur l'exploitation de sources de financement alternatives est essentiel, car il permettra à la région de financer son programme de développement et d'éviter une dépendance excessive et coûteuse vis-à-vis de partenaires internationaux, dont le soutien est souvent assorti de conditions. Il y a donc un besoin urgent de diversifier la base de financement de la SADC qui nécessite une attention. Plus important encore, des règles et règlements de mise en œuvre clairs seront élaborés pour combler le fossé actuel et persistant entre l'élaboration des politiques et stratégies régionales par le Secrétariat et leur mise en œuvre par les États membres au niveau national. Cette action sera complétée par des interventions visant à garantir des institutions de la SADC pleinement compétentes et fonctionnelles, ainsi que la formation de partenariats stratégiques et l'engagement avec des acteurs non étatiques.



Depuis sa création en 1980, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a réalisé des progrès considérables en matière de coopération et d'intégration régionale. Avec une population de 350 millions d'habitants répartis dans 16 États membres, la SADC est passée du statut de conférence de coordination à celui de communauté de développement régional active, ce qui en fait un élément clé de l'unité africaine par le biais de l'Union africaine (UA). Dans le cadre du programme d'intégration régionale, les États membres de la SADC ont signé, depuis 1992, 33 protocoles et un certain nombre de déclarations, de chartes et de protocoles d'accord sur des questions diverses, allant du commerce, de l'exploitation minière, des finances et investissements aux stupéfiants, à la sylviculture et aux réseaux hydrographiques partagés, ainsi qu'au renforcement des capacités des femmes et jeunes. Sur les 33 protocoles, 25 sont entrés en vigueur après avoir été ratifiés par deux tiers des États membres signataires. Il ne fait aucun doute que ces engagements et d'autres initiatives ont contribué de manière positive à l'amélioration de la vie des citoyens de la SADC.

Le cheminement vers la réalisation de la Vision, Mission et Programme commun de la SADC, a exigé des révisions périodiques des plans stratégiques régionaux, notamment le Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP) et le Plan indicatif stratégique de l'organe de coopération en matière de politique, défense et sécurité (PISO). Le RISDP sert de cadre global de développement et de mise en œuvre ayant guidé le Programme d'intégration de la SADC depuis 2005. La décision de l'élaboration du RISDP a été prise par le Sommet extraordinaire de la SADC qui s'est tenu en mars 2001 à Windhoek, en Namibie. Le plan stratégique initial de 15 ans a été approuvé par le Sommet en 2003 et a été lancé en mars 2004 à Arusha, en Tanzanie. Le RISDP 2015-2020 révisé a été approuvé par le Sommet extraordinaire de la SADC qui s'est tenu en avril 2015 à Harare, au Zimbabwe.

Le PISO, quant à lui, a orienté la coopération dans les domaines de la politique, défense et sécurité dans la région. Ce plan a également été approuvé par le Sommet de 2003 qui s'est tenu en Tanzanie, en tant qu'instrument habilitant de la mise en œuvre d'autres politiques régionales, notamment le Protocole sur la politique, la défense et la coopération en matière de sécurité, ainsi que le RISDP et la Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC (SFIS). L'objectif du PISO est de créer un environnement politique et sécuritaire pacifique et stable grâce auquel la région pourra réaliser ses objectifs de développement socio-économique, d'éradication de la pauvreté et d'intégration régionale. Il a été révisé en 2012, afin de répondre à plusieurs nouveaux défis auxquels la région est confrontée, notamment la piraterie, le changement climatique, la traite des êtres humains et l'immigration clandestine. Ces cadres de développement ont été essentiels pour guider la mise en œuvre du programme d'intégration et la réalisation des objectifs de la Communauté tels qu'ils sont inscrits dans le traité de la SADC.

L'élaboration du RISDP 2020-2030 est l'aboutissement d'un processus long et intensif ayant débuté en juin 2012, suite à la décision des États membres de développer la Vision 2050 de la SADC. Les réunions ultérieures ont débouché sur un vaste processus consultatif et sur la décision de combiner le processus d'élaboration de la Vision 2050 de la SADC avec une révision du RISDP et du PISO. Le Conseil des ministres a en outre demandé au Secrétariat, en août 2018, d'aligner la Vision 2050 de la SADC sur l'Agenda 2063 de l'UA et a convenu que le Plan stratégique 2020-2030 soit baptisé RISDP 2020-2030.

Le RISDP 2020-2030 est un plan stratégique décennal. Il s'agit d'une tentative ambitieuse de définir la meilleure façon pour la SADC de progresser vers la Vision 2050 de la SADC au cours de la prochaine décennie. Cette Vision 2050 est fondée sur la vision originale de la SADC, à savoir : « un avenir commun au sein d'une communauté régionale qui assurera le bien-être économique, l'amélioration des niveaux et de la qualité de vie, la liberté et la justice sociale, ainsi que la paix et la sécurité de la population de l'Afrique australe ».

La Mission 2050 de la SADC, qui est dérivée de la Déclaration de mission de l'organisation, joue le rôle prépondérant de relier le RISDP 2020-2030 à la Vision 2050 de la SADC, servant de pont entre la stratégie détaillée qu'est le RISDP 2020-2030 et le document ambitieux qu'est la Vision 2050 de la SADC. Elle le fait en décidant de procéder à la « consolidation de la SADC dans la perspective de 2050 en tirant parti des domaines d'excellence et en mettant en œuvre les priorités pour parvenir à un développement socio-économique durable et inclusif, grâce à la bonne gouvernance et à une paix et sécurité durables dans la région, ainsi qu'à la levée de tout obstacle à l'intensification de l'intégration et en s'inspirant des objectifs et principes du traité et programme de la SADC ».

L'élaboration du RISDP 2020-2030 a également été guidée par les enseignements tirés du RISDP 2015-2020, ainsi que par une analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités et menaces) actualisée (voir annexe 1). En particulier, les priorités stratégiques qui sous-tendent le RISDP ont été élaborées en tenant compte de la position de force dans laquelle se trouvent les États membres pour tirer parti des forces et opportunités existantes, ainsi que des mesures et interventions que la région devra prendre pour atténuer et, si possible, éliminer les faiblesses et menaces, lors de la mise en œuvre du RISDP 2020-2030 et du Programme commun de la SADC.



Il est également important de noter que le RISDP 2020-2030 a été élaboré dans un contexte où la pandémie de COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) continue de perturber l'activité économique mondiale dans tous les secteurs. La pandémie, tout en posant des problèmes de développement apparemment insurmontables, offre une occasion unique d'apporter une réponse collective plus approfondie aux défis communs auxquels la région est confrontée. Ainsi, le RISDP 2020-2030 est de nature indicative. Il fournit une orientation et décrit les conditions requises devant être en place pour que la région réalise son programme d'intégration régionale et de développement. Bien qu'il ne soit pas prescriptif, il reste le point de référence pour tous les États membres de la SADC, et leur appropriation de la stratégie est primordiale si la SADC veut atteindre les niveaux de coordination et d'intégration régionale auxquels aspire la Vision 2050 de l'organisation.

Ce document fournit donc un cadre d'orientation pour la mise en œuvre de l'intégration régionale de la SADC et des programmes consacrés au développement pour la prochaine décennie. Le RISDP 2020-2030 s'appuie sur les réalisations et défis rencontrés au cours de la décennie et demie de mise en œuvre précédente, et en tire les leçons. C'est le produit de processus consultatifs impliquant les principales parties prenantes des États membres, notamment le secteur privé, la société civile, les institutions de recherche et groupes de réflexion, ainsi que les partenaires de coopération internationale (PCI).

Contrairement aux plans stratégiques régionaux précédents, le RISDP 2020-2030 combine les interventions précédemment présentées séparément dans le cadre du RISDP révisé et du PISO. La décision d'inclure les questions de paix, de sécurité et de gouvernance dans le RISDP 2020-2030 est une innovation, car auparavant, les questions de paix et de sécurité n'étaient abordées que dans le PISO. Le PISO, auparavant considéré comme un document complémentaire au RISDP, est désormais intégré au RISDP 2020-2030 en tant que base nécessaire pour garantir le maintien des conditions préalables à la réalisation des autres priorités. Le RISDP 2020-2030 couvre donc six domaines stratégiques prioritaires :

1. Fondation : Paix, sécurité et bonne gouvernance ;
2. Pilier I : Développement industriel et intégration des marchés ;
3. Pilier II : Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale ;
4. Pilier III : Développement du capital social et humain ;
5. Questions transversales comprenant le genre, la jeunesse, l'environnement et le changement climatique, ainsi que la gestion des risques de catastrophes ; et
6. Gestion stratégique du RISDP 2020-2030.

Dans chacun de ces domaines prioritaires, le RISDP fournit des orientations stratégiques sous la forme d'actions, d'interventions, d'objectifs et de calendriers qui, s'ils sont mis en œuvre et respectés, permettront l'intensification de l'intégration au sein de la SADC. Le domaine prioritaire de la gestion stratégique du RISDP 2020-2030 est important, car il s'agit d'une reconnaissance du fait que la SADC doit procéder à certains changements fondamentaux si la Communauté veut réaliser son programme d'intégration régionale. Ce domaine prioritaire est étroitement lié à la révision institutionnelle globale de la SADC, menée parallèlement à l'élaboration du RISDP, et s'en inspire.

Étant donné que la SADC fait partie de la communauté internationale, dans un contexte mondial, la réalisation des plans de l'organisation ne peut être déterminée entièrement par ce qu'elle seule fait. Dans de nombreux cas, la Communauté a dû adapter ses plans en fonction d'influences extérieures. Le facteur externe le plus récent a été la pandémie mondiale de COVID-19 qui a mis à rude épreuve les économies et systèmes de santé de la SADC, et qui continuera à le faire pendant un certain temps. De nombreux plans économiques et de développement de la Communauté devront être mis en attente, redéfinis ou modifiés, tandis que les efforts et ressources sont détournés pour faire face aux effets négatifs de cette crise. Toutefois, cette pandémie a montré à quel point la région de la SADC est interconnectée et interdépendante. Elle a donc mis en évidence l'importance d'une approche et réponse régionales et coordonnées à de telles crises, soulignant ainsi la nécessité de communautés régionales telles que la SADC et ses institutions.

Le présent document est divisé en cinq chapitres (excluant cette introduction) qui donnent une vue d'ensemble du parcours de la SADC à ce jour et du statu quo. Il élabore le cadre directeur de la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale de la SADC, qui constitueront la première décennie des efforts conjugués de la région en vue de la réalisation de la Vision 2050 de la SADC. Ce document définit également les principales priorités stratégiques de la SADC pour la période 2020-2030, ainsi que les résultats escomptés et cadres de gestion stratégique qui guideront sa mise en œuvre. D'après cette introduction, le RISDP est organisé comme suit :

Le **chapitre 1** fait la présentation du statu quo à travers les principales conclusions de l'analyse situationnelle de la SADC. Il décrit les contextes mondial, continental et régional dans lequel le RISDP a été élaboré, couvrant des questions clés



notamment : le commerce, l'inégalité, le changement climatique et l'environnement. Ce chapitre examine également l'évolution de la technologie, la géopolitique de la migration et le paysage des partenaires de développement de la SADC.

Le **chapitre 2** s'appesantit sur les progrès enregistrés et les réalisations du RISDP 2015-2020 révisé par rapport à ses domaines prioritaires que sont : le développement industriel et l'intégration des marchés, le développement des infrastructures, le développement du capital social et humain.

Le **chapitre 3** met l'accent sur la Vision 2050 de la SADC, la Déclaration de mission de l'organisation et les principes directeurs fondamentaux qui ont servi de base à l'élaboration du RISDP 2020-2030. À cet égard, ce chapitre se concentre sur l'élaboration de la théorie du changement et de la chaîne de résultats du RISDP qui guideront la mise en œuvre du plan. Il précise la direction que la région entend prendre et la manière dont ce changement sera opéré.

Le **chapitre 4** s'attarde sur les priorités stratégiques de la Vision 2050 de la SADC et du RISDP 2020-2030, à savoir :

- Fondation : Paix, sécurité et bonne gouvernance ;
- Pilier I : Développement industriel et intégration des marchés ;
- Pilier II : Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale ;
- Pilier III : Développement du capital social et humain ; et
- Questions transversales comprenant le genre, la jeunesse, l'environnement et le changement climatique, ainsi que la gestion des risques de catastrophes.

Les résultats escomptés et les objectifs correspondants dans chacun de ces domaines stratégiques sont décrits en détail pour la période 2020-2030.

Le **chapitre 5** porte sur la gestion stratégique du programme RISDP 2020-2030. Il examine les dispositions nécessaires pour la supervision de la mise en œuvre du RISDP, notamment les cadres juridiques, politiques et institutionnels. En outre, il détaille l'approche qui sera adoptée par la SADC en ce qui concerne la mobilisation des ressources à partir de bases de financement diversifié, ses partenariats stratégiques et son engagement avec les acteurs non étatiques. Ce chapitre traite également du suivi et de l'évaluation, de l'établissement de rapports et de la gestion du changement. Il est conclu par la définition de l'approche de communication, de visibilité et de sensibilisation à adopter par la SADC au cours de la période 2020-2030.

Grandes tendances

...réorganisation de la voie à suivre



Analyse situationnelle et grandes tendances

1.1 Contexte global

Au cours des cinq à dix dernières années, la croissance économique mondiale a été nettement faible, la contraction des échanges et investissements mondiaux pesant lourdement sur les marchés avancés, émergents et en développement. À titre d'exemple, alors que l'économie mondiale a connu une certaine croissance modérée en 2014 et 2015, plusieurs indicateurs économiques clés ont dégringolé à leur plus bas niveau depuis 10 ans. Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), le taux de croissance mondial a ralenti à 2,3 % en 2019, soit le taux le plus faible depuis la crise financière mondiale de 2008-2009. Selon les prévisions, l'économie mondiale devrait encore se contracter de 2,5 % en 2020. Ces prévisions ont depuis été dépassées par une crise sanitaire mondiale provoquée par la pandémie de COVID-19 qui a bouleversé tous les domaines de la vie.

L'épidémie de COVID-19 a déjà exacerbé les inquiétudes et incertitudes qui auraient autrement sous-tendu la trajectoire de l'économie mondiale en 2020. On s'attend à ce que la pandémie ait des effets négatifs sur l'économie mondiale à moyen et long terme, et qu'elle précipite un taux de croissance plus faible que prévu, ainsi qu'une récession mondiale, les niveaux de croissance devant rester en deçà du seuil établi de 2,5 %. Nonobstant les mesures prises par les gouvernements à l'échelle mondiale pour contenir la propagation du virus, les prévisions de croissance économique mondiale devraient changer radicalement, le Fonds monétaire international (FMI) prévoyant une contraction de 3 % du produit intérieur brut (PIB) mondial en 2020, ce qui entraînerait une récession ou dépression mondiale, selon le scénario qui finira par se produire et l'efficacité des politiques de relance.

La COVID-19 a également eu un impact sur les progrès accomplis dans la réalisation de divers objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, créant un environnement extérieur défavorable, avec des perturbations dans le domaine de la production et une croissance plus faible que prévu. C'est dans ce contexte que le RISDP 2020-2030 a été élaboré, en gardant à l'esprit le fait qu'une stratégie durable à long terme nécessite de prendre en compte le potentiel perturbateur de telles catastrophes à l'avenir. Il ne fait aucun doute que les efforts d'intégration régionale de la SADC seront contrariés par la pandémie de COVID-19, alors que l'économie mondiale devrait entrer en récession. Il est essentiel d'adopter une approche à long terme pour détecter les menaces émergentes et y répondre de manière appropriée, grâce à des systèmes d'alerte rapide et d'atténuation, ce que la pandémie de COVID-19 n'a fait que souligner davantage.

En réponse aux effets perturbateurs de la pandémie de COVID-19, la SADC a pris les mesures suivantes au niveau régional : (a) création des centres nationaux d'opérations d'urgence ; (b) adoption de la technologie des conférences par visioconférence, les réunions en présentiel ayant été suspendues ; (c) rétablissement de la Commission technique de coordination et de suivi de la mise en œuvre du protocole de la SADC sur la santé ; (d) chercher à contenir la propagation du virus et à atténuer ses effets socio-économiques négatifs par la mobilisation régionale des ressources ; (e) mis en œuvre du système de services d'achat groupé de la SADC pour les produits pharmaceutiques et le matériel médical ; (f) approbation des mesures visant à faciliter les opérations de transport transfrontalier dans l'ensemble de la SADC ; (g) collaboration de manière concertée avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; et (h) renforcement du suivi régulier et les rapports sur la COVID-19 et ses effets sur l'économie de la SADC.

1.1.1 Tendances en matière de commerce et d'industrialisation

La stratégie d'industrialisation et la feuille de route 2015-2063 de la SADC visent la promotion de l'industrialisation, le renforcement de la compétitivité et l'intensification de l'intégration régionale à travers la transformation structurelle, ce qui entraînera une augmentation des produits manufacturés et des exportations. Il est important de noter que l'expérience internationale a montré que la mesure dans laquelle la transformation structurelle a lieu dans un pays constitue un facteur clé différenciant les pays qui réussissent de ceux qui échouent. Il a été démontré au cours des deux dernières décennies que les pays (notamment en Europe et en Asie de l'Est) qui sont parvenus à réduire la pauvreté et à devenir des nations



riches, l'ont fait en investissant massivement dans des infrastructures d'appui et en se diversifiant pour ne plus dépendre des produits de base, tels que l'agriculture, mais de produits manufacturés à forte valeur ajoutée.

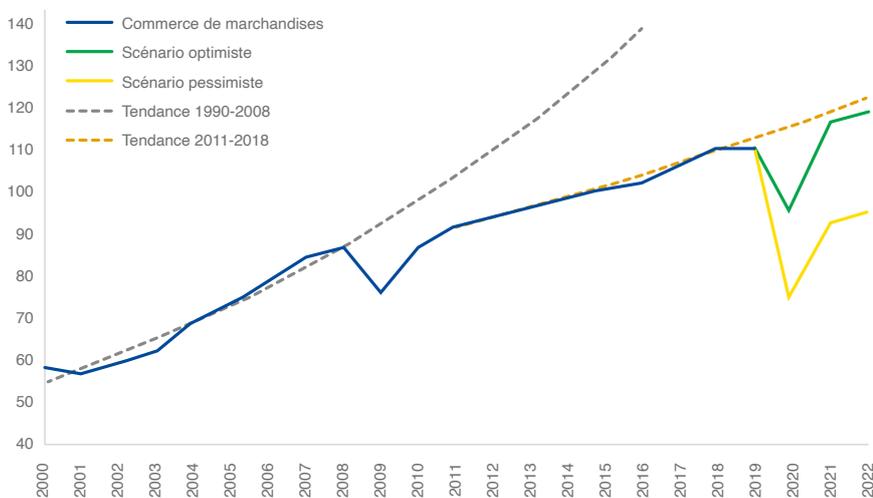
Les processus d'industrialisation tirés par les exportations qui ont eu lieu parmi les « tigres asiatiques », tels que Hong Kong, Singapour, Taïwan et la Corée du Sud, entre 1970 et 2005, se sont produits grâce aux interventions stratégiques d'appui des gouvernements et aux efforts concertés visant le développement des chaînes de valeur, en commençant par les secteurs de l'industrie légère tels que les industries agroalimentaires et du cuir. Au cours de la dernière décennie, la Malaisie a amélioré sa compétitivité mondiale grâce à des ensembles complets de mesures d'amélioration de la compétitivité à valeur ajoutée locale. En résumé, l'expérience internationale a révélé que l'investissement dans des infrastructures de facilitation et la promotion de l'industrie légère à valeur ajoutée et des exportations à valeur ajoutée, contribuent à l'industrialisation et à l'atténuation des effets négatifs de l'instabilité des exportations et des fortes variations des termes de l'échange dues à une forte dépendance des matières premières.

La structure du commerce international au cours des dernières années a été caractérisée d'abord par une croissance médiocre (2012-2014), puis par une baisse (2015 et 2016), et enfin par un fort rebond (2017 et 2018). De 2012 à 2014, la valeur du commerce international a augmenté à un rythme inférieur à 2 % par an, avant de reculer de 10 % en 2015 et d'environ 3 % en 2016. Elle a ensuite connu un fort rebond, avec une croissance de 10 % en 2017. Au milieu de l'escalade et de la désescalade des tensions commerciales mondiales, notamment entre les États-Unis et la Chine, la croissance en glissement annuel du commerce mondial a atteint ses plus bas niveaux en 10 ans, à 0,3 % en 2019, ce qui représente une forte baisse par rapport aux 3,9 % de 2018. Ces tensions commerciales se sont étendues au-delà des deux pays, affectant les chaînes d'approvisionnement internationales, notamment dans les secteurs de l'électronique et de l'automobile. Les délibérations interminables sur le Brexit, les accusations de protectionnisme portées contre l'Union européenne (UE) et les États-Unis, les tensions commerciales entre le Japon et la République de Corée et les plaintes indiennes concernant les tarifs douaniers, ont alimenté une plus grande incertitude quant à l'avenir. La figure 1 donne un aperçu des tendances prévues pour le commerce mondial.

Inversement, la croissance de la part du marché mondial des exportations a permis à de nombreux pays d'obtenir des résultats positifs, car les entreprises recherchent des intrants provenant de pays qui ne sont pas directement touchés par l'escalade des tarifs douaniers, ce qui représente une opportunité pour la région de la SADC. En effet, les pays en développement ont connu des taux de croissance du PIB positifs en 2019, car ils ne sont pas bien intégrés aux réseaux commerciaux mondiaux. On s'attendait initialement à ce que les taux d'échanges mondiaux connaissent un modeste niveau de reprise pour atteindre 2,3 % en 2020 et 3,2 % en 2021. Ces estimations ont été réalisées dans un contexte de tensions commerciales persistantes, qui ne devraient pas s'accroître davantage et qui devraient être favorisées par l'apaisement des tensions entre la Chine et les États-Unis. Toutefois, la pandémie de COVID-19 a des effets négatifs considérables sur le commerce mondial, les capacités de production du centre de fabrication central (Chine) diminuant au premier trimestre de 2020.

À cet égard, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), prévoient le déclin du commerce mondial cette année, allant de 11 % (FMI) à jusqu'à 32 % (sur la base d'un scénario de l'OMC).

Figure 1. Prévisions de l'OMC : Le plus grand effondrement du commerce mondial 2020 (2015 = 100)



Source : Organisation mondiale du commerce (OMC) (2020). Prévisions de l'OMC : Le plus grand effondrement du commerce mondial 2020 (2015 = 100) [communiqué de presse].

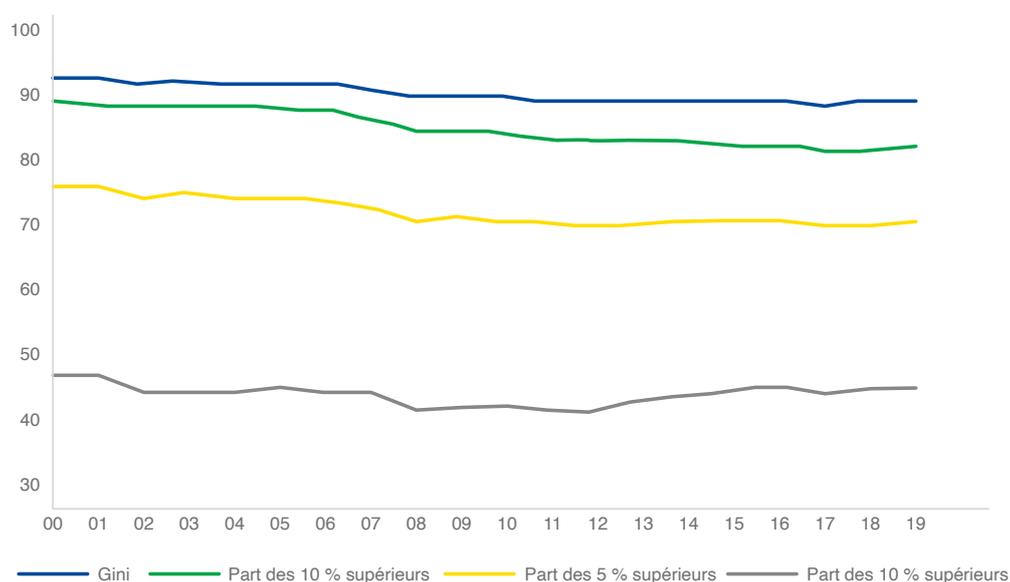
Remarques : 1. Les volumes commerciaux sont une moyenne des exportations et importations. 2. Les chiffres de 2020 et 2021 sont des projections.



1.1.2 Persistance d'une forte inégalité mondiale

Alors que la richesse mondiale a augmenté modestement pour atteindre 360 600 milliards USD, avec une richesse par adulte enregistrée à 70 850 USD, en 2019, plus de 50 % des adultes ont une valeur nette inférieure à 10 000 USD. En outre, près de 1 % des adultes sont des millionnaires détenant une part collective de 44 % de la richesse mondiale. Toutefois, il convient de noter qu'en 2019, la hausse des niveaux d'inégalité s'est atténuée et la richesse collective des 1 % les plus riches du monde est passée sous le pic de 2016. Depuis 2017, les taux de richesse mondiaux ont augmenté de 5,9 %, tandis que la richesse par adulte a augmenté de 3,8 %. Nonobstant cette modeste ascension de la richesse, les niveaux d'inégalité entre les individus restent élevés, ce qui s'explique par les écarts de richesse moyenne entre les pays. En effet, en 2019, les 50 % d'adultes les plus pauvres ne possédaient que 1 % de la richesse mondiale totale, tandis que les 10 % les plus riches en possédaient pas moins de 82 %. La figure 2 ci-dessous présente une synthèse des tendances en matière d'inégalité de la richesse mondiale pour la période 2000-2019.

Figure 2. Tendances en matière d'inégalité de la richesse mondiale, 2000–2019



Source : Credit Suisse. (2020). *Livre de données sur le patrimoine mondial 2019*.

1.1.3 Changement climatique et environnement

La croissance économique de ces dernières décennies ayant été rapide et inégalement répartie, il est généralement admis qu'un tribut insurmontable est payé à l'environnement et aux ressources naturelles de la planète. La nécessité d'éviter les graves conséquences du réchauffement de la planète est de plus en plus pressante, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) prévoyant une augmentation de la température de 3 à 5 °C à l'horizon 2100. En 2018, 91 % de toutes les catastrophes majeures et 77 % des pertes économiques liées aux catastrophes naturelles ont été attribuées à des phénomènes météorologiques extrêmes. L'activité humaine a contribué de manière négative aux grandes tendances environnementales qui prendront davantage la forme, entre autres, d'une diminution des niveaux de biodiversité, d'une dégradation de l'air et des sols, d'une pénurie d'eau, pollution marine et déforestation. Actuellement, plus de 90 % de la population mondiale réside dans des zones où les niveaux de pollution atmosphérique dépassent le seuil fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Il est en outre prévu qu'à l'horizon 2030, la population vivant dans des conditions de pauvreté augmentera de 122 millions de personnes, le secteur agricole connaissant de lourds revers. En effet, les effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle auront un impact négatif sur 70 % de la population en Afrique, en Asie et en Asie-Pacifique, si la trajectoire débilatante actuelle persiste. La région de la SADC étant également exposée à ces défis, des stratégies d'atténuation doivent être élaborés. Selon la déclaration annuelle de l'OMM sur l'état du climat mondial en 2013, la température moyenne à la surface des terres et océans dans le monde en 2013 était supérieure de 0,48°C à la moyenne de 1961 à 1990. Ces températures de plus en plus élevées ont eu un impact important sur l'écosystème. À titre d'exemple, le mont Kilimandjaro dans le nord de la Tanzanie, souvent considéré comme le baromètre du changement climatique en Afrique, a perdu la quasi-totalité de sa célèbre couverture neigeuse, ce qui a eu un impact sur la communauté



agricole environnante qui dépend de son eau douce abondante. En fait, la superficie totale couverte de neige sur le mont Kilimandjaro a été divisée par six, passant de 12 kilomètres carrés en 1900 à deux kilomètres carrés en 2000, en raison des effets du changement climatique.

1.1.4 Révolution technologique et innovation

L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable définit un rôle important pour la science, la technologie et l'innovation dans la transformation durable des économies, notamment par l'exploitation des technologies de pointe. Ces technologies s'appuient sur diverses caractéristiques émergentes, notamment : l'analyse des big data, l'Internet des objets, l'intelligence artificielle, l'impression 3D, les avancées en biotechnologie, les nanotechnologies, le développement de réseaux intelligents et les drones, ainsi que la possibilité croissante d'utilisation de satellites à petite échelle par les pays en développement pour suivre la dégradation de l'environnement et les facteurs affectant l'agriculture.

De plus en plus, le discours sur le progrès technologique dans un avenir immédiat est dominé par le courant émergent et radical de la quatrième révolution industrielle (4RI) qui est mise en œuvre dans les économies avancées et qui est également adoptée par les marchés émergents et en développement. Invariablement, la condition préalable à la réalisation de la 4RI est la nécessité du développement des compétences appropriées liées aux technologies de l'information (TI). En outre, il sera nécessaire de réorganiser et d'améliorer l'accessibilité des infrastructures des technologies de l'information et des communications (TIC) liées aux systèmes à large bande et cyber-physiques capables de contrôler et de suivre les capteurs, ainsi que la fabrication et la robotique avancées sous la direction d'une architecture concomitante bien développée. De même, il sera indispensable d'investir dans la recherche et le développement pour la stimulation de l'innovation, notamment par des initiatives politiques visant la réformation des cadres existants en vue de l'adoption et la réglementation de l'environnement « intelligent » qui émerge rapidement.

1.1.5 Géopolitique des migrations

La question des migrations a dominé le discours mondial sur les politiques de développement. Un certain nombre de déplacements ont eu lieu en raison des conflits en cours, ce qui a entraîné un afflux de migrants. Le nombre de migrants internationaux est passé de 153 millions en 1990 à environ 272 millions en 2019, le plus grand nombre de migrants (82 millions) affluant sur les côtes européennes. En 2019, le nombre total de migrants constituait 3,5 % de la population mondiale, ce qui rend la question des migrations cruciale pour la plupart des pays du monde.

Une migration mal gérée peut entraîner du ressentiment, de la discrimination, des violations des droits de l'homme, des activités criminelles illicites, de l'exploitation et des troubles sociaux. Dès lors, la migration est devenue un sujet d'actualité, les pays occidentaux connaissant une montée du populisme de droite suite à la crise des réfugiés de 2015. Au cours des deux dernières années, les États membres des Nations Unies ont élaboré deux instruments importants, à savoir le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Pacte mondial pour les réfugiés. Ces instruments constituent une reconnaissance de la nécessité de sauvegarder les droits des réfugiés et migrants en situation de conflit, et d'une coopération régionale pour démanteler les syndicats criminels impliqués dans le trafic d'êtres humains.

Les responsables politiques ressentent davantage le besoin de traiter la question de la mobilité humaine de façon durable, c'est-à-dire, à garantir une gestion attentive des perceptions et relations des pays d'accueil, afin de s'assurer que les avantages de la migration (tels que la main-d'œuvre rare et essentielle, la création d'emplois par les entrepreneurs et les contributions fiscales) sont pleinement exploités, tandis que des avantages importants (tels que le transfert de compétences et connaissances et les envois de fonds) sont également réalisés par les pays de départ. Toutefois, la pandémie de COVID-19 a davantage compliqué la situation, avec une réduction drastique du flux des envois de fonds, les travailleurs migrants se retrouvant au chômage ou dans l'incapacité de travailler en raison des perturbations industrielles et mesures de distanciation sociale. Cela affectera de manière disproportionnée l'Afrique subsaharienne.

1.2 Contexte continental

La SADC fait partie de la communauté continentale et mondiale au sens large, et en tant que telle, elle est l'un des principaux éléments constitutifs de l'intégration à l'échelle continentale. Il est donc impératif de veiller à ce que toutes les stratégies, politiques, programmes et activités de l'organisation soient mis en œuvre en vue de contribuer aux idéaux continentaux énoncés dans l'Agenda 2063 de l'UA - le plan directeur qui vise à assurer un développement inclusif et durable sur le continent. Il résume les aspirations de l'Afrique pour l'avenir et identifie des programmes phares pour la stimulation de la croissance économique et le développement de l'Afrique en vue d'une transformation rapide du continent. L'Agenda 2063



identifie les activités clés au travers de plans de mise en œuvre décennaux, afin de garantir qu'ils produisent des résultats transformationnels quantitatifs et qualitatifs pour les populations africaines.

Outre l'Agenda 2063, le traité d'Abuja de 1991 établissant la Communauté économique africaine (CEA) définit un plan clair pour la coopération et l'intégration économiques régionales, ainsi qu'une feuille de route pour la création de la CEA dans un contexte continental postcolonial. Les communautés économiques régionales (CER), telles que la SADC, sont désignées comme des éléments constitutifs de la réalisation de l'intégration économique et politique de l'Afrique.

Ce traité opte pour une consolidation de l'intégration régionale, en vue de l'étendre à l'ensemble du continent. Conformément à l'article 88 du Traité d'Abuja, la Communauté économique africaine doit être établie principalement par la coordination, l'harmonisation et l'intégration progressive des activités des CER. La SADC est l'une des huit CER reconnues par l'UA et a contribué de manière significative au programme de l'intégration continentale. Selon l'indice d'intégration régionale 2016, les statistiques de CER de la SADC sont supérieures à la moyenne en matière de libre circulation et d'intégration financière.

À l'échelle mondiale, le programme de développement de la SADC est guidé par les objectifs de développement durable des Nations Unies. En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies a convenu de mettre le monde sur la voie du développement durable en adoptant l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui comprend 17 objectifs mondiaux ambitieux assortis de 169 cibles. Ces 17 objectifs représentent un consensus mondial sur les principaux défis communs auxquels l'humanité est confrontée et fournissent un cadre pour la coopération au développement. Plus précisément, ces objectifs fournissent un cadre pour une action partagée « pour les populations, la planète et la prospérité », à mettre en œuvre par « tous les pays et toutes les parties prenantes, agissant en partenariat et en collaboration ». Les ODD englobent quatre piliers essentiels, à savoir : l'inclusion sociale (objectifs 1 à 7), la croissance économique (objectifs 8 à 11), la responsabilité environnementale (objectifs 12 à 15) et la gouvernance (objectifs 16 et 17). Grâce à la mise en œuvre du RISDP révisé, les programmes de la SADC ont contribué à cet Agenda pour le développement durable. Cela se reflète également dans les objectifs spécifiques du RISDP, comme le présente le tableau ci-dessous :

a) Inclusion sociale (objectifs 1 à 7)

Les programmes de la SADC portant sur ce pilier ont été orientés vers l'amélioration du suivi et de l'analyse des tendances de la pauvreté dans la région ; l'amélioration de l'accès à une éducation et à des compétences de qualité et pertinentes ; l'amélioration de l'accès à des services et produits de santé et de lutte contre le VIH/SIDA de qualité ; la réduction de la vulnérabilité sociale dans le contexte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; l'amélioration de l'égalité et de l'équité entre genre ; et l'amélioration du développement et du renforcement des capacités des jeunes.

b) Croissance économique (objectifs 8 à 11)

Les programmes de la SADC concernant ce pilier ont été orientés vers l'amélioration de la création d'emplois, des relations de travail, de l'information sur le marché du travail et de la productivité ; l'augmentation des chaînes de valeur régionales et de la valeur ajoutée pour les produits agricoles et non agricoles ; l'amélioration de l'environnement macroéconomique ; l'amélioration des systèmes de marché financier et de la coopération monétaire ; l'amélioration des investissements directs infrarégionaux et étrangers ; et l'augmentation du commerce intra-africain. En outre, la SADC s'efforce d'améliorer la participation du secteur privé à l'intégration régionale, d'harmoniser les stratégies, politiques et cadres réglementaires pour le développement et l'exploitation des infrastructures et services transfrontaliers, de renforcer les infrastructures et réseaux intégrés, d'accroître la compétitivité et la libéralisation des marchés régionaux de l'énergie, des TIC, des transports et du tourisme, et d'améliorer l'application des sciences, des technologies et de l'innovation.

c) Responsabilité environnementale (objectifs 12 à 15)

Les programmes de la SADC concernant ce pilier ont été orientés vers l'amélioration de la gestion durable et de la conservation des ressources naturelles, de l'environnement et des ressources génétiques végétales et animales.

d) Gouvernance (objectifs 16 à 17)

Les programmes de la SADC concernant ce pilier ont été orientés vers le renforcement de la consolidation de la paix au niveau régional, le renforcement de la prévention, de la résolution et de la gestion des conflits, le renforcement de la gestion des risques de catastrophes, le renforcement de la défense collective régionale, le renforcement des systèmes régionaux d'alerte rapide, le renforcement de la sécurité transfrontalière, le renforcement de la formation aux opérations de soutien de la paix et le renforcement de la gestion des migrations et des réfugiés.



1.2.1 Taux de croissance industrielle, commerciale et économique du continent

Selon l'OMC en 2018, le commerce africain ne représenterait qu'un maigre 3 % du commerce mondial. Cela est dû principalement à l'incapacité de la plupart des économies africaines à ajouter de la valeur à leurs produits de base. Par conséquent, la part des exportations de produits manufacturés dans les exportations totales du continent est inférieure à 12 %, et cette part est restée relativement stagnante au cours de la dernière décennie. Cette faible part s'explique par le fait que les exportations de l'Afrique sont restées largement dominées par les produits de base traditionnels, notamment le pétrole, les minéraux et produits agricoles. Une analyse des flux commerciaux des 54 pays africains révèle qu'environ sept d'entre eux dépendent des exportations de pétrole et de gaz pour plus de 70 % de leurs recettes totales d'exportation de marchandises. Près de la moitié des pays africains dépendent d'un seul produit primaire non combustible pour plus de 50 % de leurs recettes d'exportation, tandis que plus de la moitié dépendent d'un maximum de trois produits primaires pour au moins 50 % de leurs recettes en devises. En outre, l'efficacité des chaînes de valeur dépend des infrastructures d'appui facilitant la concurrence. Pourtant, le déficit d'infrastructures reste important en Afrique en général et dans la région de la SADC en particulier. La Banque africaine de développement (BAD) estime que les besoins en infrastructures du continent (notamment ceux de la SADC) se situent entre 130 et 170 milliards USD par an, avec un déficit de financement annuel de 68 à 108 milliards USD.

Entre 2000 et 2018, le taux de croissance annuel du PIB du continent a été de 4,6 %. En 2019, la croissance économique a été de 3,4 %, soit un taux similaire à celui du PIB réel de l'année précédente. Bien que cela suggère une certaine stabilité, ce taux est inférieur à la moyenne de 5 % observée dans la région au cours de la dernière décennie. L'une des raisons de cette croissance plus lente que prévu a été l'expansion modérée des « cinq grands » pays du continent - Algérie, Égypte, Maroc, Nigeria et Afrique du Sud - dont le taux de croissance conjoint a été de 3,1 % en moyenne, contre une moyenne de 4 % pour le reste du continent. Les prévisions de croissance avant la pandémie de COVID-19 étaient de 3,9 % en 2020 et de 4,1 % en 2021. Un récent rapport de l'UA comportant deux scénarios - S1 et S2 (respectivement réaliste et pessimiste) - estime une croissance économique négative de -0,8 % dans le scénario réaliste et de -1,1 % dans le scénario pessimiste, avec une croissance négative moyenne pondérée de -0,9 % en 2020, comme le présente le tableau 1.

Tableau 1. Résultats des impacts (déclins), et croissance escomptée en 2020

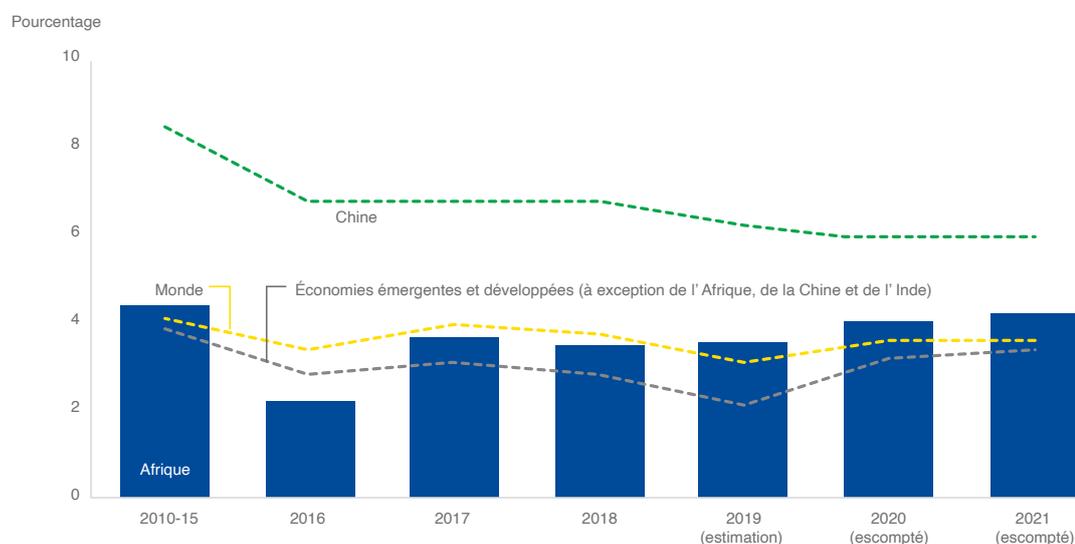
	Croissance escomptée en 2020 (Avant la crise de la Covid-19)	Impacts S1 (en baisse par rapport à la valeur en 2020)	Impacts S2 (en baisse par rapport à la valeur en 2020)	Impacts du scénario moyen (en baisse par rapport à la valeur en 2020)
Croissance du PIB (%)	3.4%	-0.8%	-1.1%	-0.9%
Impact de COVID-19 en points de pourcentage (pp) du PIB de l'Afrique	-	- 4.18 pp	- 4.51 pp	- 4.49 pp

Source : Commission de l'Union africaine (CUA). (2020).

Nonobstant ce qui précède, le taux de croissance du continent est légèrement supérieur à la moyenne mondiale, qui était de 3 % en 2019, et également supérieur à celui des économies avancées, qui s'est établi à 1,7 %. Cependant, malgré la croissance que connaît le continent, il est malheureusement évident qu'il a manqué d'inclusivité. Plus précisément, seul un tiers environ des pays ont atteint une croissance inclusive en parvenant à la réduction à la fois de la pauvreté et des inégalités. En fait, bien que les populations pauvres aient tiré un certain bénéfice de la croissance économique sans précédent du continent entre 2000 et 2016, la croissance de leur consommation n'a pas été assez rapide pour avoir un impact réel et durable sur la pauvreté, qui a diminué à un rythme beaucoup plus lent sur le continent africain qu'ailleurs dans le monde en développement.



Figure 3. Afrique vs. monde : Croissance du PIB



Source : Banque Africaine de Développement (BAD). (2020). Perspectives économiques en Afrique 2020 : Développement de la main-d'œuvre africaine pour la région.

Il est également important de noter que le taux de croissance estimé du continent ne tient pas compte des importantes variations entre les régions et pays. L'Afrique de l'Est est la région du continent qui connaît la croissance la plus rapide, avec une croissance moyenne estimée à 5 % en 2019, tandis que l'Afrique du Nord était la deuxième plus rapide avec un taux de 4,1 % la même année. Le taux de croissance de l'Afrique de l'Ouest était de 3,7 % en 2019, soit une augmentation par rapport aux 3,4 % de l'année précédente ; tandis que l'Afrique centrale a été estimée à 3,2 % en 2019, soit une augmentation par rapport au taux de croissance de 2,7 % de l'année précédente. Toutefois, le taux de croissance de la SADC est préoccupant, puisqu'il est passé de 1,2 % à 0,7 %, en raison, dans une large mesure, des ravages causés par les cyclones Idai et Kenneth. La demande intérieure a été le principal moteur de la croissance du continent au cours de la dernière décennie, responsable de 69 % de la croissance annuelle enregistrée entre 2000 et 2018. Il est à noter que cette demande commence à démontrer un mouvement vers des produits plus transformés. Plus précisément, la demande du continent africain en produits alimentaires transformés augmente 1,5 fois plus vite que la moyenne mondiale, et la demande de nombreux autres produits, tels que les véhicules, produits métallurgiques et machines industrielles, connaît également une expansion supérieure à la moyenne mondiale.

1.2.2 Stabilité macroéconomique

Le taux d'inflation annuel moyen de la région a augmenté à 18,6 % en 2019, contre 7,8 % en 2018, même si les performances des États membres ont connu de fortes variations. Les banques centrales africaines ont été proactives dans leur gestion de la politique monétaire et ont réagi en ajustant les taux d'intérêt pour la gestion de la demande intérieure. Dans les pays où les pressions inflationnistes étaient à la baisse, les taux d'intérêt ont été réduits pour encourager les investissements et stimuler la croissance. Compte tenu de l'impact économique sans précédent que la COVID-19 est susceptible d'avoir sur l'économie mondiale à court et moyen terme, les banques centrales devraient continuer à utiliser les outils de politique monétaire disponibles pour atténuer autant que possible les conséquences négatives sur l'économie. Toutefois, compte tenu de leurs ratios actuels de dette souveraine par rapport au PIB, la plupart des pays africains ne disposent pas d'une grande marge de manœuvre budgétaire.

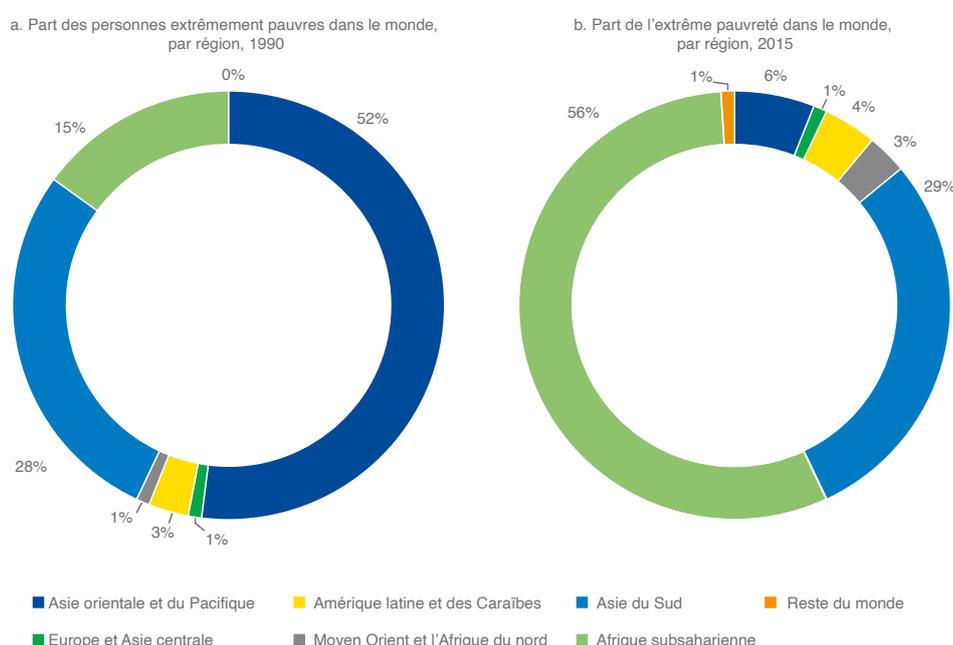
Nonobstant ce qui précède, les soldes budgétaires à travers le continent se sont améliorés au cours des deux dernières années, le ratio moyen pondéré du déficit au PIB voyant une baisse de 5,9 % en 2017 à 4,8 % en 2019, découlant principalement de la stabilisation des prix des matières premières, ainsi que de la croissance des recettes fiscales et non fiscales des grands exportateurs de ressources naturelles. Le ratio recettes/PIB a connu une croissance moyenne de 0,3 % pour les pays africains. Toutefois, les pays exportateurs de pétrole ont enregistré des gains légèrement supérieurs à 1 %. Malheureusement, avec les effets de la COVID-19 sur les prix des produits de base et la pression que les mesures de confinement dans de nombreux pays ont exercée sur les assiettes fiscales et autres sources de revenus des pays d'Afrique subsaharienne, sans parler des capitaux importants qui ont été nécessaires pour la préparation des systèmes de santé publique, ces gains seront probablement perdus.



1.2.3 Trajectoire de réduction de la pauvreté

Il y a eu des développements positifs en termes de réduction de la pauvreté en Afrique. À titre d'exemple, les citoyens du continent sont en meilleure santé et mieux nourris, les jeunes sont beaucoup plus nombreux à aller à l'école et le taux de pauvreté est en baisse. Malgré cela, sur la base des tendances actuelles, le continent n'est toujours pas en mesure d'atteindre l'objectif d'éradication de l'extrême pauvreté à l'horizon 2030. Le taux d'extrême pauvreté (pondéré par la population) devrait passer de 33,4 % en 2018 à seulement 24,7 % en 2030, ce qui reste largement supérieur à l'objectif de 3 % fixé par les ODD. Comme le présente la figure 4, plus de la moitié des personnes extrêmement pauvres dans le monde vivent en Afrique. En outre, le nombre de personnes extrêmement pauvres ne devrait diminuer que légèrement, passant de 429,1 millions en 2018 à 421,2 millions en 2030, tandis que les taux de pauvreté dans toutes les régions, à l'exception de l'Afrique du Nord, devraient rester bien supérieurs à l'objectif de 3 % fixé par les ODD.

Figure 4. Part de l'extrême pauvreté : 1990 vs. 2015 – « Plus de la moitié des pauvres du monde vivent en Afrique »



Source : Banque mondiale. (2019). Accélération de la réduction de la pauvreté en Afrique

1.2.4 Grandes tendances et opportunités

Le continent africain a connu des changements importants et continuera à en connaître dans les décennies à venir, même si le rythme du changement s'accélère. Cinq grandes tendances ont été identifiées aux niveaux continental et mondial comme étant les principaux moteurs de nouvelles opportunités et de nouveaux défis très importants pour les entreprises cherchant à lancer, stabiliser et développer leurs activités. Il s'agit notamment de la croissance démographique, de l'urbanisation rapide, du changement climatique, de la quatrième révolution industrielle et de la modification des termes de l'échange vers les économies émergentes de l'Est. Les principaux risques et opportunités associés à ces grandes tendances sont résumés dans le tableau 2 ci-dessous.

Table 2. Main risks and opportunities associated with continental and global megatrends

Grandes tendances	Risques principaux	Opportunités principales
Le « basculement de la richesse » et l'essor des économies émergentes	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence d'autres marchés émergents • Création des emplois à un dollar • Nouvelle « ruée vers l'Afrique » • Dégradation environnementale 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification des produits d'exportation africaine • Redéploiement de l'industrie manufacturière peu qualifiée de l'Asie vers l'Afrique • Attirance des investissements directs étrangers en Afrique • Nouvelles sources de financement du développement • Transfert de compétences



Grandes tendances	Risques principaux	Opportunités principales
Nouvelle révolution industrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Robotisation • Délocalisation de la production vers les économies avancées • Une base de compétences et de technologies non préparée • Flux financiers illicites 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des coûts commerciaux, en particulier pour les petites entreprises • Création de nouveaux créneaux et marchés • Utilisation des nouvelles technologies pour l'amélioration de l'accès aux services publics et la qualité des politiques publiques
Transition démographique	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage élevé chez les jeunes et augmentation de l'emploi dans le secteur informel • Une pression accrue sur les services publics et ressources environnementales • Migration et fuite des cerveaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la main-d'œuvre africaine • Plus d'épargne, de consommation et de la croissance du PIB en raison de l'accroissement de l'offre de main-d'œuvre et de la création de richesses • Croissance d'une classe moyenne africaine
Transition urbaine en Afrique	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la pauvreté urbaine et des inégalités • Inégalité entre les zones rurales et urbaines • Congestion urbaine • Plus de pollution atmosphérique et une utilisation inefficace de l'eau et des autres ressources naturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance d'une classe moyenne « urbaine » et demande de biens à forte valeur ajoutée, de produits alimentaires et d'infrastructures urbaines • Générer des économies d'échelle et de l'innovation sociale • Une utilisation plus durable des ressources grâce à un partage efficace des infrastructures dans les zones à forte densité
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Catastrophes naturelles, sécheresses et évolution des conditions météorologiques • Perte de moyens de subsistance et d'activités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Expansion de nouveaux secteurs verts • Une plus grande création d'emplois dans les secteurs verts

Source : Union africaine (UA) et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). (2019). *Dynamique de développement de l'Afrique : Réalisation d'une transformation productive.*

Compte tenu du vaste potentiel que ces grandes tendances recèlent pour le continent, il est essentiel que l'Afrique s'assure qu'elle est prête à les exploiter, notamment du point de vue des politiques, des infrastructures et du leadership.

1.2.5 Risques et défis principaux

La croissance du continent s'est déroulée dans un environnement extérieur que l'on ne peut que qualifier de difficile. En particulier, la croissance annuelle du volume des échanges mondiaux a diminué de 5,7 % en 2017 à 1,1 % en 2019, les métaux et denrées alimentaires - deux des principaux produits d'exportation de l'Afrique - connaissant le plus fort ralentissement.

Les phénomènes météorologiques extrêmes - tels que les tempêtes et les inondations dévastatrices qui ont touché la SADC au premier semestre 2019 - le retour attendu des conditions d'El Niño en Afrique de l'Est et les ravages causés par les essaims de criquets dans la région, pourraient probablement entraîner de graves sécheresses et une suppression de la production et de la croissance agricoles. En outre, un certain nombre de pays tiendront des élections au cours des deux prochaines années et il existe un risque que des considérations sociopolitiques conduisent à une croissance des dépenses publiques qui, si elles ne sont pas planifiées avec prudence, pourraient compromettre les engagements pris par ces pays en matière d'assainissement budgétaire. Les risques liés au terrorisme, aux conflits, insurrections et troubles sociaux représentent également un défi important et peuvent peser sur l'activité économique de certains pays.

En ce qui concerne la COVID-19, le continent doit continuer à être proactif et vigilant dans sa propre lutte contre la pandémie, certaines projections concernant les pertes potentielles pour les économies se situant entre 90 et 200 milliards USD. Bien le continent sera probablement mieux placé dans la lutte contre ce virus mortel dans les années à venir, grâce à des investissements plus importants dans les soins de santé, les infrastructures et la sensibilisation, stimulés par la recherche comparative et les expériences négatives des concurrents mondiaux, il n'en reste pas moins que ce continent, avec ses proportions significativement élevées de citoyens immunodéficients les plus à risque - un héritage du VIH non traité et de la sous-alimentation à long terme - devra sérieusement prendre en compte l'impact de la pandémie dans la mise en œuvre de son programme de développement à court et moyen terme au minimum.

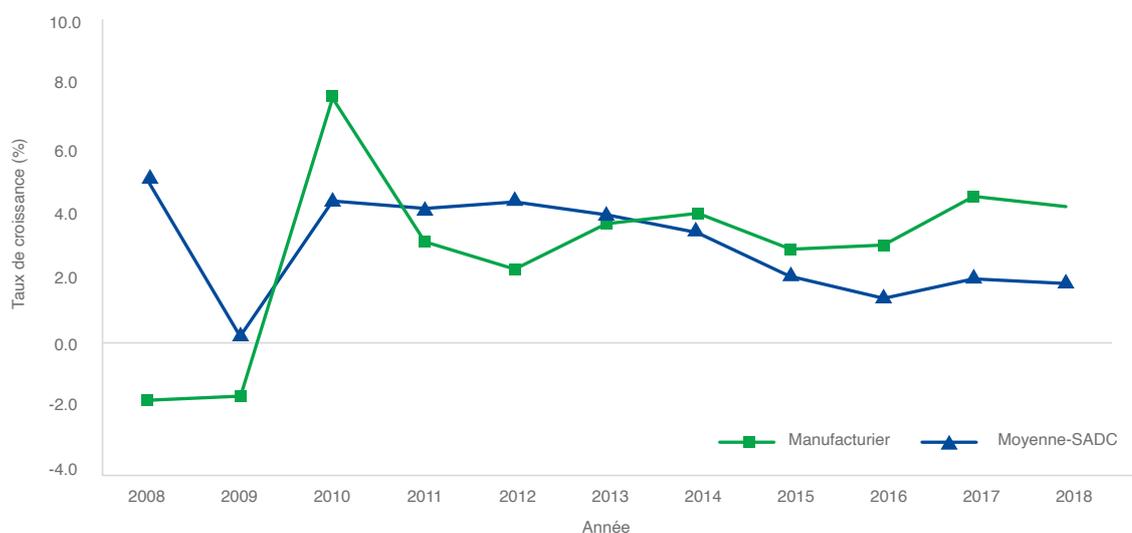


1.3 Contexte socio-économique de la SADC

1.3.1 Économie de la SADC

En 2018, le PIB de la SADC s'est élevé à 721,3 milliards USD et la région a enregistré un taux de croissance de 1,8 % - une baisse par rapport au taux de 2,1 % de 2017. Le secteur manufacturier a connu une croissance de 4,3 % en 2018, contre 4,6 % en 2017. Le secteur manufacturier est considéré comme un vecteur important de la réalisation de la croissance de l'industrialisation de la SADC dans les années à venir. La croissance économique globale de la région a été atone en raison de la crise financière mondiale de 2008-2009. Toutefois, le secteur manufacturier a connu quelques taux de croissance accélérés depuis 2015. Les taux de croissance du PIB et de l'industrie manufacturière dans la SADC pour la période 2008-2018 sont illustrés dans la figure 5 qui suit.

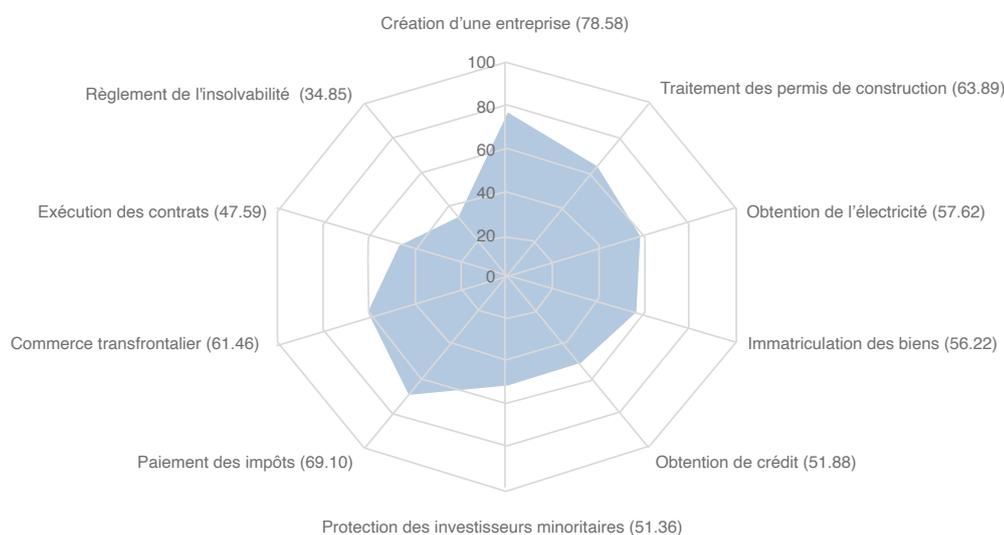
Figure 5. Taux de croissance (%) du PIB des pays de la SADC



Source : Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (2018). Sélection d'indicateurs économiques et sociaux.

La région SADC s'est classée au 121e rang en ce qui est de la facilité de faire des affaires en 2019, avec une note moyenne de 57,25. Les pays les mieux classés de la région sont l'île Maurice, l'Afrique du Sud et le Botswana, qui occupent respectivement les places 20, 82 et 86. À l'inverse, Madagascar, l'Angola et la République Démocratique du Congo (RDC) sont les pays les moins bien classés, occupant respectivement les 161e, 173e et 184e places. Les notes de la région SADC en matière de facilité de faire des affaires sur les thèmes de Doing Business 2019 sont présentées dans la Fig. 6 ci-dessous.

Figure 6. Graphique en radar de la facilité des affaires au sein de la SADC en 2019



Source : Base de données Doing Business. (2019). Notes de la facilité de faire des affaires sur les thèmes de Doing Business.



En termes d'inflation, la région SADC a connu une augmentation annuelle de 18,6 % entre 2018 et 2019, tandis que l'inflation mensuelle a augmenté de 2,3 % entre novembre et décembre 2019. Quatre États membres de la SADC ont enregistré les taux à deux chiffres les plus élevés : le Zimbabwe (607,1 %), l'Angola (16,6 %), le Malawi (11,5 %) et la Zambie (10,3 %). Le taux d'inflation le plus faible a été enregistré à l'île Maurice et aux Seychelles, à 1,6 %. À l'exception des Seychelles, tous les autres États membres de la SADC ont enregistré des hausses de l'inflation en glissement mensuel.

Cette région est actuellement aux prises avec des niveaux croissants de chômage chez les jeunes, qui s'élevaient à 25,1 % en moyenne en 2017, l'Afrique du Sud (57,4 %), l'Eswatini (54,8 %) et la Namibie (45,5 %) enregistrant les chiffres les plus élevés parmi les États membres de la SADC. Le rapport entre le chômage des jeunes hommes et celui des jeunes femmes était le plus élevé à l'île Maurice (1,30) et en Tanzanie (1,22).

Le tableau 3 présente d'autres indicateurs clés donnant un autre aperçu de l'économie de la SADC au cours des dernières années.

Tableau 3. Principaux indicateurs économiques de la SADC

Indicateurs	2017	2018
Recettes publiques moyennes, hors subventions, en pourcentage du PIB	23.0%	24.1%
Solde budgétaire global moyen, notamment les subventions	-4.3%	-3.1%
Dette publique moyenne (% du PIB)	52.4%	56.1%

Source : Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (2020). Faits et chiffres de la SADC [en ligne].

1.3.2 Situation de l'industrialisation et intégration régionale

La région de la SADC a fait d'importants progrès en matière d'intégration régionale. Toutefois, cette région n'est toujours pas à la hauteur des principaux indices d'intégration régionale du rapport sur l'intégration régionale en Afrique. Ces indices sont : l'intégration commerciale, l'infrastructure régionale, l'intégration productive, la libre circulation des personnes et l'intégration financière et macroéconomique. En 2016, la note moyenne de la CER à cet égard était de 0,470 sur une échelle de 0 (faible) à 1 (élevé). La SADC a obtenu une note supérieure à la moyenne de 0,531 et s'est bien comportée dans les domaines de l'infrastructure régionale, de la libre circulation des personnes et de l'intégration financière et macroéconomique. Toutefois, elle continue d'échouer dans les dimensions de l'intégration commerciale et productive. (Cette dernière dimension est mesurée à l'aide de trois indicateurs : la part des exportations infrarégionales de biens intermédiaires, la part des importations infrarégionales de produits intermédiaires et le classement dans l'indice de complémentarité du commerce de marchandises).

Conformément à la situation observée au niveau continental, la majorité des États membres de la SADC dépendent des produits de base comme source de revenus d'exportation. Cet état de fait signifie que ces pays restent vulnérables aux chocs défavorables des termes de l'échange généralement associés aux produits de base tels que le pétrole, les ressources minérales et les produits agricoles primaires. Cette vulnérabilité a été évidente lorsque les prix du pétrole ont chuté à des valeurs négatives en raison de la pandémie de COVID-19. La dépendance continue sur des exportations de matières premières a conduit les États membres de la SADC à rechercher une transformation structurelle de leurs économies par l'industrialisation.

L'utilisation de la performance du secteur manufacturier comme indicateur indirect de la situation de l'industrialisation au sein de la SADC est révélatrice. Les performances du secteur au cours de la période 2008-2018 ont été faibles. Mesuré en termes de contribution relative au PIB, le secteur manufacturier a largement stagné au cours de la dernière décennie et reste en dessous des niveaux atteints en 2008 et 2009. La part du secteur manufacturier par rapport au PIB global a légèrement diminué depuis 2009, où elle s'élevait à 13,1 %, pour atteindre son point le plus bas à 10,9 % en 2013. La période post-2013 a montré une légère reprise, le secteur augmentant progressivement sa part par rapport au PIB pour atteindre 11,9 % en 2018.

En 2018, les exportations de marchandises de la SADC se sont élevées à 154 milliards USD, tandis que les importations de marchandises ont totalisé 149 milliards USD. Au niveau infrarégional, la SADC a exporté pour 37,3 milliards USD et importé pour 35,3 milliards USD de marchandises. Au total, la part des exportations infrarégionales est passée de 15,2 % à 19,5 % au cours des 10 années entre 2008 et 2018, tandis que la part des importations infrarégionales est passée de 17,5 % à 19,1 % au cours de la même période. Cela montre une augmentation constante, bien que minuscule, de la part du commerce intra-SADC dans le commerce global de la région. La négociation de la zone de libre-échange tripartite (ZLET) et son



alignement à la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) vont dans le bon sens et permettront à la SADC de tirer profit de sa propre zone de libre-échange (ZLE) créée en 2008. Toutefois, la SADC a fait peu de progrès vers la création d'une union douanière, d'un marché unique et d'une union économique et monétaire, et seuls sept pays ont appliqué le protocole sur la libre circulation des personnes.

Les mesures nécessaires à l'intensification de l'intégration régionale au sein de la SADC comprennent notamment : la mise en œuvre de stratégies en matière d'industrialisation ; l'amélioration de l'environnement favorable à l'industrialisation en termes d'infrastructures matérielles et immatérielles ; la suppression des barrières non tarifaires (BNT) au commerce ; l'amélioration de l'environnement commercial en termes de cadres politiques et juridiques ; la consolidation de l'harmonisation des sous-secteurs financiers ; et la ratification du protocole sur le commerce des services.

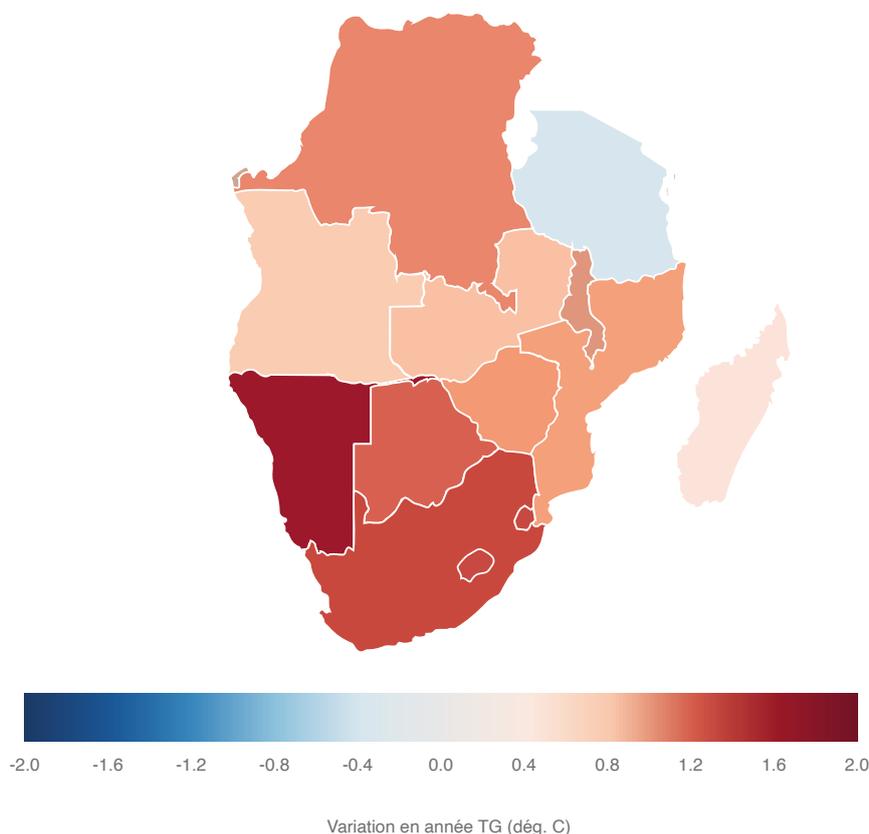
1.3.3 Tendances démographiques et migratoires de la SADC

En 2018, la population de la région de la SADC s'élevait à environ 345,2 millions de personnes, soit une croissance de 2,5 % depuis 2017. Les pays de la SADC comptant le plus grand nombre d'habitants étaient la RDC (26,6 %), l'Afrique du Sud (16,7 %) et la Tanzanie (15,7 %). On estime que 3 % de la population de la SADC (environ 8 millions de personnes) constitue le stock de migrants de la région. C'est l'Afrique du Sud qui compte le plus grand nombre de migrants de la région, le pays accueillant 58,4 % de tous les migrants de la SADC. Il existe un flux important de travailleurs migrants en provenance des pays comme le Malawi, le Lesotho, le Zimbabwe et l'Eswatini vers le Botswana et l'Afrique du Sud, en particulier dans les secteurs traditionnels comme l'exploitation minière, mais aussi dans d'autres secteurs de plus en plus importants comme la finance et les technologies de l'information.

1.3.4 Changement climatique, sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes ont eu un impact négatif sur la région de la SADC au cours des 15 dernières années et seront de plus en plus graves au cours des prochaines décennies. La figure 7 ci-dessous fait une comparaison de l'évolution de la température dans les zones de culture en 2015-2016, juxtaposée à une période de 15 ans.

Figure 7. Changement de température dans les zones de culture en 2015-2016, juxtaposé à une période de 15 ans



Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2018). *Situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde*.



Au cours de la saison des pluies 2018-2019, des régions d'Afrique du Sud, d'Angola, du Botswana, de Namibie, de Zambie et du Zimbabwe ont connu une grave sécheresse, ayant reçu leurs plus faibles niveaux de pluie depuis 1981. Les précipitations imprévisibles ont affecté la production agricole, incitant l'Angola, le Botswana et la Namibie à déclarer l'état d'urgence pour la lutte contre la sécheresse. Les événements climatiques extrêmes ont également provoqué des inondations dans plusieurs pays de la SADC, tandis que les tempêtes tropicales et cyclones ont exacerbé la situation aux Comores, à Madagascar, au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe.

Ces événements climatiques extrêmes ont eu des effets indésirables sur la sécurité alimentaire. Sur la base des données disponibles dans 13 États membres, il a été déterminé que 41,2 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire en 2019-2020. L'insécurité alimentaire dans la région a augmenté de 7,4 % par rapport aux niveaux enregistrés lors de la sécheresse 2016-2017 induite par El Niño. Les pays qui ont connu les plus fortes augmentations de l'insécurité alimentaire sont la RDC (80 %), le Mozambique (85 %), l'Eswatini (90 %), le Zimbabwe (128 %) et la Zambie (144 %). Dans la région de la SADC, un grand nombre d'enfants souffrent de malnutrition, car leur régime alimentaire est basé sur les céréales et est dépourvu de micronutriments essentiels tels que la vitamine A, le zinc, le fer, les folates et l'iode. En effet, dans sept États membres, le nombre d'enfants de moins de cinq ans considérés comme trop maigres pour leur taille (taux d'émaciation) était de 5 % en 2019. À l'inverse, cette région est également aux prises avec une prévalence de personnes en surpoids et obèses, principalement dans quatre États membres, à savoir : le Botswana, les Comores, les Seychelles et l'Afrique du Sud.

Progrès et réalisations...



Progrès et réalisations du RISDP révisé 2015-2020

Les progrès et réalisations du RISDP révisé 2015-2020 sont présentés ici, sous chacun des domaines prioritaires du plan, à savoir :

- Développement industriel et intégration des marchés ;
- Développement des infrastructures ;
- Développement du capital social et humain ;
- Paix et sécurité ; et
- Questions transversales, notamment le genre, la jeunesse et le changement climatique.

2.1 Développement industriel et intégration des marchés

Dans le cadre du RISDP révisé, la région de la SADC a cherché à faciliter (a) le développement industriel, (b) la libéralisation et l'intégration commerciales et financières, (c) la stabilité et la convergence macroéconomiques, et (d) l'amélioration des opportunités d'investissement. L'intention stratégique spécifique était la croissance de la valeur ajoutée et des chaînes de valeur régionales agricoles et non agricoles ; la consolidation de la zone de libre-échange de la SADC ; l'amélioration de l'environnement macroéconomique ; l'amélioration des systèmes de marché financier et la coopération monétaire par le biais du protocole de financement et d'investissement ; la croissance des opportunités d'investissement infrarégional et étranger ; la croissance du commerce intra-africain et l'engagement du secteur privé dans l'intégration régionale ; et l'intensification de l'intégration régionale.

Les réalisations et progrès dans les différents domaines ont été mitigés.

Part de la production manufacturière par rapport au produit intérieur brut : En termes de progrès vers les résultats de l'industrialisation, mesurés par la part de la production manufacturière par rapport au PIB total, la région n'a pas obtenu de bons résultats au cours de la période considérée. La part du secteur manufacturier par rapport au PIB n'a que légèrement augmenté, passant d'une moyenne de 10,3 % en 2013 à 11,9 % en 2018. Toutefois, le secteur manufacturier de quelques États membres de la SADC a enregistré de bonnes performances, avec une croissance supérieure à 5 %, au cours de la période 2015-2020.

Niveau de diversification : Les structures des économies de la SADC restent peu diversifiées, avec des secteurs basés sur les ressources naturelles en pleine croissance et un secteur industriel stagnant. Les secteurs basés sur les ressources naturelles (en particulier l'agriculture et l'exploitation minière) représentent en moyenne plus de 25 % du PIB, tandis que la contribution du secteur manufacturier au PIB s'est maintenue à environ 13 %. Après avoir enregistré une moyenne de 16 % en 2001, la contribution du secteur manufacturier au PIB total est à la baisse dans la région.

Faible niveau de participation des femmes à l'industrialisation : Malgré les faibles niveaux d'industrialisation, la période à l'étude s'est soldée par l'élaboration réussie d'instruments et cadres politiques devant produire des résultats dans les 10 prochaines années. Ils sont mis en évidence ci-dessous :

Les efforts visant la promotion du renforcement des capacités des femmes dans la région de la SADC comprennent la révision du protocole de la SADC sur le genre et le développement. Tous les États membres ont pris des mesures d'adopter certains aspects du protocole et intégrer ses dispositions dans la législation, les politiques publiques et programmes, et continuent de progresser vers le renforcement des capacités des femmes dans la région. Malgré cela, les femmes rencontrent toujours des difficultés, par exemple, pour accéder aux services financiers dans les différents secteurs



économiques de la région, ce qui les empêche de bénéficier de la stratégie d'industrialisation de la SADC. En outre, dans la plupart des régions, les femmes sont désavantagées en raison de leur exclusion des chaînes de valeur et de leur capacité limitée à tirer parti des possibilités de production au sein de celles-ci. Pour s'appuyer sur les efforts des États membres et stimuler l'autonomisation économique des femmes dans la région, ainsi que pour combler les lacunes les plus criantes à cet égard dans les secteurs économiques clés, la SADC a récemment procédé à l'élaboration du Programme régional multidimensionnel d'autonomisation économique des femmes (PRMD-AEF), qui a été approuvé par les ministres des Affaires féminines et du Genre à Windhoek, en mai 2019. Le PRMD-AEF vise à élargir l'impact de l'autonomisation économique des femmes par l'identification d'actions concrètes aux niveaux régional et national qui accéléreront la réalisation des bénéfices de l'intégration régionale et de l'industrialisation parmi les femmes et hommes de la région. La mise en œuvre du PRMD-AEF au niveau national favorisera l'autonomisation économique de la gent féminine et le développement sensible au genre afin de contribuer à l'inclusion sociale et à la justice à l'horizon 2030.

Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC (2015-2063) : Cette stratégie, qui a été approuvée en avril 2015, vise la promotion de l'industrialisation, l'amélioration de la concurrence et l'intensification de l'intégration régionale à travers la transformation structurelle. Grâce à cette stratégie, la SADC vise à passer progressivement d'une trajectoire de croissance axée sur les facteurs à une trajectoire de croissance axée sur l'investissement, puis sur l'efficacité, et enfin à une trajectoire de croissance élevée axée sur la connaissance, l'innovation et le perfectionnement des entreprises. Le protocole associé sur l'industrie, signé en 2019, ancrera cette stratégie en favorisant le développement de bases industrielles régionales et nationales diversifiées, innovantes et concurrentielles à l'échelle mondiale, fondées sur l'inclusivité et la durabilité. La Vision minière régionale (VMR) et le Plan d'action de la SADC qui ont été approuvés en août 2019, aideront également dans le domaine des chaînes de valeur, car leur objectif est de garantir la croissance de la production et de l'utilisation des matières premières de la SADC en tant que matière première pour la transformation en aval.

Amélioration de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), ainsi que du perfectionnement des entreprises : Des avancées considérables ont été réalisées en termes d'adoption de politiques en matière de science, de technologie et d'innovation dans la région. Le nombre d'États membres de la SADC (sur 16) ayant adopté des politiques STI est passé de 11 à 14. Tous les États membres disposent d'un ministère responsable de la STI, ainsi que d'institutions spécifiques chargées de la mise en œuvre des programmes STI.

Chaînes de valeur régionales agricoles et non agricoles et valeur ajoutée : Des progrès significatifs ont été enregistrés en ce qui concerne l'élaboration de stratégies et le profilage des chaînes de valeur régionales dans l'agroalimentaire, la valorisation des minéraux et produits pharmaceutiques. L'étude de profilage de l'agroalimentaire a identifié 14 chaînes de valeur ayant un grand potentiel de mise à niveau, permettant ainsi aux gouvernements de la SADC de savoir quelles chaînes de valeur cibler et par conséquent, accroître la probabilité de nouveaux gains de développement régional. Cette étude encourage également le secteur privé et les investissements internationaux dans ces chaînes de valeur, en fournissant des informations essentielles et en signalant l'intention de la SADC et de ses États membres de soutenir et de faciliter leurs efforts.

Stratégie régionale de partenariat et de collaboration avec le secteur privé : Des progrès ont été enregistrés dans l'élaboration du Mécanisme d'engagement du secteur privé (MESP), qui servira de base au dialogue public-privé et à l'élaboration d'une stratégie régionale d'engagement du secteur public-privé. Cette réalisation importante devrait accroître les investissements du secteur privé dans la région, tout en créant une plateforme importante pour le secteur privé et la SADC afin de conclure des partenariats public-privé (PPP).

Facilitation des échanges : Un cadre de régime commercial simplifié (RCS), visant à réduire les obstacles au commerce en simplifiant les procédures et processus douaniers, a été finalisé. Le cadre du certificat d'origine sur support électronique (CO-SE) de la SADC a également été finalisé, ce qui permettra aux commerçants de demander le certificat d'origine par voie électronique. Le cadre CO-SE sera lancé à titre pilote au Botswana, en Eswatini, au Malawi, en Namibie, en Tanzanie et en Zambie en 2020. Les règlements de la garantie de transit douanier régionale (GTDR) de la SADC ont été révisés, ce qui contribuera à faciliter la circulation des marchandises, à réduire les coûts de transaction, à accroître le niveau de concurrence des producteurs régionaux et à soutenir la levée des barrières non tarifaires.

Consolidation de la zone de libre-échange de la SADC : En termes de flux commerciaux infrarégionaux, le commerce intra-SADC est passé de 16,3 % en 2008 à 21,6 % en 2016. Ce commerce infrarégional a ralenti à 20 % en 2017 et à 19,3 % en 2018. Bien que le commerce intra-SADC soit nettement moins important que le commerce infrarégional ailleurs dans le monde, comme en Asie (30 %) et dans l'UE (60 %), il semble qu'une dynamique ait été créée pour l'amélioration du commerce intra-SADC au cours des cinq dernières années. Cette amélioration s'explique par les progrès significatifs



réalisés par les États membres dans la mise en œuvre de la ZLE au sein de la SADC. Les progrès en matière de réduction progressive des tarifs ont constitué une étape clé au cours des trois premières années de mise en œuvre du RISDP révisé. Toutes les parties, à l'exception de deux États membres, ont achevé ou sont en passe d'achever le protocole de la SADC sur le commerce. Il s'agit d'un résultat important, car il permet une intégration plus poussée des marchés et échanges dans la région.

Règlement brut en temps réel : Le système de règlement brut en temps réel (RBTR) de la SADC, anciennement connu sous le nom de Système régional intégré de règlement électronique de la SADC (SRIRES), a été déployé dans tous les États membres, à l'exception des Comores. De juillet 2013 à juin 2020, plus de 1,8 million de transactions d'une valeur de 7,17 billions de rands ont été réglées sur la plateforme. La plateforme multidevises SADC-RBTR a été mise en service en octobre 2018, et l'intégration des monnaies régionales est en cours. Il s'agit d'une réalisation majeure. La poursuite du développement du système et son utilisation par les banques de la région faciliteront une intégration financière plus poussée, ce qui signifie que moins de liquidités quitteront l'économie régionale en raison de la réduction des coûts de transaction.

Inclusion financière : La stratégie d'inclusion financière et d'accès au financement des PME (petites et moyennes entreprises) et la stratégie de mise en œuvre, ont été approuvées. Dix États membres ont élaboré soit des stratégies d'inclusion financière, soit une feuille de route nationale sur l'inclusion financière, et l'on constate une amélioration de 8 % de l'inclusion financière parmi les adultes de la région, qui s'élève désormais à 68 %. En ce qui concerne les envois de fonds transfrontaliers dans la région, qui sont essentiels pour l'inclusion financière et la réduction de la pauvreté, le coût des envois de fonds transfrontaliers a été réduit de 3,6 points de pourcentage, passant d'une moyenne de 13 % par transaction en 2016 à environ 9,4 % en 2019 dans le corridor entre l'Afrique du Sud et le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Investment and tax-related matters: In order to harmonise investment regimes and develop SADC as a single investment destination, the SADC Investment Policy Framework has been developed. In addition, a Bilateral Investment Treaty Template was developed to assist Member States in negotiating investment treaties. On taxation, three guidelines were developed to facilitate the harmonisation of value-added tax, excise taxes, and tax incentives in the region. These are: Guidelines for Co-operation in Value Added Taxes in the SADC Region; Guidelines for Co-operation in Excise Taxes in the SADC Region; and Guidelines for Co-operation in Tax Incentives in the SADC Region. The network of double tax avoidance agreements increased from 52 in 2015 to 59 in 2019.

Questions relatives aux investissements et à la fiscalité : Afin d'harmoniser les régimes d'investissement et de faire de la SADC une destination unique pour les investissements, le cadre de politique d'investissement de la SADC a été élaboré. En outre, un modèle de traité bilatéral d'investissement a été élaboré pour aider les États membres à négocier des traités d'investissement. En matière de fiscalité, trois lignes directrices ont été élaborées pour faciliter l'harmonisation de la taxe sur la valeur ajoutée, des taxes d'accises et des incitations fiscales dans la région. Il s'agit : des directives pour la coopération en matière de taxes sur la valeur ajoutée dans la région de la SADC ; des directives pour la coopération en matière de taxes d'accises dans la région de la SADC ; et des directives pour la coopération en matière d'incitations fiscales dans la région de la SADC. Le réseau des accords de double évitement fiscal est passé de 52 en 2015 à 59 en 2019.

Agriculture, sécurité alimentaire et ressources naturelles : Pour la promotion de la sécurité alimentaire régionale, le Compact (ou politique agricole régionale [PAR]) du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) de la SADC a été approuvé en 2014, ainsi qu'un Plan régional d'investissement agricole (PRAI) pour son opérationnalisation et la Stratégie régionale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (FNSS). Cependant, il y a eu un retard dans l'adoption du PRAI par les États membres, seuls quelques-uns ayant achevé et/ou mis à jour leurs plans nationaux d'investissement agricole (PNIA). Le Fonds de développement agricole (FDA) n'a pas non plus réussi à s'imposer. Toutefois, l'élaboration de lignes directrices opérationnelles pourrait changer cette situation et des consultations sont actuellement en cours avec les États membres.

Plusieurs instruments politiques ont été élaborés, notamment : les programmes de développement des cultures et de l'élevage, la stratégie et le plan d'action régionaux pour l'aquaculture de la SADC, et la stratégie de conservation et d'utilisation des ressources génétiques animales. Tous ces instruments sont actuellement utilisés par la région pour accroître la production et la productivité agricoles. La croissance actuelle de la production aquacole, qui a dépassé les 100 000 tonnes par an, en est un exemple. Quarante-quatre variétés de cultures ont été homologuées et enregistrées à l'aide du système harmonisé de réglementation des semences de la SADC et elles sont désormais prêtes à être commercialisées dans toute la région. D'autres instruments de politique et programmes ont été produits, notamment les stratégies de surveillance et de



lutte contre les ravageurs transfrontaliers des cultures et animaux (en particulier, le légionnaire d'automne, Tuta Absoluta, virus du sommet touffu du bananier, la nécrose létale du maïs, Fusarium Oxysporum et la mouche méditerranéenne des fruits) ; la feuille de route pour l'éradication de la peste des petits ruminants ; l'approche de lutte progressive contre la fièvre aphteuse ; le plan de préparation à la grippe aviaire hautement pathogène ; et la stratégie de la SADC pour l'éradication de la rage humaine.

Le protocole de la SADC sur la pêche est en cours de mise en œuvre et a été partiellement adopté dans 13 États membres. De même, le protocole sur la foresterie est également en cours de mise en œuvre et a été partiellement adopté dans 10 États membres, tout comme le protocole sur la conservation de la vie sauvage et l'application de la loi, qui a été partiellement adopté dans 12 États membres. Tout cela a permis l'amélioration de la gestion et la conservation des ressources naturelles de la SADC, notamment par la création du Centre de suivi, de contrôle et de surveillance (CSCS) de la SADC pour lutter contre la pêche illégale, non réglementée et non déclarée, la création de 18 zones de conservation transfrontalières (ZCTF), actuellement à différents stades de développement, et la création de l'initiative de la grande muraille verte (IGMV) d'Afrique australe et du plan d'action sous-régional de lutte contre la désertification.

Un certain nombre d'initiatives ont été mises en œuvre, notamment le Programme de productivité agricole pour l'Afrique australe (PPAA). Les capacités des acteurs agricoles en matière d'adaptation au changement climatique ont été renforcées et un portail régional d'information agricole et de gestion des connaissances a été créé. Toutefois, les États membres de la SADC doivent encore se mettre d'accord sur l'élaboration d'un cadre régional pour la circulation transfrontalière, la gestion et l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) et des organismes vivants modifiés, en raison de divergences de vues sur la marche à suivre.

Agences régionales de réglementation sanitaire et phytosanitaire (SPS) : Des outils permettant de suivre la mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires ont été élaborés et tous les États membres de la SADC appliquent les directives SPS. La conformité régionale en matière de mise en œuvre des mesures SPS est examinée chaque année par le Comité de coordination SPS, composé des commissions techniques de l'élevage, de la protection des végétaux et de la sécurité alimentaire. Ce résultat important permet une intégration plus poussée des marchés et des échanges dans la région et facilite la poursuite du développement des chaînes d'approvisionnement et de valeur régionales.

Comités nationaux d'évaluation de la vulnérabilité (CNEV) : Des comités nationaux d'évaluation de la vulnérabilité ont été créés dans tous les États membres sauf un. Les évaluations nationales de la vulnérabilité, coordonnées par les CNEV, sont effectuées par ces États membres chaque année. Des lignes directrices pour l'évaluation de la vulnérabilité urbaine ont également été élaborées. Toutes ces actions contribuent à la production annuelle de l'analyse régionale d'évaluation de la vulnérabilité, qui présente l'état de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région et éclaire les décisions visant à lutter contre cette insécurité.

Science, technologie et innovation : Le Protocole sur la science, la technologie et l'innovation est entré en vigueur en 2017, avec en toile de fond, l'adoption par l'UA de sa Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique 2024 (SSTIA-2024) en 2014. Cette étape a été suivie par l'élaboration et la validation du Projet de cadre et de plan d'action régional pour l'innovation et le transfert de technologies en 2018. La création et mise en œuvre de programmes régionaux visant à faciliter la recherche, l'innovation et le transfert de technologies ont enregistré quelques progrès grâce à une croissance des politiques STI, ainsi que des engagements financiers en faveur de la recherche et du développement (R&D). Ces réalisations ont permis d'accroître le partage des connaissances, le transfert des compétences et technologies dans toute la région. Il s'agit, à son tour, d'une réalisation importante en matière de développement, car ces transferts augmentent la productivité et l'avantage concurrentiel.

2.2 Développement des infrastructures

Le domaine prioritaire du développement des infrastructures dans le cadre du RISDP 2015-2020 englobe la mise en place de réseaux et services d'infrastructures transnationaux assimilés, rentables, unifiés et efficaces, afin de servir de catalyseurs à l'intégration régionale et au développement économique en vue de la réduction de la pauvreté. Diverses réalisations ont été notées dans le cadre de ce domaine prioritaire.

2.2.1 Secteur des TIC et des télécommunications

Liaisons de transmission transfrontalières : La plupart des États membres de la SADC ont établi des liaisons de transmission transfrontalières en utilisant la technologie de la fibre optique, comme le prévoit le programme d'infrastructure régionale de l'information de la SADC (IRIS) pour le développement de liaisons régionales en fibre optique, de liaisons terrestres, de réseaux fédérateurs d'accès et la migration vers un réseau tout-IP. Cela a permis aux États membres de la



SADC sans littoral (Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Zambie et Zimbabwe) de se connecter aux câbles sous-marins sur la côte est ou ouest de l'Afrique, ou sur les deux, dans le cadre de la phase I de l'IRIS.

Réseau de communication par satellite en orbite géostationnaire : Un cadre pour le programme régional de satellites partagés de la SADC a été adopté en 2019, l'objectif principal étant un réseau de communications par satellite en orbite géostationnaire partagé par la SADC pour fournir des services de télécommunications à la Communauté.

Opérationnalisation des cadres réglementaires en matière de cybersécurité et des équipes d'intervention en cas d'urgence informatique : Des équipes d'intervention en cas d'incident informatique (EIII) ont été créées dans quatre pays (Afrique du Sud, Ile Maurice, Tanzanie et Zambie), tandis que huit États membres (Angola, Botswana, RDC, Eswatini, Lesotho, Mozambique, Namibie et Zimbabwe) ont achevé l'évaluation des EIII de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et adopté une législation visant à rendre opérationnelles leurs équipes nationales d'intervention en cas d'urgence informatique (EIII).

Migration de la télévision analogique vers la télévision numérique terrestre : La politique et le cadre réglementaire de la radiodiffusion sonore numérique (RSN) de la SADC et la stratégie postale de la SADC 2017-2020 ont été approuvés en septembre 2017 pour une mise en œuvre immédiate. Treize États membres (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Mozambique, Malawi, Maurice, Namibie, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) ont achevé la migration de la télévision analogique vers la télévision numérique terrestre (TNT). En RDC et à Madagascar, des réseaux TNT ont été lancés dans les principales villes. Toutefois, il s'agit de services de télévision payante utilisant leurs propres systèmes d'accès conditionnel.

Quatre règlements et documents de position sur le bouquet de télévision de la SADC ont été approuvés en septembre 2017. Il s'agit : des directives réglementaires de la SADC pour le bouquet TV de la SADC ; du stockage de l'agrégateur de contenu du bouquet TV de la SADC ; de l'exploitation du contenu local au sein de la SADC ; et du modèle de financement du bouquet TV de la SADC.

Renforcement et mise en œuvre de l'interconnexion régionale haut débit : Cette technologie s'est avérée essentielle pour lutter contre les catastrophes naturelles et les pandémies et pour s'en remettre. Huit États membres (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Ile Maurice, Mozambique, Namibie et Tanzanie) ont mis en place des stratégies ou plans nationaux financés en matière de haut débit ; et cinq États membres (Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Namibie et Tanzanie) ont déjà atteint l'objectif de la SADC en matière de haut débit 2025, à savoir, fournir à 80 % de leur population un accès aux services haut débit.

Tous les États membres de la SADC ont établi au moins un point d'échange Internet national (PEIN) opérationnel. Les données sur l'utilisation d'Internet indiquent que la pénétration moyenne des utilisateurs d'Internet était de 22,3 % (allant de 8,6 % à 58,8 %) au sein de la SADC. En comparaison, 51,2 % de la population mondiale utilise l'Internet. La proportion moyenne de ménages ayant accès à Internet au sein de la SADC est de 27,8 %, alors que 57,8 % des ménages dans le monde ont accès à Internet (d'après les données de l'UIT en décembre 2017).

Développement et opérationnalisation de l'Observatoire des TIC de la SADC : La première phase a débuté par l'élaboration du cadre de collecte de données de l'Observatoire des TIC de la SADC, en 2017, et des formulaires d'enquête types de la SADC pour aider les bureaux nationaux de statistiques (BNS) des États membres à créer leurs enquêtes annuelles polyvalentes. L'Observatoire des TIC de la SADC et les indicateurs de haut débit ont également été approuvés pour être mis en œuvre par les États membres. Un renforcement des capacités sur l'indice de développement des TIC (IDT) a également été réalisé pour huit États membres.

Projet d'itinérance de la SADC : La mise en œuvre de tarifs d'itinérance mobile basés sur les coûts est à différents stades de mise en œuvre. Les opérateurs de réseaux mobiles de 10 États membres de la SADC (Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Malawi, Ile Maurice, Mozambique, Namibie, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe) ont achevé la phase 1 (transparence des tarifs d'itinérance et croissance de l'empreinte de l'itinérance) et la phase 2 (réglementation du plafonnement des prix de gros et de détail, et approche à trois itinéraires). Le modèle de coûts d'itinérance de la SADC a été élaboré, ce qui a permis de débiter la mise en œuvre de la troisième et dernière phase du projet.

Mise en œuvre du concept de poste électronique pour la libéralisation et modernisation des services postaux dans au moins 12 États membres : La stratégie postale 2017-2020 de la SADC incluant le concept de poste électronique (automatisation des systèmes postaux, fourniture d'un accès public à Internet, transferts de fonds électroniques et services de gouvernement électronique) pour la libéralisation des services postaux, a été adoptée.



2.2.2 Secteur énergétique

Les résultats escomptés étaient les suivants : (a) mise en œuvre des capacités planifiées d'expansion de la production et transmission d'électricité ; et (b) élaboration d'un cadre réglementaire régional pour l'ensemble du secteur de l'énergie.

Plan de production et de transport du pool énergétique d'Afrique australe (2017) : Adopté par les ministres de l'énergie en 2018, ce plan vise à mettre en œuvre divers projets régionaux de transport d'électricité qui en sont à différentes étapes. Un accord modifiant le protocole sur l'énergie de 1996 a été élaboré en 2019, en vue d'éliminer les incohérences apparues en raison des évolutions mondiales et régionales, de corriger les insuffisances et inefficacités des systèmes existants, de poursuivre les réformes institutionnelles et promouvoir la participation du secteur privé au développement des infrastructures.

Plan régional d'action stratégique et d'accès à l'énergie de la SADC (PRASAE) 2010-2020 : Ce plan a été adopté en 2010 pour encourager les États membres à progresser vers l'accès universel à l'énergie, avec pour objectif intermédiaire de réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès à des ressources énergétiques modernes à l'horizon 2020. En 2019, le Secrétariat a révisé le PRASAE pour l'aligner sur l'ODD 7 (énergie propre et abordable) et les initiatives d'accès à l'énergie durable pour tous (EDpourTous), caractérisées par un accès universel à une électricité fiable, abordable, pratique et sûre.

Mise en place d'institutions dédiées à l'électrification rurale à l'horizon 2020 : Sept États membres disposent d'institutions dédiées à l'électrification rurale. Il s'agit notamment de l'Unité d'électrification rurale au Lesotho, de l'Agence pour le développement de l'électrification rurale (ADER) à Madagascar, du Fundo de Energia au Mozambique, de l'Agence pour l'énergie rurale en Tanzanie, de l'Autorité d'électrification rurale en Zambie et de l'Agence d'électrification rurale au Zimbabwe. En Namibie, l'électrification rurale est intégrée à Nampower, la compagnie nationale d'électricité.

Pôles d'excellence : Ceux-ci ont connu un succès considérable et ont déjà été développés dans plusieurs domaines, notamment les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la gestion des eaux souterraines et les services climatiques. Des efforts sont en cours pour la création de l'Organisation de la sécurité aérienne de la SADC et d'autres centres sont en préparation.

Stratégies/plans de gestion de l'eau : La mise en œuvre du programme de la SADC dans le secteur hydraulique est pilotée par le plan d'action stratégique régional (PASR) de la SADC pour le développement et la gestion intégrés des ressources en eau, actuellement dans sa quatrième itération (PASR IV). Les activités et résultats prévus comprenaient l'adoption de stratégies/plans de gestion des bassins hydrographiques partagés, la sensibilisation et communication sur la gestion et le développement intégrés des ressources en eau (GIRE) et sa contribution au développement régional, ainsi que des lignes directrices coordonnées pour la mise en œuvre du protocole sur les réseaux hydrographiques partagés à l'horizon 2020.

Stratégie régionale d'adaptation au changement climatique dans le domaine hydraulique intégré dans le cadre intersectoriel de la SADC et mise en œuvre des composantes soutenant la réduction des risques de catastrophe et les systèmes d'alerte rapide en cas d'inondation à l'horizon 2020 : La stratégie régionale d'adaptation au changement climatique dans le domaine hydraulique et le système d'alerte rapide en cas d'inondation, ont été élaborés en 2015 et intégrés au programme du Centre de services climatiques (CSC), avec un serveur au CSC et des nœuds informatiques dans les services hydrologiques des États membres et au secrétariat de la Commission du bassin du Zambèze (ZAMCOM). En outre, des outils de préparation aux catastrophes et des systèmes d'alerte rapide dans les zones sensibles des bassins du Limpopo et du Zambèze ont été élaborés et distribués à tous les États membres en 2015.

La signature de l'accord d'accueil du Secrétariat des bassins de l'Incomati et de Maputo (Eswatini, Mozambique et Afrique du Sud) et la création du Secrétariat de Cuvelai (Namibie et Angola) ont également constitué des progrès importants dans ce domaine. Un autre développement important a été la signature de l'accord de coopération tri-bassin de Buzi, Pungwe et Save (BUPUSA) entre le Mozambique et le Zimbabwe en 2019.

Mise en place d'infrastructures transfrontalières d'approvisionnement en eau et d'assainissement à l'horizon 2020 : Quatre projets transfrontaliers d'approvisionnement en eau et d'assainissement bénéficiant à six États membres sont en cours de réalisation pour la stimulation de la coopération et le développement dans le secteur hydraulique. Il s'agit des projets suivants :

- **Projet d'approvisionnement en eau transfrontalier de Kunene :** La phase 1 (lot 1) de ce projet d'approvisionnement en eau transfrontalier entre l'Angola et la Namibie a été achevée et mise en service en novembre 2018. Il s'agit de la réhabilitation et extension du système d'approvisionnement en eau de Calueque, de l'augmentation des points d'accès



à l'eau pour le bétail et des infrastructures d'irrigation du côté angolais. Il comprenait également la remise en état du canal transfrontalier qui transfère l'eau en Namibie et qui dessert une grande partie de la population nationale dans le nord de la Namibie.

- **Projet d'approvisionnement en eau de Lomahasha>Namaacha** : Ce projet entre l'Eswatini et le Mozambique est en cours et implique le développement d'un système commun d'approvisionnement en eau qui permettra à l'eau potable de l'Eswatini de traverser la frontière et d'être utilisée par les résidents mozambicains de la ville frontalière de Namaacha. La phase suivante consistera à développer l'infrastructure du barrage du côté mozambicain pour répondre à la demande future.
- **Projet transfrontalier d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Chirundu** : Ce projet en cours entre la Zambie et le Zimbabwe est situé à un nœud de développement stratégique important dans la région. Il assurera la fourniture d'une eau potable et durable ainsi que de services d'assainissement aux villes frontalières zambiennes et zimbabwéennes de Chirundu, qui connaissent d'énormes volumes de trafic en raison de la circulation accrue des transports et des personnes par ce point.
- **Projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Kazungula** : Ce projet prévoit le développement des infrastructures pour l'augmentation de la capacité du système d'approvisionnement en eau à Kazungula (principalement du côté zambien). Il permet de répondre à la demande en eau prévue en raison de la croissance des mouvements transfrontaliers de personnes résultant du développement d'un pont et du boom démographique dans cette zone. Il vise également à résoudre les problèmes d'assainissement dans la ville frontalière, en fournissant une infrastructure d'assainissement de l'eau améliorée pour desservir la ville et le poste frontalier.

2.2.3 Secteur des transports

Normes politiques et cadres stratégiques et réglementaires des réseaux régionaux d'infrastructures de transport :

En 2020, la mise en œuvre dans ce domaine était en cours, avec des cadres et normes en cours d'élaboration au sujet du programme tripartite de facilitation du transit des transports. Parmi les principales réalisations, citons l'élaboration de l'accord sur la gestion des charges des véhicules et de l'accord multilatéral sur le transport routier transfrontalier, ainsi que les lois types correspondante ayant été adoptées par le Comité sectoriel tripartite des ministres responsables des infrastructures, en octobre 2019. La mise en œuvre prévue de ces instruments clés attend d'être adopté par le sommet tripartite. Pendant ce temps, plusieurs États membres ont commencé à adapter et à mettre en œuvre des lois, politiques, réglementations, normes et systèmes harmonisés. Les instruments juridiques pour les corridors de transport régionaux de Beira et Nord-Sud ont été finalisés et approuvés en 2017.

Postes frontières à guichet unique (PFGU) : Un élément clé du programme d'infrastructure de transport et de logistique du corridor est le développement de postes frontaliers à guichet unique comme moyen de réduction des coûts de transaction pour le passage d'une frontière. À cette fin, la SADC a mis en place des PFGU à la frontière de Chirundu entre la Zambie et le Zimbabwe et à la frontière de Nakonde-Tunduma entre la Tanzanie et la Zambie. Un troisième PFGU est en cours de construction à la frontière de Kazungula, entre le Botswana et la Zambie.

En outre, un nouveau terminal à conteneurs a été ouvert à Walvis Bay. Plusieurs sections du réseau routier régional ont également été remises en état, notamment l'achèvement du pont de Catembe à Maputo et du pont Samora Machel à Tete, au Mozambique.

Normes et systèmes de qualité du tourisme : L'Organisation régionale du tourisme en Afrique australe (ORTAA) a élaboré les normes harmonisées et révisées du classement par étoiles en Afrique australe, qui ont été adoptées. Plusieurs instruments ont été élaborés en tant que lignes directrices pour les meilleures pratiques, notamment : les lignes directrices de la SADC sur la création des aires de conservation transfrontalières et pour les concessions touristiques et les lignes directrices pour l'engagement communautaire et le développement de produits touristiques transfrontaliers. La stratégie d'application de la loi et de lutte contre le braconnage (LEAP) de la SADC a été élaborée et sa mise en œuvre a débuté, tandis que le système d'échange d'informations sur le commerce des espèces sauvages (TWIX) de la SADC a été lancé. En outre, neuf ZCTF impliquant 11 États membres sont maintenant opérationnelles, avec des accords et structures de gouvernance en place, tandis qu'un cadre de suivi et d'évaluation (S&E) pour surveiller la mise en œuvre du programme ZCTF de la SADC a été approuvé et sa mise en œuvre a débuté.

2.2.4 Secteur météorologique

Projet d'appui institutionnel aux institutions climatiques africaines (PAIICA) : Financé par la Banque africaine de développement, ce projet visait le renforcement de la capacité des institutions climatiques africaines à générer des informations climatiques pertinentes. Il a été mis en œuvre en plusieurs volets, à savoir : la production d'informations sur le



climat et le renforcement institutionnel, notamment les infrastructures, la formation sur le tas et les ateliers. Ses réalisations sont les suivantes : renforcement du Centre de services climatiques de la SADC par l'acquisition d'un serveur de calcul à haute performance (HPC), d'un système automatique de commutation des messages (SACM) et de postes de travail pour visualiser les données et images satellites ; installation d'un système de gestion et de traitement des données climatiques (SGTDC) ; refonte du site web ; et rénovation du bâtiment. Dix États membres ont été dotés d'une station météorologique automatique (SMA) ; les fora sur les perspectives climatiques en Afrique australe, ainsi que des formations et ateliers sur le tas, ont été organisés. En outre, des fonds ont été alloués pour des bourses de Master et de Doctorat au personnel des services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) de la SADC. Le projet s'est achevé en 2016.

Surveillance de l'environnement et de la sécurité en Afrique (SESA) : Financé par la Commission de l'UA (au nom des CER), ce programme a été mis en œuvre de septembre 2013 à décembre 2017. Il a encouragé l'utilisation de données d'observation de la Terre (OT) par satellite pour la surveillance de l'environnement et le développement durable. Il s'est concentré sur l'acquisition d'infrastructures de réception par satellite, le développement de services et le renforcement des capacités régionales et nationales en matière de systèmes d'OT. Il se focalise également sur le renforcement des capacités et le soutien aux institutions nationales chargées de surveiller l'agriculture, la sécheresse, les incendies de forêt et les inondations dans la SADC. Ce projet a permis le déploiement de 73 stations de réception du satellite SESA dans la région. Quatre services (agriculture, sécheresse, incendie de forêt et inondations) ont été diffusés par le système européen de diffusion par satellite.

Centre des services climatiques : Le Centre met en œuvre le projet Services climatiques régionaux d'Afrique australe pour la résilience aux catastrophes naturelles (SARCIS-DR), dans le cadre du projet continental Informations satellitaires et météorologiques pour la résilience aux catastrophes en Afrique (SAWIDRA), financé par la Banque africaine de développement et qui prendra fin en septembre 2020. Il a pour objectif le renforcement de la capacité de tous les États membres à la production et diffusion des informations climatiques en réponse aux catastrophes d'origine climatique, en réduisant les pertes de vies humaines et les dommages matériels, et l'amélioration des capacités en matière de prévision météorologique numérique et de modèles climatiques régionaux pour les prévisions climatiques saisonnières. Les équipements donnés comprennent : 40 stations météorologiques automatiques, 14 serveurs de calcul à haute performance et deux systèmes automatiques de commutation de messages pour l'amélioration de l'accès aux données, leur traitement et la surveillance des systèmes météorologiques et climatiques, en vue d'une alerte rapide et de l'atténuation des catastrophes.

Système d'alerte rapide (SAR) : Un SAR a été installé au Centre de services climatiques de la SADC. C'est un système plurifonctionnel, qui entre autre, fournit de services d'information climatique régionaux opérationnels pour la surveillance et les prévisions de toutes les facettes des conditions climatiques saisonnières, ainsi que le développement et la distribution de produits météorologiques, environnementaux et hydrométéorologiques. Bien que le SAR ait été mis en place, son intégration et automatisation pour une utilisation en ligne restent en suspens. Des formations ont été organisées chaque année pour les experts climatiques nationaux avec le soutien du Secrétariat.

2.3 Développement du capital social et humain

L'objectif général du domaine prioritaire « Développement social et humain » était l'élaboration et la mise en œuvre des programmes visant l'amélioration des capacités humaines pour le développement socio-économique dans des domaines tels que : l'éducation et le développement des ressources humaines ; la santé, le VIH/SIDA, les pandémies et autres maladies préoccupantes de la santé publique ; l'éradication de la pauvreté ; l'emploi et le travail ; la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et l'égalité de genre.

2.3.1 Santé

Des stratégies, lignes directrices et normes pour la prévention et le contrôle des maladies de santé publique - notamment le paludisme, la tuberculose (TB), le VIH/SIDA et les maladies non transmissibles - ont été élaborées, actualisées, approuvées et mises en œuvre.

VIH/SIDA : L'objectif était de promouvoir l'adoption et l'institutionnalisation d'un ensemble de mesures standards et complètes répondant aux défis uniques que représente la fourniture de services équitables et efficaces en matière de VIH et de droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR) aux populations clés et vulnérables de la SADC. Ces stratégies ont contribué à guider les États membres dans l'élaboration de leurs propres stratégies nationales ciblant ces groupes. Elles ont également permis l'amélioration de la collecte de données, ainsi que le suivi de la réponse régionale au VIH parmi les populations clés et vulnérables. La stratégie régionale sur les soins, le traitement et la prévention du VIH pour les populations clés et le guide pour la prévention du VIH chez les adolescentes et jeunes femmes, ainsi que leurs partenaires sexuels, ont été élaborés et approuvés. En conséquence, le VIH/SIDA et la tuberculose sont désormais intégrés dans les secteurs clés de la SADC.



Autres maladies transmissibles : Des normes minimales harmonisées pour la prévention, le traitement et la prise en charge de la tuberculose dans la région, ont été élaborées pour promouvoir la santé en soutenant le contrôle des maladies transmissibles, ainsi que la préparation, la surveillance et les interventions en cas d'urgence. Les taux d'incidence de la tuberculose sont en baisse depuis 2015 dans la plupart des pays. La majorité des États membres ont fait des progrès significatifs dans la réduction de la mortalité due à la tuberculose, la quasi-totalité des États membres ayant atteint l'objectif de réduction de 15 % de la mortalité due à la tuberculose entre 2015 et 2018. Des ressources importantes ont été mobilisées pour soutenir la mise en œuvre par les États membres de programmes de lutte contre le paludisme dans le cadre de partenariats avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, « Faire reculer le paludisme » et l'Alliance des dirigeants africains contre le paludisme. Ce soutien a permis aux États membres d'enregistrer des progrès significatifs dans la lutte contre le paludisme et de poser les jalons de son éradication à l'horizon 2030.

Mise en commun des achats et production régionale de médicaments essentiels et de produits de santé : Le système de services d'achats groupés de la SADC pour les produits pharmaceutiques et les fournitures médicales a été mis en place et est organisé par le Département des magasins médicaux de Tanzanie. Lorsqu'il aura été pleinement mis sur pied, le SPSS facilitera les achats groupés de produits pharmaceutiques et aidera les États membres à partager les informations sur les prix et les fournisseurs, ce qui leur permettra de négocier de meilleurs prix pour des médicaments de haute qualité auprès des fournisseurs, réduisant ainsi considérablement le coût administratif des achats.

Santé maternelle, infantile, adolescente et maternité sans risque : L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de lignes directrices et de normes en matière de santé maternelle, infantile et adolescente et de maternité sans risque ont été partiellement réalisées avec l'approbation de la stratégie régionale en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs.

2.3.2 Éducation et développement des compétences

Cadre de qualifications de la SADC : Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le cadre de qualification de la SADC (CQSADC), qui facilite le développement des ressources humaines et la disponibilité d'un personnel instruit et hautement qualifié grâce à des systèmes d'éducation et de formation comparables. Certains États membres ont développé ou sont en train de réviser leurs cadres nationaux de qualifications (CNQ) pour s'aligner sur le cadre régional. L'Afrique du Sud et les Seychelles ont déjà aligné leurs CNQ sur le cadre régional, tandis que d'autres font des progrès notables, notamment l'île Maurice, qui a soumis son rapport d'alignement pour arbitrage.

Protocole de la SADC sur l'éducation et la formation : Parmi les interventions, citons le traitement des étudiants de la SADC comme des locaux en ce qui concerne les frais de scolarité, d'inscription et d'examen dans les universités publiques de la plupart des États membres, ce qui a donné lieu à une proposition d'introduction d'un visa régional pour les étudiants, universitaires, chercheurs et scientifiques, à des exonérations fiscales et douanières dans la région, à la création de centres de spécialisation. Ces interventions ont également permis l'élaboration de normes et compétences régionales pour les enseignants et des normes et standards régionaux pour l'information sur la gestion de l'éducation. Elles ont également permis de promouvoir l'éducation et la formation à l'entrepreneuriat technique et professionnel grâce à l'élaboration d'un cadre et stratégie de nomenclature EFTP (enseignement, formation techniques et professionnels).

Croissance de l'accès et réduction des taux d'attrition dans les systèmes d'enseignement : Plusieurs instruments ont été élaborés, notamment le cadre politique de la SADC pour les soins et services de soutien à l'enseignement et à l'apprentissage (SSEA), qui s'attaque aux obstacles à l'enseignement et à l'apprentissage en renforçant les systèmes éducatifs et en facilitant l'accès aux services de soutien pour les enfants et jeunes vulnérables au sein des établissements scolaires. Le cadre stratégique d'enseignement à distance de la SADC a été élaboré pour faire la promotion des progrès technologiques et de l'enseignement virtuel dans l'optique d'accroître l'accès à des possibilités d'éducation et de formation pertinentes et de qualité. Il devrait aboutir à la création d'un centre d'enseignement à distance de la SADC et à la conceptualisation de l'université virtuelle de la transformation de la SADC, cette dernière étant un véhicule qui permettra de générer les compétences dont la région a tant besoin, notamment dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM).

Promotion de l'emploi jeune : Un cadre politique et un plan stratégique de promotion de l'emploi jeune de la SADC ont été élaborés et approuvés en 2016 et sont mis en œuvre à travers un certain nombre de stratégies dans tous les pays. Des normes minimales de protection sociale pour les jeunes ont été mises en œuvre.

Développement des compétences : Des réalisations ont été enregistrées dans les plans régionaux de développement des compétences des ressources humaines pour les secteurs clés des priorités A, B et C du RISDP 2015-2020 et d'autres domaines d'intégration et de coopération sociale et économique ont été envisagés.



Évaluation des besoins en compétences : Elles ont été réalisées pour le secteur minier et pour les gestionnaires et régulateurs du secteur pharmaceutique. Ainsi, des protocoles ont été élaborés sur le commerce des services (prévoyant la libéralisation du marché des services et des accords de reconnaissance mutuelle pour les services professionnels), sur l'emploi et le travail, la facilitation de la circulation des personnes et l'éducation et la formation.

Cadre stratégique sur la migration de la main-d'œuvre de la SADC : Cette mesure a été mise en œuvre dans le contexte général de la facilitation de la circulation des personnes, plusieurs États membres ayant pris des mesures pour l'adoption du cadre stratégique régional afin de garantir les droits fondamentaux des travailleurs migrants. Au moins huit États membres ont adopté une politique nationale en matière de migration de la main-d'œuvre ou en sont à un stade avancé. Le plan d'action de la SADC sur la migration de la main-d'œuvre (2020-2025), adopté en 2020, consolidera les progrès réalisés jusqu'à présent. De même, les directives de la SADC sur la portabilité des prestations de sécurité sociale adoptées en 2020, renforceront également la coopération des États membres en matière de migration de la main-d'œuvre.

Création d'emplois décents : Le programme d'emploi décent de la SADC (2013-2019) a été adopté dans les États membres de la SADC afin de promouvoir le plein emploi et la productivité. Ce programme a renforcé le dialogue social tant au niveau régional que national, ce qui a facilité l'instauration d'un environnement stable et harmonieux sur le marché de l'emploi, propice à l'investissement et à la croissance économique. Au niveau régional, les États membres continuent de coopérer avec les employeurs et employés grâce à la participation active du Forum du secteur privé de la SADC et du Conseil de coordination des syndicats d'Afrique australe. Les systèmes d'information sur le marché du travail au sein de la SADC ont été renforcés, ce qui a facilité l'élaboration du premier rapport sur l'état du marché du travail dans la région en 2017. Dans le cadre du secteur de l'emploi et du travail de la SADC, le Forum du secteur privé de la SADC a procédé au lancement, en 2020, du guide en ligne du droit du travail de la SADC, qui fournit des informations facilement accessibles et comparables sur le marché du travail des États membres afin de promouvoir l'harmonisation des normes du travail.

2.4 Questions transversales

Les questions transversales du RISDP 2015-2020 étaient les suivantes : réduction de la pauvreté ; égalité de genre et développement ; science, technologie et innovation ; environnement et développement durable ; secteur privé ; et statistiques.

Réduction de la pauvreté : Un certain nombre d'interventions clés ont été mises en œuvre pour améliorer le suivi concernant la réduction de la pauvreté. Un Observatoire régional de la pauvreté (ORP) a été créé pour permettre à toutes les parties prenantes travaillant à l'éradication de la pauvreté aux niveaux régional et national de se rencontrer, d'évaluer et de suivre la mise en œuvre du cadre régional de réduction de la pauvreté. Toutefois, des difficultés financières ont empêché le comité directeur des ORP de remplir pleinement son mandat.

Malgré cela, et reconnaissant la nécessité d'avoir accès à des données de S&E fiables, le comité directeur de l'ORP a adopté le cadre d'indicateurs de la SADC pour le suivi de la pauvreté et des conditions de vie. Les données des indicateurs sont collectées par le système de suivi et d'évaluation de la SADC.

Politiques et programmes nationaux en matière de genre : Des progrès ont été réalisés dans l'élaboration de politiques, structures, lignes directrices, plans d'action et programmes nationaux en matière d'égalité entre genre pour lutter contre les inégalités entre genre et de sensibiliser à l'égalité entre genre, à l'analyse et intégration de la dimension de genre aux niveaux national et régional. La plupart des États membres ont entrepris des révisions constitutionnelles complètes de leurs lois nationales afin de les aligner et/ou de les harmoniser avec le protocole de la SADC sur le genre et le développement, et tous les États disposent de constitutions et de statuts interdisant la discrimination fondée sur le genre. Des progrès notables sont réalisés en matière de représentation de la gent féminine aux postes politiques et décisionnels à différents niveaux de gouvernance, même si certains régressent.

La plupart des États membres ont été formés à l'intégration de la dimension de genre et les directives régionales de budgétisation sensible au genre sont utilisées. Le protocole sur le genre et le développement est contrôlé tous les deux ans par le biais du Suivi des questions relatives au genre et développement de la SADC. L'engagement de la région en faveur de l'égalité entre genre doit se traduire par une réalité durable et tangible en comblant les lacunes, afin de garantir la réalisation de son effet transformateur sur les institutions, pratiques et politiques sur le terrain.

Science, technologie et innovation : Des projets de cadre et de lignes directrices régionaux sur les droits de propriété intellectuelle ont été adoptés par le Conseil des ministres en 2018, et la même année, sept États ont adopté la charte de



L'Organisation des femmes dans les domaines des sciences, du génie civil et des technologies (WISETO) de la SADC. Quatre d'entre eux ont exprimé leur intérêt à accueillir la SADC WISETO, et des processus sont en cours pour la création et opérationnalisation de cet organisme. Le Conseil a également approuvé un projet de cadre et de lignes directrices sur les centres d'excellence et centres de spécialisation, tandis que le répertoire régional des indicateurs STI a été approuvé par le Comité des statistiques de la SADC et le Conseil des ministres la même année.

Environnement et développement : Un soutien technique et financier est recherché pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue. À cet effet, le Secrétariat aide les États membres dans le processus d'élaboration des stratégies nationales de l'économie bleue. Il a procédé au lancement des processus d'accréditation auprès du Fonds vert pour le climat (FVC) en tant qu'entité régionale de mise en œuvre, pour garantir le financement du changement climatique pour les programmes régionaux. C'est dans cette optique qu'une étude de faisabilité a été réalisée pour l'évaluation de l'éligibilité du Secrétariat en tant qu'entité régionale de mise en œuvre et du lancement du système d'accréditation en ligne du FVC. Des attestations de non-objection ont été demandées aux autorités nationales désignées.

Secteur Privé : L'engagement de ces parties prenantes dans le programme régional s'est accru et une étude de cadrage a été réalisée en tant que précurseur du développement d'un mécanisme d'engagement du secteur privé pour l'amélioration du dialogue public-privé dans la région de la SADC.

Harmonisation des statistiques régionales : Il s'agissait d'un objectif clé du RISDP 2015-2020 dans le cadre de la priorité « Développement du capital social et humain ». Un certain nombre d'initiatives de développement des capacités - notamment des interventions telles que le Programme statistique panafricain (en collaboration avec la Commission de l'UA), des ateliers de formation nationaux et régionaux sur le modèle de statistiques du commerce des services de la SADC et la formation des coordonnateurs sur la validation technique des statistiques économiques et sociales de l'annuaire statistique de la SADC - ont été entreprises. Des manuels, lignes directrices, cadres et normes sur la compilation du PIB, des notes d'orientation technique sur l'indice harmonisé des prix à la consommation et la formulation, la compilation et l'utilisation des statistiques, ont également été élaborés dans les domaines des statistiques du secteur réel et extérieur. Le projet de protocole de la SADC sur les statistiques est sur le point d'être finalisé et approuvé par les structures pertinentes de la SADC.

2.5 Paix et sécurité

La paix et la sécurité ont été un élément fondamental de la SADC, soulignant la nécessité de création d'une coopération et intégration régionales et de promouvoir un bien-être accru pour les citoyens de la région.

Protocole sur la politique, défense et coopération en matière de sécurité : La mise en œuvre de ce protocole visait le renforcement et intensification de la coopération dans les domaines de la politique, défense et sécurité au sein de la SADC. Ce protocole visait à revitaliser les différents États membres dans leurs efforts de renforcement de la paix, sécurité et stabilité dans la région, et à encourager la prospérité régionale, comme le montre la prolifération de déclarations, traités et protocoles visant à prévenir et à contenir les conflits dans la région.

Plan stratégique indicatif harmonisé de l'organe (SIPO II) : Ce plan couvrait initialement la période 2010-2015 et son objectif principal était la création d'un environnement politique et sécuritaire pacifique et stable grâce auquel la région pourra réaliser le développement socio-économique, l'éradication de la pauvreté et l'intégration régionale. Il détaillait les activités spécifiques conformément aux objectifs du protocole de coopération en matière de défense, de politique et de sécurité, ainsi que les stratégies pour leur réalisation et la sécurité publique.

Organe sur la politique, défense et coopération en matière de sécurité (l'Organe) : L'Organe a été créé en 1996 pour la coordination du programme régional de paix et de sécurité. Rendant compte au Sommet, l'objectif principal de l'Organe est de faire la promotion de la paix et sécurité dans la région, comme le définissent l'article 5 du traité de la SADC et le Protocole de la SADC sur la politique, défense et coopération en matière de sécurité. Il visait les résultats spécifiques ci-après : (a) consolidation de la paix au niveau régional ; (b) renforcement de la prévention, résolution et gestion des conflits ; (c) renforcement de la gestion des risques de catastrophes, (d) renforcement de la défense collective régionale ; (e) renforcement des systèmes régionaux d'alerte rapide ; (f) renforcement de la sécurité transfrontalière, (g) renforcement de la formation aux opérations de soutien de la paix ; et (h) renforcement de la gestion des migrations et des réfugiés.

Jalons de paix et de sécurité : L'adoption (en 2004) et la mise en œuvre cohérente des principes et lignes directrices de la SADC régissant les élections démocratiques, ont permis à la région de renforcer et de soutenir la démocratie et la bonne gouvernance grâce à des cadres normatifs électoraux harmonisés.



Les étapes franchies comprennent la création du Centre régional d'alerte rapide (CRAR) (lancé en 2010) et de la Structure de prévention des conflits, de diplomatie préventive et de médiation (rendue opérationnelle en 2014), qui ont renforcé la capacité de la région à anticiper, surveiller, prévenir et résoudre les conflits.

Politique de défense et de sécurité commune de la SADC : La création (en 2007) et l'atteinte de la pleine capacité opérationnelle de la Force en attente de la SADC (FAS) en 2017, ont renforcé le profil de la SADC dans le domaine de consolidation de la paix régionale et continentale. En outre, et afin de soutenir les opérations de la FAS, la région a jeté les bases de la construction du Dépôt logistique régional (DLR).

Stratégie régionale d'application de la loi et de lutte contre le braconnage : Cette stratégie a été approuvée en 2015 comme un cadre de collaboration transfrontalière pour minimiser les crimes contre les espèces sauvages et le commerce illégal, tout en promouvant le commerce et l'utilisation durables des ressources naturelles. Cela a également été facilité par un ensemble de lignes directrices coordonnées pour la gestion des frontières et par la mise en œuvre du Protocole sur le contrôle des armes à feu, munitions et autres matériels connexes.

Stratégie et plan d'action régionaux de lutte contre le terrorisme : La stratégie et le plan d'action régionaux de lutte contre le terrorisme (adoptés en 2015), ainsi que la stratégie de sécurité maritime (adoptée en 2011), ont renforcé la capacité de la région à faire face aux menaces pour la sécurité nationale et régionale.

Stratégie régionale sur la gent féminine, la paix et la sécurité : Cette stratégie régionale a été approuvée en 2017 comme un outil clé pour soutenir la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) dans la région. Elle a permis d'accroître la sensibilisation et l'inclusion de la gent féminine dans le processus de consolidation de la paix et de la sécurité.

Stratégie régionale de préparation et d'intervention en cas de catastrophe : Cette stratégie, qui a été approuvée en 2016, a contribué à l'amélioration de la gestion et des réponses aux catastrophes régionales.

Publication Hashim Mbita : Cette publication, qui a été lancée en août 2014, s'attarde sur la documentation, la préservation et la diffusion de l'histoire des luttes pour la libération de l'Afrique australe.



Vision

...bien-être économique durable, justice et liberté

Vision, mission et principes

3.1 Vision 2050 de la SADC

La Vision 2050 de la SADC découle de la lettre et de l'esprit du traité fondateur de la SADC, qui aspire à un avenir commun et à une région pacifique, inclusive et industrialisée. La déclaration de cette vision est :

Une région industrialisée pacifique, inclusive et compétitive, à revenu moyen ou élevé, où tous les citoyens jouissent d'un bien-être économique durable, de justice et de liberté.

La Vision 2050 de la SADC repose sur une base de paix, de sécurité et de bonne gouvernance et est ancrée dans les trois piliers ci-après :

- Pilier I : Développement industriel et intégration des marchés ;
- Pilier II : Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale ; et
- Pilier III : Développement du capital social et humain.

Ces trois piliers sont liés entre eux, les questions transversales étant le genre, la jeunesse, l'environnement et le changement climatique, ainsi que la gestion des risques de catastrophes.

3.2 Mission

Conformément à la quête du traité de la SADC pour une intégration et un développement économiques régionaux plus larges et plus profonds, la déclaration de Mission est la suivante :

- **Création d'un environnement propice** à la coopération et à l'intégration régionale, ainsi qu'à la libre circulation des biens, de la main-d'œuvre, des capitaux et services. À cet effet, la stabilité politique, la bonne gouvernance, la paix et la sécurité doivent constituer la pierre angulaire des actions nationales et régionales.
- **Accélération de la mobilisation des ressources** au sein de la Communauté et des sources extérieures. La mise en œuvre des politiques et programmes de la SADC dépend et dépendra fortement de la mobilisation réussie des ressources. Pour améliorer la durabilité, des mécanismes seront mis en place pour passer d'une dépendance antérieure vis-à-vis des partenaires de coopération internationale à une approche plus diversifiée, mieux intégrée et complémentaire. À cette fin, une stratégie solide sera élaborée pour combler le déficit de financement qui est nécessaire pour la réalisation des aspirations dans le cadre des piliers développés dans cette Vision.
- **Amélioration de la mise en œuvre des politiques et programmes de la SADC** par la réalisation effective des rôles et responsabilités assumés par les différents acteurs et entités à travers des réformes institutionnelles. Ces réformes auront lieu au niveau opérationnel. Le secrétariat de la SADC au niveau régional, ainsi que les comités nationaux et les points de contact nationaux de la SADC au niveau national, feront l'objet d'un soutien et d'une réforme. Ceci permettra de s'assurer qu'ils disposent des capacités adéquates pour jouer leur rôle dans l'architecture de mise en œuvre du programme d'intégration régionale. L'établissement des relations solides entre les différents niveaux sera également une priorité pour maximiser l'efficacité de la mise en œuvre.
- **Renforcement de la conformité des États membres** par la mise en œuvre de mécanismes efficaces de contrôle et d'assurance de la conformité pour suivre les progrès de la mise en œuvre des programmes de la SADC et la conformité avec ses protocoles et instruments juridiques. Un mécanisme de conformité sur mesure sera développé pour la région. Celui-ci s'appuiera sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et d'autres mécanismes de conformité des communautés économiques régionales en Afrique et à l'échelle mondiale. Le succès de ce mécanisme repose



sur la mise en place d'un organe de coordination solide (tel que le secrétariat de la SADC) et sur la coopération des États membres. Ce mécanisme viendra également renforcer les mécanismes existants cherchant à suivre et à évaluer les initiatives en cours dans la région. À titre d'exemple, le mécanisme de convergence et de surveillance macroéconomique de la SADC. Le RISDP 2020-2030 fera l'objet d'un examen et d'une évaluation réguliers, ce qui permettra une application efficace et authentique de la géométrie variable. En outre, il facilitera les possibilités d'apprentissage actif et de raccourci technologique en tirant parti des technologies pertinentes et émergentes.

- **Croissance de la visibilité et sensibilisation** comme moyen de susciter et de maintenir l'intérêt, la prise de conscience et la participation des citoyens de la SADC à la conduite du programme d'intégration régionale par des moyens novateurs qui complètent les mécanismes existants et accroîtront la visibilité de la région et la prise de conscience de ses objectifs.

En exécutant la Vision et la Mission, le RISDP 2020-2030 met l'accent sur les objectifs de la SADC tels que définis dans l'article 5 du traité de la SADC :

- Promotion d'une croissance économique et d'un développement socio-économique durables et équitables qui assureront la réduction de la pauvreté avec pour objectif ultime son éradication, amélioreront le niveau et la qualité de vie des populations d'Afrique australe et soutiendront les personnes socialement défavorisées grâce à l'intégration régionale ;
- Promotion des valeurs politiques communes, des systèmes et d'autres valeurs partagées qui sont transmises par des institutions démocratiques, légitimes et efficaces ;
- Consolidation, défense et maintien de la démocratie, paix, sécurité et stabilité ;
- Promotion d'un développement autonome sur la base de l'autosuffisance collective et de l'interdépendance des États membres ;
- Assurance de la complémentarité entre les stratégies et programmes nationaux et régionaux ;
- Promotion et maximisation de l'emploi productif et utilisation des ressources de la région ;
- Assurance d'une utilisation durable des ressources naturelles et une protection efficace de l'environnement ;
- Renforcement et consolidation des affinités et liens historiques, sociaux et culturels de longue date entre les peuples de la région ;
- Lutte contre le VIH/SIDA ou d'autres maladies mortelles et transmissibles ;
- Veiller à ce que l'éradication de la pauvreté soit prise en compte dans toutes les activités et tous les programmes de la SADC ; et
- Intégration du genre dans le processus de construction de la communauté.

3.3 Principes

Le RISDP continue d'être guidé par les principes énoncés à l'article 4 du traité de la SADC, à savoir :

- Égalité souveraine de tous les États membres ;
- Solidarité, paix et sécurité ;
- Droits de l'homme, démocratie et État de droit ;
- Équité, équilibre et avantage mutuel ; et
- Règlement pacifique des différends.

Outre les principes fondamentaux du traité, le RISDP 2020-2030 met l'accent sur les valeurs suivantes :

- Développement et intégration régionale pour le bénéfice et le plein emploi des citoyens de la SADC ;
- Réduction systématique de la pauvreté, du chômage et de l'exclusion sociale ;
- Progression de l'innovation ainsi que le développement et l'application de la science et de la technologie, pour une plus grande productivité et compétitivité mondiale ; et
- Promotion d'une utilisation durable et optimale des ressources naturelles de la région, que ce soit sur terre ou dans l'environnement marin.



3.4 Théorie du changement

La théorie du changement découle de la Vision et de l'intention du traité de la SADC, qui consiste à construire un avenir commun, ainsi que de la Vision 2050 et de la Déclaration de mission de la SADC. Il cherche à articuler la manière dont le changement sera réalisé en rassemblant les différents éléments devant être liés entre eux pour contribuer à une intégration renforcée dans la région. L'aspiration à l'intégration régionale repose sur la déclaration de la Vision 2050 de la SADC, qui est présentée dans la Théorie du changement comme l'objectif ultime de la région, à savoir devenir :

Une région industrialisée pacifique, inclusive et compétitive, à revenu moyen ou élevé, où tous les citoyens jouissent d'un bien-être économique durable, de justice et de liberté.

La vision de la SADC constitue la destination ultime d'un parcours de 30 ans qui a débuté en 2020 et aboutira en 2050. La région est composée d'un mélange d'économies à revenu faible et moyen, réparties entre des juridictions petites, grandes et isolées, ainsi que des États insulaires. Au cours des 30 prochaines années, il est prévu que la SADC devienne, dans l'ensemble, une constellation d'États membres à revenu moyen ou élevé, qui, malgré le boom démographique, bénéficieront, dans l'ensemble, d'un statut économique en expansion. Ce parcours exige que certaines conditions préalables soient remplies et qu'une série de jalons soient fixés pour les atteindre. Au premier plan se trouve la réalisation du Programme commun de la SADC, qui devrait embrasser le principe de la géométrie variable. Ainsi, le RISDP 2020-2030 fixe des horizons à moyen et long terme avec des étapes à franchir dans la poursuite de la Vision.

Le changement recherché ne peut avoir lieu que par la réalisation de trois piliers centraux, d'un pilier fondamental et de questions transversales à l'appui de l'intégration régionale, comme énoncé ci-dessus dans le cadre de la Vision. Il s'agit des résultats à long terme qui, lorsqu'ils sont réalisés collectivement, contribuent à la réalisation de l'objectif global. La théorie du changement cherche à expliquer le lien de causalité entre les intrants, les activités au niveau régional, les extrants qui en découlent et les résultats, qui contribueront tous à la réalisation de l'objectif à long terme décrit ci-dessus.

3.4.1 Intrants

Certains intrants sont nécessaires pour que les activités aux niveaux régional et national disposent de ressources suffisantes. Ces apports humains, financiers et matériels sont fournis à la fois par les États membres et les institutions de la SADC. Leur disponibilité et utilisation ont un impact considérable sur l'obtention de l'effet escompté.

En général, les apports financiers et ressources nécessaires aux activités à mener aux niveaux national et régional proviendront : (a) des contributions statutaires des États membres ; (b) de l'aide publique au développement (APD) et d'autres formes de financement du développement provenant de divers partenaires ; (c) du Fonds de développement régional (FDR) de la SADC ; et (d) des investissements locaux et étrangers attirés par le secteur privé (notamment les initiatives PPP).

La plupart des activités visant la réalisation des objectifs régionaux de la SADC sont entreprises sérieusement au niveau des États membres. Chaque gouvernement a articulé des Visions ou Plans de développement nationaux, décrivant les priorités de l'État membre qui ont également été consultés lors de l'élaboration de ce RISDP. Les programmes de dépenses publiques nationales et les budgets alloués à certaines activités visant notamment l'industrialisation, le commerce, le développement des infrastructures, le développement du secteur privé et des chaînes de valeur, ainsi que d'autres interventions programmées dans les priorités nationales, serviront également d'intrants. L'hypothèse est qu'il y aura une coopération et un engagement au niveau national.

Le Secrétariat de la SADC sera responsable de l'organisation et de l'accueil des plateformes au niveau régional dont les résultats auront des implications techniques et stratégiques pour l'élaboration et mise en œuvre des interventions. Les activités traduiront les intrants en extrants au niveau régional qui contribueront à la réalisation des résultats et, enfin, de l'objectif final. Ces activités sont décrites ci-dessous, avec les résultats décrites dans des exemples sous chaque pilier.

3.4.2 Activités

Bien que des actions spécifiques à court terme seront mises en œuvre comme décrit dans le plan de mise en œuvre, elles s'inscrivent dans des ensembles plus larges d'activités qui sont déjà fournies par la SADC, soit en tant qu'agent principal, soit en tant que facilitateur, à des degrés divers. Leur exécution continue et ciblée se traduira par des résultats matériels qui favoriseront l'objectif final.



Facilitation et coordination : La facilitation et la coordination constitue un ensemble d'activités cruciales assurant une coopération efficace aux niveaux national et régional. L'objectif de la coordination est de regrouper les efforts afin d'améliorer leur efficacité globale, tandis que la facilitation vise à rationaliser les actions et processus essentiels. Ces actions comprennent la facilitation de la création d'institutions ou de programmes clés, l'accueil de plateformes de dialogue et d'engagement, et la coordination de la mise en œuvre des stratégies et programmes.

Suivi et établissement de rapports : Le suivi et l'établissement de rapports de qualité garantissent l'accès à de bonnes données, améliorant ainsi la capacité des parties prenantes à prendre des décisions fondées sur des preuves. Le Secrétariat assure le suivi du programme et son impact. Les rapports continus et structurés fourniront des données importantes sur les progrès réalisés aux niveaux national et régional. Les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports devraient également être harmonisés pour garantir une meilleure qualité des données.

Mobilisation des ressources : Avec des ressources variées disponibles dans toute la région, la mobilisation centrale des ressources garantit que les allocations sont équitables et proportionnelles aux besoins. Cela inclut la mobilisation aux niveaux national et régional, du secteur privé et de la société civile.

Assistance technique : Le Secrétariat fournira une assistance technique directe lorsque les ressources le permettront, ou fera appel à des parties prenantes ou prestataires de services. La fourniture d'une assistance technique permettra aux parties prenantes de bénéficier d'un soutien adéquat pour la mise en œuvre des domaines d'action, le cas échéant.

Sensibilisation et communication : Dans le cadre de cet ensemble d'activités, le Secrétariat procédera au renforcement de ses efforts pour la mobilisation du soutien politique, privé et civil en faveur des objectifs régionaux. Les actions comprennent l'élaboration du matériel de sensibilisation et de communication, la mise à disposition de plateformes de communication et d'engagement physiques et numériques, et le soutien aux efforts des États membres. L'hypothèse est que la société civile de la SADC participera largement à l'obtention des résultats visés par le RISDP 2020-2030.

Renforcement des capacités : En continuant à se concentrer sur le renforcement des capacités des États membres, on améliorera l'efficacité en fonction de leurs besoins. L'aide au renforcement des capacités sous forme de soutien institutionnel et de développement des compétences individuelles peut être fournie soit directement par les structures pertinentes de la SADC, soit par l'intermédiaire des parties prenantes, des PCI et des prestataires de services.

Élaboration d'outils et de lignes directrices : L'élaboration de lignes directrices régionales permet d'atteindre les objectifs régionaux de manière harmonisée, tandis que le fait de fournir aux États membres et principales parties prenantes les bons outils, contribue à l'amélioration des efforts de renforcement des capacités.

La mise en œuvre effective des activités susmentionnées par les États membres permettra de s'approprier les connaissances techniques et de renforcer la capacité à respecter les engagements pris. Il en résultera des résultats matériels qui accéléreront la réalisation des objectifs régionaux.

3.4.3 Extrants

Amélioration de la capacité et coopération des États membres : Les États membres dotés de capacités suffisantes et d'outils solides et utiles sont en mesure de planifier et de mettre en œuvre efficacement les objectifs nationaux et régionaux. Ils sont également mieux à même de coopérer et de partager les ressources, ce qui minimise les obstacles à l'obtention des résultats escomptés.

Croissance des investissements et de l'emploi : La croissance des investissements, tant locaux qu'étrangers, se traduira par une activité économique nettement plus positive et un secteur privé sain et innovant. Ainsi, il en résulte une croissance de l'emploi et de l'esprit d'entreprise, ce qui contribue à des moyens de subsistance durables, à un niveau de vie plus élevé et au bien-être général des citoyens de la région.

Politiques et législations harmonisées : Des cadres harmonisés garantissent un environnement législatif et réglementaire prévisible pour le secteur privé, la société civile et le grand public.

Utilisation durable des ressources naturelles : L'utilisation accrue des technologies de pointe, associée à des stratégies de durabilité et lignes directrices régionales, aura des répercussions importantes sur le bien-être des personnes et de la planète. Cela permet de réduire les effets négatifs de l'agriculture et de la pêche, ainsi que des industries extractives, de la production d'énergie et de l'utilisation de l'eau, sur la biodiversité et l'environnement naturel de la région.



Marchés régionaux concurrentiels : La croissance du commerce infrarégional, l'amélioration de l'intégration des chaînes de valeur régionales et la collaboration régionale en matière de production, de transformation et d'exportation, permettent aux régions et marchés d'être compétitifs sur la scène mondiale.

3.4.4 Conditions préalables et principales hypothèses

Pour atteindre cet objectif, la région devra favoriser certaines conditions préalables énoncées dans la Déclaration de mission. Ainsi, si la région crée un environnement propice à la coopération et intégration régionales à travers une industrialisation accrue, l'intégration des marchés et finances, le développement des infrastructures et de niveaux élevés de développement humain soutenus par la stabilité politique, la paix et la sécurité, et la bonne gouvernance, la région se rapprochera de son objectif ultime. Cela exige un effort concerté pour la mobilisation des ressources, la mise en œuvre de protocoles, politiques, stratégies et programmes régionaux et, parallèlement, le renforcement de la conformité des États membres. En outre, la SADC devra renforcer considérablement son empreinte dans toute la région, et l'on suppose qu'une visibilité et sensibilisation accrues conduiront à un intérêt, une participation et appropriation accrues du processus d'intégration régionale par les citoyens, ce qui, à son tour, galvanisera la coopération et mise en œuvre sans faille des instruments régionaux.

Pour éviter une stagnation tenace dans la poursuite de l'intégration régionale, les autres hypothèses identifiées dans cette théorie du changement sont les suivantes :

- Intégration des politiques élaborées dans les processus nationaux.
- Mise à disposition des ressources financières et humaines par les États membres pour la mise en œuvre.
- Finalisation et adoption des protocoles en suspens de la SADC par le Conseil et le Sommet.
- Volonté politique des États membres de procéder à la ratification et mise en œuvre des protocoles.
- Adoption et application des normes régionales et codes modèles par les États membres après leur élaboration.
- Poursuite de la quatrième révolution industrielle de manière progressive, en permettant aux pays ayant des niveaux technologiques différents de graviter vers l'état d'avancement souhaité. Le RISDP reconnaît que la plupart des pays de la SADC doivent encore réaliser pleinement la troisième révolution industrielle.
- Les États membres participeront de manière significative aux forums de dialogue régionaux.
- Il y aura une volonté politique de coopération sur des questions de sécurité transfrontalière.
- Bien qu'ils soient transversaux, les aspects liés au genre, à la jeunesse et au développement statistique, ainsi qu'au changement climatique et à la résilience environnementale, seront mis en œuvre par les États membres en priorité, en sachant parfaitement qu'il s'agit de composantes nécessaires à la réalisation de tous les autres piliers.

3.5 Chaînes des résultats du RISDP

La hiérarchie des objectifs stratégiques qui guideront les actions de la SADC dans le cadre du RISDP 2020-2030 est décrite dans le tableau 4, ainsi que les principaux résultats escomptés dans chaque domaine stratégique prioritaire.

Au niveau stratégique, le RISDP repose sur le pilier fondamental de la paix, de la sécurité et de la bonne gouvernance et est ancré dans les trois piliers fondamentaux suivants :

- Pilier I : Développement industriel et intégration des marchés ;
- Pilier II : Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale ; et
- Pilier III : Développement du capital social et humain.

Ces trois piliers sont liés entre eux, les questions transversales étant le genre, la jeunesse, l'environnement et le changement climatique, ainsi que la gestion des risques de catastrophes.

En outre, plusieurs interventions ont trait à la gestion stratégique du RISDP, ce qui constitue une reconnaissance du fait que la SADC doit procéder à des changements fondamentaux si la Communauté veut réaliser son programme d'intégration régionale.



Tableau 4. Objectifs et résultats stratégiques du RISDP 2020–2030

Pilier	Objectifs stratégiques	Résultats
Paix, sécurité et bonne gouvernance	1. Amélioration des systèmes de prévention, de gestion et de résolution des conflits, avec des systèmes d'alerte rapide capables de suivre et de surveiller les menaces politiques, sécuritaires et socio-économiques	Résultats 1: Amélioration des systèmes d'alerte rapide permettant un suivi et une réponse rapide et ciblé aux menaces politiques, sécuritaires et socio-économiques Résultats 2: Renforcement des capacités régionales en matière de médiation, de prévention des conflits et de diplomatie préventive
	2. Renforcement de la coopération politique, de la démocratie, de la bonne gouvernance, de l'État de droit, des droits de l'homme et de la sécurité humaine	Résultats 1: Coopération politique de haut niveau entre les États membres Résultats 2: Consolidation de la démocratie et de la gouvernance inclusive dans la région Résultats 3: Renforcement des cadres régionaux pour lutter contre la criminalité transnationale organisée Résultats 4: Renforcement de la sécurité humaine dans les États membres, en particulier pour les populations les plus vulnérables et marginalisées
	3. Renforcement d'un système de défense et de sécurité collectif capable de sauvegarder l'intégrité territoriale de la région	Résultats 1: Capacité accrue de la force en attente de la SADC à sauvegarder l'intégrité territoriale de la région et à mener des opérations complexes et multidimensionnelles de soutien de la paix et des opérations humanitaires Résultats 2: Amélioration de la sécurité maritime régionale Résultats 3: Niveau élevé d'engagement des femmes et jeunes au soutien à la défense et la paix
Développement industriel et intégration des marchés	1. Une économie régionale industrialisée reposant sur un environnement compétitif et facilitateur, et comprenant des infrastructures et compétences, et exploite durablement ses ressources naturelles en s'appuyant sur la science, la technologie et l'innovation	Résultats 1: Amélioration de l'environnement concurrentiel et de facilitation, ce qui inclut les infrastructures, les compétences et l'innovation Résultats 2: Renforcement du développement de l'industrie et de la chaîne de valeur, en mettant l'accent sur les secteurs de l'agroalimentaire, de la valorisation des minéraux, des produits pharmaceutiques, du cuir, du textile et de l'habillement, du tourisme et des services, afin d'aboutir à une industrialisation inclusive Résultats 3: Renforcement des capacités technologiques régionales par la science, la technologie et l'innovation
	2. Un secteur agricole transformé pratiquant une gestion durable de l'environnement et de ses ressources naturelles	Résultats 1: Un secteur agricole très productif Résultats 2: Amélioration et élargissement de l'accès aux marchés pour les produits agricoles et industriels
	3. Des économies interconnectées, intégrées et compétitives, vertes et circulaires, développées de manière durable au profit de tous les citoyens de la SADC	Résultats 1: Développement durable des économies bleue, verte et circulaire de la SADC
	4. Une intégration régionale intensifiée du marché, connectée aux marchés continentaux et mondiaux	Résultats 1: Croissance du commerce intra-SADC et extra-régional de biens et services de la SADC Résultats 2: Croissance du commerce des services dans la SADC Résultats 3: Amélioration de la coopération et coordination régionale dans les domaines liés au tourisme
	5. Intensification de l'intégration des marchés financiers, de la coopération monétaire et des investissements	Résultats 1: Intensification de l'intégration financière, expansion de l'inclusion financière et amélioration de la coopération monétaire Résultats 2: Croissance des investissements directs nationaux, infrarégionaux et étrangers
	6. Amélioration de la stabilité et convergence macroéconomiques	Résultats 3: Atteinte de la convergence macroéconomique



Pilier	Objectifs stratégiques	Résultats
Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale	1. Infrastructures et réseaux de qualité, interconnectés, intégrés et sans discontinuité	Résultats 1: Des infrastructures et réseaux régionaux intégrés et interconnectés de qualité facilitant la circulation des personnes, biens, services et connaissances Résultats 2: Des marchés régionaux compétitifs élargis, diversifiés et répondant aux besoins de la région SADC
	2. Amélioration des capacités de conceptualisation, de conception, de construction, d'entretien et d'exploitation des infrastructures et services régionaux	Résultats 1: Renforcement de la capacité à développer, exploiter et entretenir les infrastructures et services régionaux nécessaires pour assurer une durabilité progressive
	3. Un accès accru à des infrastructures et services abordables	Résultats 1: Des infrastructures et services régionaux diversifiés, financièrement abordables et physiquement accessibles à tous
Développement du capital social et humain	1. Renforcement et harmonisation des systèmes de santé régionaux pour la fourniture des services de santé standardisés et accessibles à tous les citoyens et faire face aux menaces causées par les pandémies sanitaires	Résultats 1: Des systèmes de santé régionaux améliorés, accessibles et réactifs Résultats 2: Amélioration des investissements dans la nutrition pour lutter contre toutes les formes de malnutrition
	2. Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le bien-être socio-économique des populations de la région	Résultats 1: Amélioration du niveau de vie des citoyens de la SADC
	3. Accès accru à une éducation de qualité et pertinente et au développement des compétences, notamment dans le domaine des sciences et des technologies, pour les citoyens de la SADC	Résultats 1: Amélioration de l'accès équitable à une éducation de qualité et pertinente Résultats 2: Amélioration du développement des compétences pour l'industrialisation régionale
	4. Croissance de la création d'emplois avec des possibilités de travail décent pour un plein emploi productif dans la région	Résultats 1: Croissance de la création d'emplois et de l'accès à des opportunités de travail décent
	5. Amélioration des conditions de vie de la population par la promotion de villes durables	Résultats 1: Renforcement de la planification et de la gestion urbaine pour la construction des villes résistantes au climat dans la région



Pilier	Objectifs stratégiques	Résultats
Questions transversales : le genre, la jeunesse, l'environnement et le changement climatique et la gestion des risques de catastrophes	1. Amélioration de l'égalité de genre ainsi que de l'autonomisation et du développement de la gent féminine, et élimination de la violence fondée sur le genre	<p>Résultats 1: Participation accrue de la gent féminine au développement régional et amélioration de l'égalité d'accès aux opportunités et de la parité entre genre</p> <p>Résultats 2: Renforcement de l'intégration de la dimension de genre aux niveaux national et régional</p> <p>Résultats 3: Renforcement de l'élimination de la violence fondée sur le genre</p>
	2. Un système statistique régional robuste et réactif pour soutenir les processus d'intégration régionale, notamment la mesure des progrès et d'impact	<p>Résultats 1: Systèmes et capacités statistiques dans toute la région pour la production et l'utilisation efficace de statistiques régionales harmonisées</p>
	3. Amélioration du renforcement des capacités des jeunes et la participation des jeunes et personnes handicapées à tous les aspects du développement social et économique, et amélioration du bien-être des personnes âgées	<p>Résultats 1: Une jeunesse qualifiée qui participe au développement socio-économique et en est le moteur</p> <p>Résultats 2: Amélioration de la participation des personnes handicapées au développement socio-économique</p> <p>Résultats 3: Amélioration du bien-être des personnes âgées</p>
	4. Renforcement de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets	<p>Résultats 1: Amélioration des approches sectorielles pour le développement de la résilience au changement climatique</p> <p>Résultats 2: Réduction de l'empreinte carbone dans la région</p>
	5. Amélioration de la gestion des risques de catastrophes à l'appui de la résilience régionale	<p>Résultats 1: Des efforts coordonnés et efficaces de réponse et de rétablissement pour faire face à l'impact du changement climatique et des catastrophes naturelles, des pandémies et des parasites migratoires</p> <p>Résultats 2: Renforcement de la gestion des risques de catastrophes et de la gouvernance dans la région</p> <p>Résultats 3: Renforcement de la planification de l'évaluation des risques de catastrophes et de la préparation à celles-ci</p> <p>Résultats 4: Amélioration des investissements dans la gestion des risques de catastrophes pour faciliter l'adaptation au climat et la résilience des communautés</p> <p>Résultats 5: Renforcement des interventions régionales et nationales de rétablissement après une catastrophe (reconstruire en mieux)</p>
	6. Utilisation durable et conservation des ressources naturelles et gestion efficace de l'environnement	<p>Résultats 1: Meilleure gestion de l'environnement et utilisation durable des ressources naturelles</p>
	7. Un accès accru à des services de qualité en matière de VIH et de SIDA pour la réalisation d'une génération sans SIDA dans la région	<p>Résultats 1: Amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH/SIDA</p>
Gestion stratégique du RISDP	1. Amélioration de l'efficacité et de l'efficience institutionnelles	<p>Résultats 1: Renforcement des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour faciliter la mise en œuvre du programme d'intégration régionale de la SADC</p> <p>Résultats 2: Respect accru des instruments juridiques et engagements régionaux</p> <p>Résultats 3: Amélioration des changements organisationnels et communautaires dans la SADC pour mise en œuvre du RISDP 2020-2030</p>
	2. Financement durable du programme d'intégration régionale	<p>Résultats 1: Augmentation des possibilités de financement innovant</p>
	3. Amélioration du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports sur le RISDP 2020-2030	<p>Résultats 1: Renforcement des mécanismes institutionnels de suivi et d'évaluation</p>
	4. Une visibilité et sensibilisation accrues de la SADC, de ses activités et de son impact au sein de tous les États membres et à l'échelle mondiale	<p>Résultats 1: Renforcement de la capacité de communication de la SADC pour entreprendre une communication et une promotion efficaces de la SADC</p>

Priorités

...développement, éradication de la pauvreté et intégration régionale



Priorités stratégiques

4.1 Fondation : Paix, sécurité et bonne gouvernance

La Vision 2050 de la SADC est que la Communauté demeure une région pacifique et stable, permettant de donner la priorité, de poursuivre et d'atteindre ses objectifs de développement socio-économique, d'éradication de la pauvreté et d'intégration régionale.

Le RISDP 2020-2030 vise l'atteinte des objectifs stratégiques ci-après :

***Objectif stratégique 1:** Amélioration des systèmes de prévention, de gestion et de résolution des conflits avec des systèmes d'alerte rapide permettant un suivi et une surveillance des menaces politiques, sécuritaires et socio-économiques*

Résultat 1: Amélioration des systèmes d'alerte rapide permettant un suivi et une réponse rapides et ciblés aux menaces politiques, sécuritaires et socio-économiques

Principales interventions

1. Création et mise en service du Centre régional de coordination de la lutte contre le terrorisme.
2. Élaboration et adoption de mesures et stratégies régionales pour faire face aux nouvelles menaces « non traditionnelles » pour la sécurité de la région, notamment les migrations dues au climat, les risques environnementaux et les pandémies.
3. Renforcement de la capacité des États membres à l'observation et surveillance des indicateurs d'insécurité, notamment les facteurs structurels, déclencheurs et accélérateurs de conflits, catastrophes et pandémies.
4. Élaboration d'approches régionales fondées sur les droits pour lutter contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

Résultat 2: Renforcement des capacités régionales en matière de médiation, de prévention des conflits et de diplomatie préventive

Principales interventions

1. Renforcement de la capacité de l'Organe à soutenir efficacement et à faciliter la résolution pacifique des différends.
2. Création et mise en service d'infrastructures nationales pour la paix et de mécanismes informels de dialogue, de médiation et de réconciliation au sein des États membres.
3. Mise en œuvre des interventions au sein des États membres pour l'élimination de toute forme de discrimination vis-à-vis des femmes et enfants, et contre les effets néfastes des conflits, pandémies et catastrophes sur les femmes et les enfants.
4. Reconstruction et développement post-conflit de la justice transitionnelle entrepris au sein des États membres sortant d'un conflit.

***Objectif stratégique 2:** Renforcement de la coopération politique, démocratie, bonne gouvernance, État de droit, droits de l'homme et sécurité humaine*

Résultat 1: Coopération politique de haut niveau entre les États membres

Principales interventions

1. Élaboration du cadre de politique étrangère de la SADC, définissant les valeurs communes que doivent défendre tous les États membres et guidant l'adoption de positions communes en matière de politique étrangère.
2. Renforcement du mécanisme d'apprentissage entre pairs et de contrôle de la conformité des États membres en matière de sécurité humaine, de paix, de sécurité, de stabilité et de bonne gouvernance ; et promotion de la participation au mécanisme.



Résultat 2: Consolidation de la démocratie et gouvernance inclusive dans la région

Principales interventions

1. Croissance et soutien des progrès des États membres dans la mise en œuvre des principes et lignes directrices de la SADC régissant les élections démocratiques.
2. Mise en œuvre de politiques et stratégies d'utilisation appropriée de la technologie pour la consolidation des valeurs démocratiques et la gouvernance inclusive au sein des États membres.
3. Promotion de la coopération et de la coordination avec le Mécanisme d'évaluation intra-africaine.
4. Renforcement des cadres de prévention et de détection de la corruption afin de favoriser la responsabilisation et la mise en œuvre des normes et standards régionaux de lutte contre la corruption.

Résultat 3: Renforcement des cadres régionaux pour lutter contre la criminalité transnationale organisée

Principales interventions

1. Croissance des capacités régionales et nationales de prévention, détection, enquête et poursuite de la criminalité transnationale organisée.

Résultat 4: Renforcement de la sécurité humaine au sein des États membres, en particulier pour les populations les plus vulnérables et marginalisées

Principales interventions

1. Élaboration, adoption et mise en œuvre de cadres régionaux de sécurité humaine fondés sur les droits.
2. Renforcement de la capacité des États membres à la préservation de la sécurité et souveraineté alimentaires, et à la fourniture d'un accès à une alimentation abordable, saine et nutritive.
3. Élaboration et mise en œuvre de cadres régionaux pour la promotion d'une migration sûre, ordonnée et digne dans toute la région.

Objectif stratégique 3: Renforcement d'un système de défense et de sécurité collectif permettant de sauvegarder l'intégrité territoriale de la région

Résultat 1: Capacité accrue de la force en attente de la SADC à sauvegarder l'intégrité territoriale de la région et à mener des opérations complexes et multidimensionnelles de soutien de la paix et des opérations humanitaires

Principales interventions

1. Mise en œuvre d'une politique de défense commune globale.
2. Renforcement des infrastructures, capacités et technologies nécessaires à la force d'intervention de la SADC.
3. Renforcement des centres d'excellence et de spécialisation pour la défense collective.

Résultat 2: Amélioration de la sécurité maritime régionale

Principales interventions

1. Adoption et mise en œuvre de la stratégie régionale de sûreté maritime au sein des États membres.
2. Sensibilisation accrue au domaine de la sécurité maritime.
3. Mise en œuvre de la coordination régionale de suivi, de contrôle et de surveillance des pêches de la SADC et d'autres mécanismes connexes.

Résultat 3: Niveau élevé d'engagement des femmes et jeunes au soutien à la défense et paix

Principales interventions

1. Élaboration d'un cadre régional pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.
2. Promotion de l'adhésion des États membres à la Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies et au Communiqué 807 du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA concernant les jeunes, la paix et la sécurité.



4.2 Pilier 1 : Développement industriel et intégration des marchés

La Vision 2050 de la SADC est de faire de la région une Communauté industrialisée et intégrée, où les citoyens bénéficient équitablement des opportunités d'un marché régional stable qui est à la mesure du Développement industriel accéléré de l'Afrique (DIAA), de la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (SSTIA), de la Vision minière africaine (VMA), de l'Accélération du commerce intra-africain (ACI) et du Programme global de développement de l'agriculture africaine de l'UA, et qui est bien intégré dans la zone de libre-échange continentale africaine.

Le RISDP 2020-2030 vise l'atteinte des objectifs stratégiques ci-après :

Objectif stratégique 1: *Une économie régionale industrialisée reposant sur un environnement compétitif et facilitateur, comprenant des infrastructures et compétences, et exploitant durablement ses ressources naturelles en s'appuyant sur la science, la technologie et l'innovation*

Résultat 1: Amélioration de l'environnement concurrentiel et de facilitation, incluant les infrastructures, les compétences et l'innovation

Principales interventions

1. Amélioration de la participation des principales parties prenantes stratégiques, notamment le secteur privé, pour soutenir la productivité et la compétitivité industrielles.
2. Amélioration de l'environnement des affaires et des investissements.
3. Identification et renforcement des capacités des principales parties prenantes stratégiques.
4. Ratification et application du protocole sur l'accélération industrielle.

Résultat 2: Renforcement du développement de l'industrie et de la chaîne de valeur, en mettant l'accent sur les secteurs de l'agroalimentaire, de la valorisation des minéraux, des produits pharmaceutiques, du cuir, du textile et de l'habillement, du tourisme et des services, afin d'aboutir à une industrialisation inclusive

Principales interventions

1. Augmentation des capacités et aptitudes des petites et moyennes entreprises à participer à l'industrialisation et aux chaînes de valeur régionales.
2. Promotion des partenariats public-privés pour la participation au programme d'industrialisation.
3. Élaboration et mise en œuvre de stratégies et de programmes régionaux/globaux de chaînes de valeur et d'ajout de valeur pour les groupes de chaînes de valeur prioritaires.
4. Élaboration et mise en œuvre d'instruments visant à soutenir la compétitivité des biens et services de la SADC.
5. Révision et mise en œuvre de la Vision et du plan d'action miniers régionaux de la SADC contenus dans le Protocole sur l'exploitation minière.
6. Élaboration et mise en œuvre de l'initiative/stratégie sur les matières premières de la SADC.

Résultat 3: Renforcement des capacités technologiques régionales par la science, la technologie et l'innovation

Principales interventions

1. Élaboration et mise en œuvre de cadres régionaux visant le soutien et renforcement des compétences, l'innovation et le transfert de technologies.
2. Création de l'Organisation des femmes dans le domaine des sciences, du génie civil et de la technologie.
3. Mis en œuvre du cadre régional de la propriété intellectuelle à l'aide des programmes de soutien régionaux.
4. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie régionale sur la quatrième révolution industrielle.
5. Croissance de la R&D en pourcentage du PIB.

Objectif stratégique 2: *Un secteur agricole transformé pratiquant une gestion durable de l'environnement et de ses ressources naturelles*

Résultat 1: Un secteur agricole très productif

Principales interventions

1. Mise en œuvre et suivi de la politique agricole et du plan d'investissement agricole régionaux.
2. Promotion de la participation et de l'investissement du secteur privé dans la mise en œuvre du RAP et du RAIP, avec une attention particulière à l'engagement formel et régulier des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) tout au long de la mise en œuvre du RAP.



3. Suivi de la mise en œuvre des programmes régionaux de développement de la culture et de l'élevage, notamment les stratégies et directives régionales visant le traitement des intrants, parasites transfrontaliers des cultures et animaux et maladies, ainsi que le cadre de l'UA sur la politique foncière.
4. Promotion du partage de la recherche, de l'information et des meilleures pratiques pour l'amélioration des processus de production agroalimentaire, la qualité et modernisation des systèmes de production.
5. Mise en œuvre de mesures visant à aider les agriculteurs à s'adapter aux effets du changement climatique et, si possible, à les atténuer.
6. Initiatives clés - à savoir : (a) stratégie de durabilité pour les centres régionaux de ressources génétiques végétales et animales ; (b) stratégies visant la réduction de l'érosion génétique des plantes et animaux ; (c) harmonisation d'au moins un texte de loi sur l'accès aux ressources phytogénétiques (RPG) et ressources zoogénétiques (RGA) et leur utilisation au sein de la région ; et (d) partage des connaissances et informations sur les RPG et RGA générées avec tous les États membres - mis en œuvre et suivi.
7. Renforcement de la fonctionnalité et de la durabilité des systèmes nationaux d'alerte rapide et des commissions nationales d'évaluation de la vulnérabilité pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux national et régional.

Résultat 2: Amélioration et élargissement de l'accès aux marchés des produits agricoles et industriels

Principales interventions

1. Élaboration et amélioration des programmes stratégiques améliorant la concurrence des produits agricoles et industriels de la SADC en termes de normes internationalement acceptables et d'harmonisation des normes sanitaires.
2. Élaboration et mise en œuvre de cadres réglementaires pour le mouvement transfrontalier, la manipulation et l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés et d'organismes vivants modifiés.

Objectif stratégique 3: Des économies bleues, vertes et circulaires interconnectées, intégrées et compétitives, développées durablement au profit de tous les citoyens de la SADC

Résultat 1: Développement durable des économies bleue, verte et circulaire de la SADC

Principales interventions

1. Mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour la croissance verte de la SADC, notamment le Programme de gestion des déchets.
2. Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de l'économie bleue de la SADC.
3. Élaboration d'une stratégie régionale en matière d'économie circulaire.

Objectif stratégique 4: Une intégration régionale approfondie du marché, connectée aux marchés continentaux et mondiaux

Résultat 1: Croissance du commerce intra-SADC et extra-régional de biens et services de la SADC

Principales interventions

1. Consolidation de la zone de libre-échange de la SADC.
2. La ZLE de la SADC est liée à la zone de libre-échange tripartite, à la zone de libre-échange continentale africaine et à d'autres accords commerciaux multilatéraux.
3. Élaboration d'instruments stratégiques de commerce transfrontalier pour faciliter la croissance du commerce des MPME.
4. Élaboration et mise en œuvre d'une politique régionale de concurrence et d'une loi type.
5. Finalisation de la révision des règles d'origine de la SADC.
6. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de promotion des exportations.

Résultat 2: Croissance du commerce des services dans la SADC

Principales interventions

1. Ratification et mise en œuvre du Protocole sur le commerce des services.
2. Élaboration et mise en œuvre d'instruments facilitant le commerce dans le secteur des services, en particulier ceux soutenant l'industrialisation, la santé, la science, la technologie et l'innovation, et les services financiers.
3. Harmonisation des cadres réglementaires pour le commerce des services.



Résultat 3: Amélioration de la coopération et coordination régionale dans les domaines liés au tourisme

Principales interventions

1. Révision du protocole de la SADC sur le tourisme pour tenir compte de la nouvelle structure institutionnelle pour la promotion du tourisme régional.
2. Création d'une plateforme régionale pour faciliter la coopération régionale sur les questions liées au tourisme.
3. Élaboration et mise en œuvre des aires de conservation transfrontalières (notamment les parties côtières et marines) pour la stimulation du tourisme transfrontalier vers les TFCA.
4. Élaboration d'instruments visant le renforcement de la résilience du secteur du tourisme face aux catastrophes et pandémies.

Objectif stratégique 5: Intensification de l'intégration des marchés financiers, de la coopération monétaire et des investissements

Résultat 1 : Intensification de l'intégration financière, expansion de l'inclusion financière et amélioration de la coopération monétaire

Principales interventions

1. Renforcement de la coopération financière et monétaire régionale.
2. Amélioration de la mobilisation des capitaux et du financement du développement.
3. Harmonisation des cadres juridiques et réglementaires pour la promotion du secteur des services financiers.

Résultat 2: Croissance des investissements directs nationaux, infrarégionaux et étrangers

Principales interventions

1. Promotion d'un environnement propice aux investissements directs étrangers et intra-SADC.
2. Renforcement de la coopération en matière de fiscalité et de questions connexes.

Objectif stratégique 6: Renforcement de la stabilité et convergence macroéconomiques

Résultat 1: Atteinte de la convergence macroéconomique

Principales interventions

1. Mise en œuvre de politiques économiques axées sur la stabilité.
2. Amélioration de la mobilisation des recettes intérieures.
3. Consolidation des politiques fiscales et monétaires.
4. Amélioration de l'examen critique et la surveillance du programme de convergence macroéconomique.

4.3 Pilier 2 : Développement des infrastructures à l'appui de l'intégration régionale

La Vision 2050 de la SADC est que la région dispose de services et réseaux d'infrastructure transfrontaliers efficaces et performants, axés sur la technologie, afin de soutenir et de faciliter une intégration régionale plus poussée.

Le RISDP 2020-2030 vise l'atteinte des objectifs stratégiques ci-après :

Objectif stratégique 1: Infrastructures et réseaux de qualité, interconnectés, intégrés et sans discontinuité

Résultat 1: Des infrastructures et réseaux régionaux intégrés et interconnectés de qualité facilitant la circulation des personnes, biens, services et connaissances

Principales interventions

1. Amélioration de la qualité, de l'intégration et de l'interconnexion des réseaux et services d'infrastructures, en tenant compte des besoins en infrastructures des États insulaires.
2. Amélioration des corridors de développement régional interconnectés et interopérables soutenant des opérations de transport intermodal efficaces.
3. Harmonisation des politiques, stratégies et initiatives en faveur des infrastructures et services transfrontaliers.
4. Promotion de politiques et de cadres réglementaires visant la stimulation des investissements durables locaux et étrangers dans les infrastructures.
5. Promotion de politiques et cadres réglementaires pour permettre aux institutions financières de développement régional d'investir dans les infrastructures.



Résultat 2: Des marchés régionaux compétitifs élargis, diversifiés et répondant aux besoins de la région SADC

Principales interventions

1. Renforcement des cadres régionaux visant la création d'un environnement favorable à une concurrence loyale et équitable entre les prestataires de services.
2. Application des pratiques concurrentielles dans les réseaux et services d'infrastructure dans les États membres.
3. Alignement des accords régionaux, tripartites, continentaux et internationaux afin de garantir des approches intégrées optimisant les synergies pour le développement des infrastructures et services dans la région.

Objectif stratégique 2: Renforcement des capacités de conceptualisation, conception, construction, entretien et exploitation des infrastructures et services régionaux

Résultat 1: Renforcement de la capacité de développement, exploitation et entretien des infrastructures et services régionaux nécessaires pour assurer une durabilité progressive

Principales interventions

1. Élaboration et mise en œuvre d'un cadre régional visant la promotion de la participation du secteur privé et des MPME à la construction, entretien et exploitation des infrastructures régionales.
2. Création et renforcement des capacités des organisations subsidiaires régionales des secteurs des TIC, de l'énergie, de la météorologie, des transports et de l'eau.

Objectif stratégique 3: Un accès accru à des infrastructures et services abordables

Résultat 1: Diversification des infrastructures et services régionaux financièrement abordables et physiquement accessibles à tous

Principales interventions

1. Amélioration de l'accessibilité à des services de communication universels abordables grâce à l'utilisation de technologies appropriées.
2. Amélioration de l'accès à des énergies renouvelables abordables à travers la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (PAEREE).
3. Amélioration de la fourniture d'une énergie rentable et diversifiée à travers la mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'accès régional, à l'énergie et au plan d'action stratégique 2020-2030.
4. Amélioration de l'accès à une eau potable et abordable à travers la mise en œuvre du programme régional d'approvisionnement en eau et d'assainissement de la SADC.
5. Élaboration et mise en œuvre d'interventions dans le domaine des transports urbains et de la mobilité pour l'atténuation des effets de l'exode rural dû au rythme rapide de l'industrialisation.

4.4 Pilier 3 : Développement du capital social et humain

La Vision 2050 de la SADC est que la Communauté ait une qualité de vie élevée, dans laquelle ses citoyens sont bien éduqués et jouissent d'une vie longue, saine et productive, renforçant le lien entre la croissance économique et le développement humain durable pour l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes.

Le RISDP 2020-2030 vise l'atteinte des objectifs stratégiques ci-après :

Objectif stratégique 1: Renforcement et harmonisation des systèmes de santé régionaux pour la fourniture des services de santé standardisés et accessibles à tous les citoyens et faire face aux menaces causées par les pandémies sanitaires

Résultat 1: Amélioration des systèmes de santé régionaux, accessibles et réactifs

Principales interventions

1. Mise en œuvre d'initiatives régionales sur l'éradication du paludisme et le contrôle de la tuberculose et d'autres programmes sur les maladies non transmissibles.
2. Renforcement des systèmes de santé en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès à la prestation de services de santé.
3. Mise en place de programmes régionaux renforçant l'harmonisation et la coordination des questions de santé publique pour l'amélioration de la prestation de services au sein des États membres.



4. Renforcement des approches et partenariats multisectoriels pour l'amélioration des résultats sanitaires et liens au-delà du secteur de la santé pour des réponses efficaces aux maladies d'intérêt régional, notamment les pandémies et leurs impacts.

Résultat 2: Amélioration des investissements dans la nutrition pour lutter contre toutes les formes de malnutrition

Principales interventions

1. Élaboration de normes minimales régionales pour l'enrichissement des aliments afin de lutter contre toutes les formes de malnutrition.
2. Mise en œuvre d'interventions nutritionnelles, notamment la supplémentation en micronutriments et la diversité alimentaire, ciblant les femmes vulnérables en âge de procréation, les jeunes enfants, les adolescents et la population en général.
3. Fourniture d'une orientation et d'un soutien politiques régionaux pour la mise en œuvre de programmes de nutrition ciblant les enfants d'âge scolaire, notamment les programmes d'alimentation scolaire, dans le cadre de filets de sécurité sociale pour les enfants les plus vulnérables.

Objectif stratégique 2: Amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le bien-être socio-économique des populations de la région

Résultat 1: Amélioration du niveau de vie des citoyens de la SADC

Principales interventions

1. Amélioration de l'analyse des tendances de la pauvreté, mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté et élaboration d'un plan de ressources et d'une stratégie de durabilité pour le comité directeur de l'Observatoire régional de la pauvreté.
2. Adoption, mise en œuvre et alignement du cadre régional de réduction de la pauvreté de la SADC sur les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les interventions régionales.
3. Création d'un mécanisme régional de réserve financière alimentaire doté de ressources pour l'amélioration de la réponse de la région aux urgences alimentaires.

Objectif stratégique 3: Accès accru à une éducation de qualité et pertinente et au développement des compétences, notamment dans le domaine des sciences et des technologies, pour les citoyens de la SADC

Résultat 1: Amélioration de l'accès équitable à une éducation de qualité et pertinente

Principales interventions

1. Promotion de l'accès universel à l'éducation pour le développement durable, en tenant compte des aspects de l'égalité de genre, des droits de l'homme et de la citoyenneté mondiale.
2. Renforcement de la mise en œuvre du cadre des qualifications de la SADC.
3. Mise en œuvre de stratégies d'enseignement à distance au sein des États membres pour la promotion d'un meilleur accès à l'éducation à tous les niveaux, notamment dans le contexte de perturbations imprévues.

Résultat 2: Amélioration du développement des compétences pour l'industrialisation régionale

Principales interventions

1. Création et mise en service de l'Université virtuelle axée de la transformation de la SADC pour l'harmonisation des programmes d'études, la production de connaissances et le développement des compétences pour le développement économique, notamment par la valorisation des ressources naturelles.
2. Élaboration et mise en œuvre d'un cadre multisectoriel de développement des compétences pour soutenir l'industrialisation, notamment par l'amélioration de l'enseignement et la formation techniques et professionnels, ainsi que par des programmes d'apprentissage et de stages, avec la participation du secteur privé.
3. Développement des compétences numériques des citoyens de la SADC afin de leur donner les moyens de profiter de l'évolution de la nature du travail et de l'essor de l'économie numérique, en s'appuyant sur le développement des infrastructures dans la région.
4. Promotion de l'acquisition d'aptitudes, de compétences et de qualifications, en veillant à ce que les systèmes d'éducation et de formation répondent aux besoins du marché de l'emploi et à l'évolution du travail.



Objectif stratégique 4: Croissance de la création d'emplois avec des possibilités d'emploi décent pour un plein-emploi productif dans la région

Résultat 1: Croissance de la création d'emplois et de l'accès à des opportunités d'emploi décent

Principales interventions

1. Promotion et mise en œuvre d'un programme holistique d'emploi décent, donnant la priorité à la création d'emplois et à l'accès des jeunes à des possibilités d'emplois productifs.
2. Élaboration du Protocole sur l'emploi et le travail.
3. Amélioration des systèmes de sécurité sociale pour permettre l'extension progressive d'une couverture adéquate pour tous les travailleurs.
4. Renforcement des mécanismes régionaux et nationaux de dialogue social impliquant une coopération tripartite entre les gouvernements, employeurs et travailleurs, afin de favoriser la stabilité de l'industrie et du marché de l'emploi.
5. Mise en œuvre du plan d'action de la SADC pour l'amélioration de la mobilité de la main-d'œuvre.

Objectif stratégique 5: Amélioration des conditions de vie de la population à travers la promotion de villes durables au sein de la région

Résultat 1: Renforcement de la planification et gestion urbaines pour une construction des villes résistantes au climat

Principales interventions

1. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie régionale intégrée et inclusive en matière de durabilité des écovilles.
2. Un système de suivi, d'évaluation et de rapport de la stratégie de durabilité de l'écoville entièrement intégré dans le système de suivi, d'évaluation et de rapport de la SADC.

4.5 Questions transversales : Genre, jeunesse, environnement et changement climatique, et gestion des risques de catastrophes

La transformation socio-économique de la région de la SADC, ainsi que la paix et la sécurité durables, dépendent d'un certain nombre de questions recoupant chacun des piliers susmentionnés. Ces aspects sont essentiels pour garantir que l'élaboration, la délibération, l'adoption et la mise en œuvre de protocoles, stratégies, politiques et programmes régionaux, étayés par des instruments existants essentiels tels que le Protocole sur le genre, le développement et la stratégie régionale pour le développement des statistiques, soient entrepris d'une manière qui ne marginalise pas des sections de la population de la SADC.

Le RISDP 2020-2030 vise l'atteinte des objectifs stratégiques ci-après :

Objectif stratégique 1: Amélioration de la parité entre genre ainsi que de l'autonomisation et du développement de la gent féminine, et élimination de la violence fondée sur le genre

Résultat 1: Participation accrue de la gent féminine au développement régional et amélioration de l'égalité d'accès aux opportunités et de la parité entre genre

Principales interventions

1. Accélération de la mise en œuvre des domaines prioritaires du Protocole sur le genre et le développement.
2. Mise en œuvre de politiques sur l'égalité d'accès aux bénéfices des ressources, services et opportunités de développement.
3. Renforcement des compétences de leadership des jeunes femmes et création d'un cadre de jeunes femmes leaders transformatrices.
4. Promotion de l'accès des femmes aux postes de responsabilités dans les domaines de la politique et de prise de décision dans l'optique de parvenir à la parité entre genre.

Résultat 2: Renforcement de l'intégration de la dimension de genre aux niveaux national et régional

Principales interventions

1. Adoption du Protocole de la SADC sur le genre et le développement comme mesure d'assurer la promotion de l'autonomisation des femmes.
2. Un système de suivi, d'évaluation et de rapport permettant de garantir l'intégration effective de la dimension de genre est pleinement intégrée au système de suivi, d'évaluation et de rapport de la SADC.



Résultat 3: Intensification de l'élimination de la violence fondée sur le genre

Principales interventions

1. Intensification de la mise en œuvre de la stratégie et du cadre d'action régionaux de la SADC en matière de violence fondée sur le genre.
2. Un système de suivi, d'évaluation et de rapport pour la stratégie et le cadre d'action régionaux contre la violence sexiste est pleinement intégré au système de suivi, d'évaluation et de rapport de la SADC.

Objectif stratégique 2: Des systèmes statistiques régionaux robustes et réactifs pour soutenir les processus d'intégration régionale, notamment la mesure des progrès et de l'impact

Résultat 1: Amélioration des infrastructures, systèmes et capacités statistiques dans toute la région pour la production et l'utilisation efficace de statistiques régionales harmonisées

Principales interventions

1. Élaboration et mise en œuvre de cadres politiques et juridiques pour la coordination des statistiques régionales dans la région.
2. Amélioration de la réactivité, de l'efficacité et de l'efficacité du système statistique régional.
3. Renforcement des capacités de l'ensemble de la chaîne de valeur des données du système statistique régional.
4. Élaboration d'une méthodologie et/ou d'un système statistique complet pour la collecte de données ventilées par genre aux niveaux national et régional.

Objectif stratégique 3: Amélioration du renforcement des capacités des jeunes et la participation des jeunes et personnes handicapées à tous les aspects du développement social et économique, et amélioration du bien-être des personnes âgées

Résultat 1: Une jeunesse qualifiée participant et moteur du développement socio-économique

Principales interventions

1. Renforcement du Forum de la jeunesse de la SADC pour façonner l'élaboration des politiques et autres programmes en mettant l'accent sur la jeunesse.
2. Adoption et mise en œuvre du Programme jeunesse de la SADC par les États membres, conformément à la Déclaration de la SADC de 2015 sur le développement et le renforcement des capacités des jeunes.
3. Élaboration des politiques d'intervention sur le lancement, la croissance et la durabilité des MPME afin de stimuler les opportunités d'emploi et d'entrepreneuriat jeunes.
4. Renforcement des capacités des jeunes par des initiatives ciblées de développement social, économique et technologique.

Résultat 2: Amélioration de la participation des personnes handicapées au développement socio-économique

Principales interventions

1. Élaboration et mise en œuvre de politiques et d'une législation tenant compte des besoins des personnes handicapées.
2. Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de protection sociale pour les personnes handicapées.
3. Intégration des questions de handicap dans tous les secteurs et programmes, notamment dans les processus décisionnels.

Résultat 3: Amélioration du bien-être des personnes âgées

Principales interventions

1. Élaboration et mise en œuvre d'un cadre régional pour répondre aux besoins des personnes âgées.
2. Mise en œuvre de programmes visant la reconnaissance de la contribution des personnes âgées en tant que personnes possédant des compétences et une expertise.

Objectif stratégique 4: Renforcement de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets

Résultat 1: Amélioration des approches sectorielles pour le développement de la résilience au changement climatique

Principales interventions

1. Renforcement des technologies météorologiques appropriées capables de répondre aux besoins de la région.
2. Mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de la SADC en matière de changement climatique et d'autres instruments régionaux et internationaux.



3. Mise en œuvre du Programme tripartite sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique (PTAACC) et de la Stratégie d'adaptation au changement climatique de la SADC (SACC) du secteur hydraulique.
4. Promotion de l'utilisation de techniques intelligentes face au climat et des avancées technologiques.
5. Promotion des stratégies de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.
6. Élaboration et mise en œuvre de stratégies de protection du climat pour tous les secteurs sensibles au climat.
7. Élaboration de codes régionaux intégrant les stratégies de changement climatique et l'utilisation efficace des ressources.
8. Promotion et amélioration des mécanismes de suivi et d'évaluation permettant d'anticiper et de mesurer les risques liés au climat.

Résultat 2: Réduction de l'empreinte carbone dans la région

Principales interventions

1. Mise en œuvre de la Stratégie régionale d'économie verte (SRGES) et du plan d'action de la SADC.
2. Promotion des possibilités de création d'emplois verts dans le secteur de l'atténuation du climat.
3. Promotion de la mise en œuvre des plans et stratégies d'atténuation par les États membres.

Objectif stratégique 5: Amélioration de la gestion des risques de catastrophes à l'appui de la résilience régionale

Résultat 1: Des efforts coordonnés et efficaces de réponse et de rétablissement pour faire face à l'impact du changement climatique et des catastrophes naturelles, pandémies et parasites migratoires.

Principales interventions

1. Mise en service du Centre des opérations humanitaires et d'urgence de la SADC (SHOC) et des structures connexes pour la coordination de la réponse d'urgence et de l'assistance humanitaire de l'organisation.
2. Développement et mise en œuvre d'une infrastructure régionale d'intervention et de rétablissement en cas de catastrophe pour le renforcement de l'adaptation au changement climatique.
3. Élaboration, harmonisation et mise en œuvre d'outils et programmes de gestion des pandémies et organismes nuisibles migrants dans les États membres.
4. Renforcement de la coopération et de la coordination avec l'African Risk Capacity (ARC), les centres africains de contrôle et de prévention des maladies de l'UA (Africa CDC) et l'Organisation internationale de lutte contre les criquets nomades, ainsi que d'autres organisations partenaires régionales et internationales.

Résultat 2: Renforcement de la gestion des risques de catastrophes et de la gouvernance dans la région

Principales interventions

1. Élaboration des instruments et outils pour facilitation de la réduction des risques de catastrophes et la gouvernance des risques dans les secteurs du développement.
2. Promotion de l'apprentissage mutuel, du renforcement des connaissances et de l'échange d'informations sur le climat, ainsi que la gestion des risques de catastrophes.
3. Élaboration et mise en œuvre de mécanismes d'identification, d'évaluation et de suivi des risques de catastrophes, notamment la gestion des données et informations.

Résultat 3: Renforcement de la planification de l'évaluation des risques de catastrophes et de la préparation à celles-ci

Principales interventions

1. Élaboration et mise en œuvre d'approches et d'outils normalisés de planification multirisque pour les évaluations régionales des risques de catastrophes.
2. Promotion des investissements dans les capacités de préparation aux risques climatiques et catastrophes dans les mécanismes d'alerte rapide, la planification et la gestion.

Résultat 4: Amélioration des investissements dans la gestion des risques de catastrophes pour faciliter l'adaptation au climat et la résilience des communautés

Principales interventions

1. Promotion de mécanismes de préparation et de réaction coordonnés et dotés de ressources suffisantes.
2. Développement d'instruments et de solutions innovants dans les pratiques et réseaux de gestion des risques de catastrophes.
3. Élaboration et mise en œuvre de cadres stratégiques pour la réinstallation des personnes déplacées par des catastrophes naturelles.



Résultat 5: Renforcement des interventions régionales et nationales de rétablissement après une catastrophe (reconstruire en mieux)

Principales interventions

1. Élaboration, mise en œuvre et révision de politiques, stratégies, lignes directrices et cadres réglementaires harmonisés pour le rétablissement après une catastrophe.
2. Promotion de mécanismes de collaboration entre les parties prenantes et les réseaux pour le renforcement de la résilience face aux catastrophes.

Objectif stratégique 6: Utilisation durable et conservation des ressources naturelles et gestion efficace de l'environnement

Résultat 1: Amélioration de la gestion environnementale et utilisation durable des ressources naturelles

Principales interventions

1. Promotion de la ratification et de l'adoption du Protocole de la SADC sur la gestion de l'environnement.
2. Conformité aux accords multilatéraux sur l'environnement prioritaires.
3. Promotion de l'adoption et mise en œuvre des protocoles et stratégies sur la foresterie, la pêche, l'exploitation minière, la conservation de la vie sauvage et les réseaux hydrographiques partagés.
4. Gestion et conservation durable des ressources naturelles transfrontalières.
5. Développement et gestion durable des aires de conservation transfrontalières.

Objectif stratégique 7: Amélioration des services de qualité en matière de VIH/SIDA pour la réalisation d'une génération sans SIDA dans la région

Résultat 1: Amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH/SIDA

Principales interventions

1. Harmonisation des politiques relatives à l'ensemble des soins du VIH visant l'amélioration de la qualité, l'accès, le suivi et la couverture du traitement, ainsi qu'à assurer la continuité des soins pour les migrants et autres populations mobiles.
2. Promotion de l'intégration et de la prise en compte du VIH/SIDA dans les fonctions essentielles des différents secteurs à tous les niveaux.
3. Renforcement de la mise en œuvre d'interventions à fort impact pour la prévention et atténuation du VIH/SIDA et autres maladies transmissibles.
4. Accélération de la mise en œuvre de stratégies régionales de prévention du VIH/SIDA pour faire face aux problèmes émergents touchant les populations clés.

Gestion

...fonctionner comme un organisme cohérent et collectif



Gestion stratégique du RISDP

5.1 Cadres juridique, politique et institutionnel

Pour fonctionner comme une communauté économique régionale opérationnelle et efficace, la SADC doit avoir mis en place les mécanismes et infrastructures nécessaires pour que les États membres puissent fonctionner comme un organe cohérent et collectif dans la poursuite du programme d'intégration régionale. Le RISDP 2020-2030 tient compte des cadres juridiques, politiques et institutionnels existants et vise à améliorer et faciliter la mise en œuvre en renforçant et en maximisant les synergies institutionnelles entre les parties prenantes afin de parvenir à une utilisation efficace des ressources.

Le cadre juridique de la région de la SADC est sous-tendu par le Traité de la SADC tel qu'amendé et les Protocoles de la SADC. Ce traité définit les principaux objectifs de la région et précise qu'ils doivent être atteints par une intégration régionale accrue, fondée sur des principes démocratiques, et un développement équitable et durable. Il constitue à la fois une déclaration d'intention et de détermination à surmonter le poids de l'histoire et à reconnaître les immenses avantages de l'intégration économique régionale. Il est soutenu par les protocoles visant à consacrer les objectifs de la Communauté, en fournissant des codes de procédure et de pratique sur les questions, tel que convenu par les États membres. Ils sont importants en tant qu'instruments juridiquement contraignants engageant les États membres à respecter les objectifs et procédures spécifiques qui y sont énoncés. Bon nombre des objectifs du RISDP 2020-2030 dépendent du respect et de la mise en œuvre intégrale des protocoles par les États membres.

Le RISDP est le cadre stratégique global du développement de la région SADC. Son objectif est l'intensification de l'intégration régionale entre les États membres de la SADC et la facilitation de la mise en œuvre à moyen terme de ses politiques socio-économiques. À cette fin, des documents de politique sont rédigés. De nouveaux documents politiques sont élaborés en réponse aux opportunités et défis qui se présentent. Ainsi, lorsque les documents politiques existant arrivent en fin de vie, de nouvelles opportunités et de nouveaux défis doivent être pris en compte dans leurs prochaines itérations.

Huit institutions clés ont été créées en vertu de l'article 9, afin de promouvoir l'intégration politique et de faire progresser la gouvernance démocratique. Les principaux organes de l'intégration économique régionale sont le Sommet, composé des chefs d'État et de gouvernement, la Troïka, le Conseil des ministres, les comités ministériels sectoriels, le Tribunal, les commissions nationales de la SADC, le Comité permanent des fonctionnaires et le Secrétariat.

Le RISDP 2020-2030 vise l'atteinte des objectifs stratégiques ci-après :

Objectif stratégique 1: Enhanced institutional effectiveness and efficiency

Résultat 1: Renforcement des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour faciliter la mise en œuvre du programme d'intégration régionale de la SADC

Principales interventions

1. Renforcement des capacités des institutions de la SADC aux niveaux national et régional.
2. Adoption et mise en œuvre d'un mécanisme d'engagement des acteurs non étatiques.

Résultat 2: Respect accru des instruments juridiques et engagements régionaux

Principales interventions

1. Mise en place d'un mécanisme de règlement des différends.
2. Mise en place d'un mécanisme visant à garantir le respect des instruments juridiques et engagements.



Résultat 3: Amélioration des changements organisationnels et communautaires dans la SADC pour la mise en œuvre du RISDP 2020-2030

Principales interventions

1. Élaboration du cadre de gestion du changement.
2. Élaboration, adoption et mise en œuvre de la stratégie de gestion du changement.

5.2 Stratégie de financement durable

L'une des principales conditions préalables à la mise en œuvre réussie et durable d'une stratégie est un flux fiable, prévisible et régulier de ressources financières. Toutefois, un défi majeur auquel la SADC est toujours confrontée aujourd'hui est un programme d'intégration en constante expansion face à des ressources limitées disponibles pour la réalisation de ce programme. L'article 25, alinéa 1 du traité de la SADC, stipule que la Communauté est responsable de la mobilisation des ressources. La SADC devrait donc accroître ses efforts en vue de la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de projets et programmes.

Le RISDP 2020-2030 vise l'atteinte des objectifs stratégiques ci-après :

Objectif stratégique 2: Financement durable du programme d'intégration régionale

Résultat 1: Croissance des possibilités de financement innovant

Principales interventions

1. Mise en œuvre du cadre de mobilisation des ressources de la SADC.
2. Mise en œuvre du Fonds de développement régional.

5.3 Suivi, évaluation et établissement de rapports

Le suivi du RISDP sera une fonction continue afin de fournir aux principales parties prenantes, notamment au niveau politique, des premières indications des progrès ou de leur absence, dans la réalisation des objectifs stratégiques, résultats et produits. Les progrès vers les résultats seront mesurés à l'aide des indicateurs identifiés afin d'assurer un rapport approfondi et fondé sur des preuves pour éclairer la prise de décision. L'évaluation sera menée périodiquement afin d'apprécier systématiquement et objectivement les progrès accomplis vers la réalisation des résultats du RISDP. Les rapports seront effectués périodiquement à travers le système de suivi et d'évaluation en ligne de la SADC, afin d'informer en permanence le Secrétariat, les États membres et les autres parties prenantes, des progrès réalisés, des défis et mesures d'atténuation mises en place pour l'atteinte des résultats et objectifs fixés.

Objectif stratégique 3: Amélioration du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports sur le RISDP 2020-2030

Résultat 1: Renforcement des mécanismes institutionnels de suivi et d'évaluation

Principales interventions:

1. Renforcement des capacités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports aux niveaux régional et national.
2. Amélioration de l'accès et de l'utilisation du système de suivi et d'évaluation en ligne de la SADC au niveau du secrétariat et des États membres.



5.4 Communication, visibilité et sensibilisation

La communication, la visibilité et la sensibilisation sont des aspects essentiels de la mise en œuvre réussie du RISDP 2020-2030. Le plan stratégique nécessitera une visibilité et sensibilisation accrues afin de susciter et de maintenir l'intérêt, la prise de conscience et la participation des citoyens de la SADC et des fonctionnaires des États membres chargés de mener à bien le programme d'intégration régionale. À cet égard, des activités de communication alignées sur la Vision 2050 de la SADC et les piliers prioritaires du plan stratégique, ainsi que des interventions visant le renforcement de la capacité de communication stratégique de la SADC et la croissance de la compréhension et sensibilisation à la SADC, à sa proposition de valeur, à ses activités et à son impact, au sein de tous les États membres et à l'échelle mondiale, seront élaborées et mises en œuvre.

Le RISDP 2020-2030 vise l'atteinte des objectifs stratégiques ci-après :

Objectif stratégique 4: *Une visibilité et sensibilisation accrues de la SADC, de ses activités et de son impact au sein de tous les États membres et à l'échelle mondiale*

Résultat 1: Renforcement de la capacité de communication stratégique de la SADC pour entreprendre une communication et promotion efficaces des activités et de l'impact de la SADC

Principales interventions

1. Renforcement des capacités régionales et nationales de communication stratégique de la SADC pour entreprendre une communication et promotion efficaces de la SADC.
2. Élaboration et mise en œuvre de campagnes de communication intégrées sur la SADC, sa proposition de valeur, ses activités et son impact.
3. Développement et diffusion des outils de communication d'entreprise multimédias auprès de publics ciblés pour faciliter la promotion de la Vision 2050 de la SADC, du RISDP 2020-2030, et des opportunités qui en découlent.
4. Mise en œuvre de la protection de la marque SADC.



Forces

Population et profil démographique : En 2018, la taille totale de la population était estimée à 344,8 millions d'habitants à travers les 16 États membres, soit 32 % de la population de l'Afrique subsaharienne et 4,5 % de la population mondiale (selon la Banque mondiale en 2019). À son taux de croissance actuel, la population devrait atteindre 947,3 millions de personnes en 2065 (selon l'ONU en 2017).

Riche patrimoine culturel : La région de la SADC possède un riche patrimoine naturel et culturel, avec certains des meilleurs sites du patrimoine mondial, à l'instar des chutes Victoria et le Parc national du Serengeti en Tanzanie. Ces sites offrent une variété d'options pour la croissance socio-économique de la région, notamment le tourisme et le développement des infrastructures. Outre les sites du patrimoine naturel, la région s'enorgueillit de traditions culturelles diverses.

Base de ressources naturelles : Ces ressources sont d'une importance stratégique et comprennent les poissons d'océan et de rivière, le pétrole et le gaz naturel, les minéraux et métaux, les terres agricoles productives, les vastes ressources d'énergie renouvelable telles que l'hydroélectricité, l'énergie solaire, la géothermie, l'énergie éolienne, etc. Dans un monde préoccupé par le réchauffement de la planète et le changement climatique, ces ressources ont le potentiel de jouer un rôle encore plus important dans la quête de développement industriel de la SADC.

Création et mise en service des institutions et organes : La présence et la capacité de ces derniers sont essentielles, car ils ont été, avec les États membres, les moteurs des progrès et avancées réalisés dans la poursuite du programme d'intégration régionale depuis la création de la Communauté. Cela signifie que la région est bien placée pour tirer parti de l'expérience, de l'expertise sectorielle et de la mémoire institutionnelle qui seront nécessaires à l'avenir.

Agriculture: L'agriculture est le pilier de l'économie de la SADC, contribuant à hauteur de 35 % à son PIB. Environ 70 % de la population de la SADC dépend de l'agriculture pour son alimentation, ses revenus et son emploi. Elle contribue pour environ 13 % aux recettes totales d'exportation et pour environ 66 % à la valeur du commerce infrarégional. Le secteur agricole est important en tant que source de matières premières, car la région s'efforce de se transformer en une communauté industrialisée.

Libre circulation des biens et services : L'engagement et la volonté politique des États membres à atteindre ces objectifs, ainsi que le développement économique partagé et l'intégration régionale, constituent un autre facteur important. Bien que l'évolution vers le rêve de développement et d'intégration économiques, tel que stipulé dans le Traité de la SADC, ait été plus lente que souhaitée, les États membres, en tant que bloc individuel, ainsi qu'au sein de la communauté plus large des nations de l'UA, restent attachés aux idéaux de développement et d'intégration régionaux.

Stabilité politique : La région reste relativement stable malgré quelques cas de conflits intra-étatiques. Cela est en partie dû aux mécanismes bilatéraux et multilatéraux établis dans la région, tels que le principal mécanisme institutionnel, l'organe de la SADC chargé de la coopération en matière de politique, de défense et de sécurité. La paix et la stabilité sont les conditions sine qua non de la réussite des initiatives de développement industriel et des infrastructures au profit des citoyens de la SADC.



Faiblesses

Lenteur de la ratification et adoption de certains protocoles : Les États membres sont confrontés à différents obstacles en ce qui concerne l'examen et l'adoption de certains protocoles et plans d'action. Souvent, même lorsque l'approbation a été obtenue, la mise en œuvre opérationnelle prend du retard.

Limitation des ressources financières pour la mise en œuvre des programmes régionaux et nationaux : Ce défi est entrepris par des RISDP précédents et est aggravé par la dépendance de la région vis-à-vis des PCI. Il est probable que ces contraintes en matière de ressources financières ne feront que s'aggraver à mesure que les ramifications de COVID-19 se répercuteront sur les sphères économiques locales, régionales, continentales et mondiales.

Capacité limitée à coordonner l'exécution des programmes régionaux et nationaux : Au niveau des États membres, la faiblesse ou l'inadéquation des structures de coordination nationales expliquerait en grande partie les progrès limités des États membres dans la mise en œuvre des programmes convenus.

Manque d'infrastructures ou infrastructures inadéquates ou mal entretenues : Le manque d'infrastructures et/ou les infrastructures mal entretenues constituent une faiblesse d'importance stratégique. La réalisation des objectifs du Traité de la SADC et du RISDP, tels que la circulation des biens et personnes, dépend de la qualité des infrastructures disponibles pour en faire une réalité, telles que les routes, aéroports, lignes ferroviaires, ports maritimes et fluviaux et ports d'entrée intérieurs.

Manque de données fiables et de qualité : La non-disponibilité, pour les parties prenantes régionales essentielles, des rapports et analyses issus du suivi et de l'évaluation, ainsi que l'absence de systèmes de suivi et d'évaluation pour toutes les initiatives et tous les programmes de changement mis en œuvre, constituent une faiblesse d'importance stratégique, tout comme le manque relatif de données fiables et de qualité pour ancrer la planification et les rapports fondés sur des preuves aux niveaux national et régional.

Obstacles à la facilité de faire des affaires : De nombreux États membres ne disposent pas de réglementations et d'environnements commerciaux encourageant et facilitant la création et croissance des entreprises et attirent les investissements. Ceux-ci compromettent à la fois le potentiel de croissance des États membres touchés et les perspectives d'intégration régionale pour l'ensemble de la région. Certains pays sont également aux prises avec ces problèmes qui se manifestent par des taux de croissance économique faibles et volatils, de faibles niveaux de formation de capital et de dépenses publiques en capital en raison d'un manque d'épargne publique, et une utilisation inefficace des entrées de capitaux étrangers (et d'importants niveaux de sorties de capitaux). Certains États membres connaissent depuis longtemps des taux d'inflation élevés et la région dans son ensemble subira les effets négatifs de l'instabilité macroéconomique accrue causée par la pandémie de COVID-19.

Sécheresses sévères et persistantes : Ces dernières années, la région a souffert de ces problèmes qui ont eu des répercussions négatives sur les moyens de subsistance, les pénuries alimentaires et les économies locales. Des efforts considérables ont été déployés par le passé pour l'amélioration des interventions aux périodes de grande sécheresse et limiter leur impact.

Visibilité limitée de la SADC : Cela a été cité comme l'un des principaux défis à relever pour que les citoyens de la région s'approprient les programmes et projets régionaux. Il a été noté que la SADC, en tant qu'institution et ses différents programmes, ne sont généralement connus que des responsables qui sont directement impliqués dans leur mise en œuvre. La majorité des citoyens ne savent pas grand-chose du travail accompli par la SADC et des avantages de l'appartenance à cette organisation régionale.



Opportunités

Structure de la population : Comme mentionné ci-dessus, la grande population de la SADC constitue un important marché potentiel pour les biens et services. Sa structure d'âge crée une fenêtre d'opportunité, à condition que la population économiquement active continue à dépasser la population non active.

Approbation d'accords, protocoles et plans d'action : Bien que la poursuite de l'harmonisation des politiques, normes et lignes directrices soit une occasion de continuer à progresser, les domaines qui ont été finalisés montrent que la région a fait les premiers pas et ne doit pas repartir de zéro. Lorsque des progrès ont déjà été enregistrés, l'expérience des États membres respectifs permet aux autres d'en tirer des enseignements.

Base de ressources naturelles : Cela offre une vaste occasion à la région de mettre en œuvre des interventions qui amélioreront la sécurité alimentaire, créeront des emplois et feront croître les économies de la région. Toutefois, ces opportunités doivent être examinées à travers le prisme de la demande de produits et de services après l'épisode COVID-19, car les prix des produits de base et la demande à venir seront réduits, compte tenu de la récession mondiale probable.

Initiatives mondiales et continentales : De vastes possibilités existent en ce qui concerne les initiatives qui sont mises en œuvre pour soutenir l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Évolution technologique : Elle offre des possibilités non encore exploitées d'accroître la capacité de production et la prestation de services en matière d'apprentissage, de communication ou d'automatisation des processus de production. Le déploiement de technologies innovantes liées à l'intelligence artificielle (IA) et à la technologie 4RI est une opportunité qui témoigne également du besoin de compétences appropriées, notamment en matière de culture numérique, dans toute la région.

Poursuite de la diversification et attirance des investissements directs étrangers : Dans le sens traditionnel du terme, l'économie croissante de la SADC offre des opportunités à ces deux parties pour l'activation de certaines des initiatives et efforts de développement des infrastructures. Peut-être que, comme pour toutes les autres opportunités citées, la trajectoire de l'économie mondiale post-COVID-19 influencera surtout la mesure dans laquelle ces opportunités pourront être réalisées.

Mobilisation des ressources nationales : Il s'agit là d'une autre opportunité que la région cherchera à exploiter à l'avenir. La mobilisation des ressources nationales, tant du secteur public que du secteur privé, est essentielle au succès de la région et du continent dans la réalisation des priorités du RISDP, de l'Agenda 2063 et des ODD. Les envois de fonds des citoyens de la diaspora de la région et les fonds de pension africains constituent des ressources qui pourraient être exploitées de manière innovante et durable pour faire progresser le développement des États membres.



Menaces

Différences dans les niveaux de développement : C'est l'une des principales menaces qui pèsent sur les efforts visant l'accélération de la mise en œuvre des programmes et projets de la SADC, car certains États membres estiment qu'ils seront désavantagés si le principe de symétrie différentielle n'est pas appliqué en termes de contributions et de filets de sécurité.

Multiples adhésions à des communautés économiques régionales : Un certain nombre de pays appartiennent à plusieurs CER, dont certains ont des objectifs et étapes d'intégration contradictoires.

Potentiel de conflits intra-étatiques : Il s'agit d'une menace majeure qui pourrait avoir un effet d'entraînement sur l'activité économique et les migrations. La paix, la sécurité et la stabilité sont les conditions préalables nécessaires au développement des États, des régions et du monde. La vision de la SADC reconnaît que les conflits violents conduisent à l'instabilité et à l'effritement des structures, capacités et ressources de l'État, ce qui entraîne un cercle vicieux de sous-développement, d'insécurité et d'instabilité aux niveaux local, régional et international.

Pauvreté, chômage et inégalité : Ils constituent une menace majeure, car la mauvaise prestation des services, le chômage et la pauvreté, peuvent facilement se transformer en manifestations violentes et provoquer l'instabilité.

Épidémies et problèmes de santé endémiques : La pandémie de COVID-19 et le VIH/SIDA (qui est maintenant sous contrôle dans la plupart des pays de la SADC), ainsi que le virus Ebola, ont démontré qu'une préparation adéquate aux futures épidémies de maladies transmissibles revêt une grande importance stratégique.

Perturbations macroéconomiques à l'échelle mondiale : Elles constituent également une menace évidente pour la mise en œuvre du RISDP 2020-2030. La crise financière de 2008 a eu des effets durables et certains secteurs et États membres n'ont jamais complètement retrouvé la croissance d'avant la crise. La COVID-19 a le potentiel d'être aussi, sinon plus, dommageable pour les économies.

Impact de la croissance économique sur l'environnement : Au cours des dernières décennies, la croissance économique rapide et inégale a fait payer un tribut insurmontable à l'environnement et aux ressources naturelles de la planète, et la nécessité d'éviter les effets aigus du réchauffement climatique est de plus en plus pressante. Les impacts du changement climatique sont déjà évidents dans la région, avec des sécheresses, inondations et cyclones récurrents qui ont un impact négatif sur les performances économiques, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des citoyens de la SADC.

Faiblesse des institutions dans la gestion de la gouvernance et de la corruption : Celles-ci ont également été identifiées comme des menaces d'importance stratégique.

Croissance des tensions géopolitiques : Elles représentent une menace extérieure importante dont il faut prendre conscience, notamment à la lumière des impacts négatifs que la région pourrait subir en cas d'escalade incontrôlée des tensions. Deux des principales évolutions qui alimentent la montée des tensions géopolitiques à l'échelle mondiale sont les guerres commerciales, les nations se disputant la domination du marché et le prestige, et la montée des sentiments nationalistes ayant favorisé la naissance des politiques de plus en plus repliées sur elles-mêmes. Celles-ci sont susceptibles d'entraîner une perturbation de la chaîne d'approvisionnement internationale, une chute des prix des produits de base et une baisse de la demande de produits de la SADC sur les marchés internationaux.



**Southern African Development Community
(SADC)**

SADC House, Plot No. 54385
Central Business District,
Private Bag 0095, Gaborone, Botswana

Tel: +267 395 1863, **Fax:** +267 397 2848/3181070

Website: www.sadc.int

Email: registry@sadc.int

@2020 SADC Secretariat